

2013



RAPPORT D'ACTIVITÉS



INTERCOMMUNALE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA
RÉGION MONS-BORINAGE-CENTRE

Coordination du projet de territoire

« Cœur du Hainaut, Centre d'énergies »

et mise en œuvre de ses actions phares

307 collaborateurs
pour l'ensemble
des secteurs d'activité
de l'Intercommunale

Plus de 58% du personnel a une
moyenne d'âge inférieure à

45 ans

Versement d'un

dividende de
2 millions €

aux communes associées
au sous-secteur III.C

Versement d'un dividende de près de

17,5 millions €

aux communes associées au sous-secteur III.B. (I.P.F.H.)

17 ha

de terrains en zones d'activité économique
en cours d'équipement ou équipés en 2013

280,5 ha bruts de nouveaux espaces

initiés pour un développement à l'accueil d'entreprises à moyen et long terme

4 ZONES D'ACTIVITÉS

sélectionnées par le
Gouvernement wallon
pour faire l'objet d'un
« revamping »

14 ha

DE TERRAINS EN ZONE D'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE COMMERCIALISÉS,

soit toutes entreprises confondues :

- la consolidation de 455 emplois
- la création de 115 nouveaux postes
- un investissement global de près de 30 millions €

5 zones d'activités

candidates pour un appel à projets wallon de
REDYNAMISATION

37 entreprises hébergées

au sein des Business Innovation Center
de La Maison de l'Entreprise (LME),
filiale de l'IDEA

212

BUSINESS MODELS
établis par LME

202 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

en 2013 par le service Info PME



43 millions de m³ d'eaux
usées assainies
avant le rejet vers le milieu naturel

Plus de **20 km**
de collecteurs d'assainissement
posés en 2013

9.000 analyses des eaux usées et
8.500 analyses de boues

Plus de **7,5 millions** de m³ d'eau potable commercialisés
auprès de la SWDE et d'entreprises implantées dans les zones d'activité économique

Près de **19 millions** de m³ d'eau pompés
dans le cadre de la lutte contre les inondations



Économie annuelle de plus de **2 millions** de litres de mazout
et de plus de **5.500 tonnes** de CO₂
grâce à l'exploitation du **puits géothermique** de Saint-Ghislain



Collaboration à
l'assainissement de
6 sites

reconnus comme SAR (site à réaménager) par la Région wallonne portant sur près de 25 ha.

Poursuite des **procédures de reconnaissance SRPE**

(Sites de réhabilitation Paysagère et Environnementale)

sur **2 sites** portant sur plus de **7 ha**
(Colfontaine + Quiévrain)

Collaboration à l'élaboration du **SDER**,
remise d'un avis en concertation avec le Cœur du Hainaut et soutien aux communes consultées

MISSIONS D'AUTEUR DE PROJETS ET D'ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

pour le compte des communes associées en vue de concrétiser des projets majeurs et structurants tels que le Centre de Congrès à Mons, la piscine de Braine-le-Comte, etc.

Affectation d'une enveloppe de **20 millions €**
pour la réalisation de projets d'investissements propres aux communes associées au sous-secteur III.C.

PLUS DE
18 km
D'ÉGOUTS

posés en 2013 sur le territoire des communes du Cœur du Hainaut

Réalisation de **SCHÉMAS, PLANS et PROJETS D'AMÉNAGEMENT**
pour le compte des communes associées tels que le schéma de structure de Soignies, ...



55 projets coordonnés par l'IDEA
pour le compte des communes suite à l'appel à projets
UREBA exceptionnel



JANVIER

Lancement d'un marché public de service visant la réalisation d'un **schéma d'accessibilité et de mobilité** sur l'ensemble du bassin

25 AVRIL

Renouvellement des instances suite aux élections communales d'octobre 2012

1^{ER} MAI

Départ à la retraite de **Jean-François Escarmelle** et entrée en fonction de **Caroline Decamps** en tant que Directrice Générale

JUIN

Inauguration de la nouvelle **piscine de Braine-le-Comte** pour laquelle l'IDEA a assuré une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

26 JUIN

Inauguration de la **micro-zone d'activité économique Ubell** à **La Louvière** ainsi que du nouveau business center de **La Maison de l'Entreprise (LME)**, filiale de l'IDEA

5 SEPTEMBRE

Lancement d'une expérience pilote en matière de mobilité des travailleurs au sein de l'**éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot**

DÉCEMBRE

Préparation des **clubs zonings**, réunissant des entreprises d'une même zone ou d'une zone voisine, dont la tournée a débuté dès le mois de janvier 2014

MARS

Accord en vue de l'acquisition auprès de la SPAQuE des terrains assainis pour l'aménagement d'une **nouvelle zone d'activité économique** de 15 ha sur l'ancien site de **SAFEA** à La Louvière

MAI

Renouvellement de la certification environnementale **EMAS** pour le secteur assainissement des eaux usées

16 MAI

Lancement du travail de sensibilisation des forces vives en vue de l'élaboration des fiches **FEDER 2014-2020** et constitution de 12 groupes de travail dont 8 pilotés par l'IDEA

19 JUIN

L'IDEA participe au projet européen « **E+** » destiné à développer un nouveau modèle de gestion opérationnelle et financière de l'énergie

2 JUILLET

Lancement de la mise en œuvre du projet d'aménagement d'un **hall-relais urbain** sur le site de l'ancien Manège de Sury et de l'abbaye de l'Olive au cœur du centre-ville de **Mons**

OCTOBRE

Signature avec **AW Europe** de la 1^{ère} convention de fourniture d'**énergie géothermique** avec une entreprise

18 DÉCEMBRE

Adoption par l'Assemblée Générale du nouveau **Plan Stratégique 2014-2016** de l'IDEA

ÉDITORIAL



L'année 2013 a constitué un véritable tournant dans la vie de l'Intercommunale suite, d'une part, au renouvellement des Instances intervenu après les élections communales d'octobre 2012 et, d'autre part, à la prise de fonction de Caroline Decamps en tant que Directrice Générale.

Forte de cette nouvelle dynamique, l'Intercommunale a mobilisé l'ensemble de ses compétences pour élaborer son nouveau Plan Stratégique 2014-2016 visant à définir la vision de l'IDEA, ses enjeux et ses objectifs ainsi que la stratégie à mettre en œuvre pour la décennie à venir. Ce document constitue donc un véritable outil de management, d'évaluation et d'amélioration continue au regard des missions stratégiques à assurer tant pour le compte des communes associées que des entreprises.

Pour le projet de territoire « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies », dont l'IDEA assure la coordination, 2013 a permis, d'une part, de donner un coup d'accélérateur à la phase de concrétisation des actions et, d'autre part, de renforcer les collaborations entre l'ensemble des acteurs à travers la dynamique mise en place en vue de préparer les fiches FEDER dans le cadre de l'appel à projets 2014-2020.

En matière de développement régional, 2013 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des équipements économiques dans le cadre notamment du Plan Marshall 1 et de la précédente programmation des Fonds FEDER ainsi qu'au développement des projets intégrés dans le Plan Marshall 2. vert tels que les micro-zones urbaines ou bien encore les opérations de requalification de zones d'activité existantes, etc. La commercialisation des terrains équipés auprès des investisseurs a connu des résultats qui restent en deçà des objectifs annuels fixés, mais on peut cependant se réjouir de la stabilité du nombre de demandes des investisseurs qui laisse augurer une perspective de reprise en 2014.

En matière d'animation économique, 2013 a également été consacrée à la mise en œuvre des clubs zonings qui se sont concrétisés au travers d'une série de séances organisées dès le début de l'année 2014. Cette nouvelle initiative a pour objectif de créer des conditions de rencontre entre entreprises d'une même zone ou de zones voisines et de leur offrir une réponse à leurs problématiques quotidiennes, souvent communes (sécurité, entretien des abords, etc.).

L'IDEA a également poursuivi en 2013 ses objectifs en matière de développement durable au travers notamment du lancement du projet européen E+ visant, au départ du réseau de chauffage urbain de l'IDEA à Saint-Ghislain, à développer, mettre en œuvre et démontrer l'efficacité d'un nouveau modèle énergétique basé sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Par ailleurs, les missions d'auteur de projets et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont été poursuivies pour le compte des communes associées afin de permettre la concrétisation de projets majeurs et structurants tels que le Centre de Congrès à Mons, la piscine de Braine-le-Comte, etc.

Enfin, l'IDEA a poursuivi ses missions historiques dans le domaine de l'eau, tant en ce qui concerne la lutte contre les inondations au travers du démergement mais également en matière de production et distribution d'eau aux entreprises et, enfin, en matière d'assainissement des eaux usées.

Le Président,
Marc Barvais.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	1
I. INTRODUCTION	5
I.1. L'IDEA ET SES COMMUNES AFFILIÉES	7
I.2. LES ORGANES STATUTAIRES	9
I.2.1. PROCESSUS DÉCISIONNEL	9
I.2.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (LISTE ARRÊTÉE EN DÉCEMBRE 2013)	10
I.3. REPRÉSENTATION DE L'IDEA DANS LES SOCIÉTÉS ET ORGANISMES	12
II. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	15
II.1. PROJET DE TERRITOIRE « CŒUR DU HAINAUT, CENTRE D'ÉNERGIES »	16
II.1.1. FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS – PROGRAMMATION 2014 – 2020	17
II.1.2. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	17
II.1.3. COMMUNICATION	19
II.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	20
II.2.1. PLAN MARSHALL 2.VERT	23
II.2.2. MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE HORS PLAN PRIORITAIRE ET PLAN MARSHALL	28
II.2.3. IDENTIFICATION DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – PLAN PRIORITAIRE BIS	29
II.2.4. FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS	29
II.2.5. ÉQUIPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	31
II.2.6. GESTION FONCIÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	33
II.2.7. VENTES DE TERRAINS AUX INVESTISSEURS	34
II.2.8. GROS PLAN SUR LES NOUVELLES IMPLANTATIONS	35
II.2.9. INITIALIS, PARC SCIENTIFIQUE DE MONS	39
II.2.10. STATISTIQUES DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	40
II.2.11. COMMERCIALISATION ET PROSPECTION	43
II.2.12. HALLS-RELAIS, STRUCTURES D'HÉBERGEMENT	43
II.2.13. INFO PME	45
II.2.14. LA MAISON DE L'ENTREPRISE	46
II.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	50
II.3.1. IMPLICATION DE L'IDEA DANS LE RENOUVEAU URBAIN ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	51
II.3.2. SCHÉMAS, PLANS ET PROJETS D'AMÉNAGEMENT	53
II.3.3. ASSAINISSEMENT ET RÉAFFECTATION DES FRICHES INDUSTRIELLES	54
II.3.4. VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'INTERCOMMUNALE ET NÉGOCIATIONS DIVERSES	56
II.3.5. BORNAGES, EMPRISES ET AUTRES MISSIONS TECHNIQUES	56
III. EXPERTISES SPÉCIFIQUES	59
III.1. AUTEUR DE PROJET - TRAVAUX ROUTIERS, ÉGOUTTAGE ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS	61
III.2. PLANS D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2013-2016	64
III.3. ÉTUDES HYDRAULIQUES	68
III.4. AUTEUR DE PROJET – ARCHITECTURE ET BÂTIMENT	68
III.5. ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	69
III.6. DROIT DE TIRAGE	69
III.7. ÉNERGIE	70
III.8. GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	72
III.9. COORDINATION DES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES	72

IV. LE CYCLE DE L'EAU	73
IV.1. PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	75
IV.2. ASSAINISSEMENT ET ASSAINISSEMENT « BIS » (DÉMERGEMENT)	77
IV.3. PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH)	84
IV.4. ÉTUDES DES ZONES PRIORITAIRES	84
IV.5. CONTRATS DE RIVIÈRE	84
IV.6. ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES	86
V. LA GÉOTHERMIE	87
VI. SECTEUR PROPRETÉ PUBLIQUE	93
VI.1. MISSIONS ADMINISTRATIVES POUR COMPTE DE L'INTERCOMMUNALE HYGEA	94
VI.2. MISSIONS D'AUTEUR DE PROJET POUR COMPTE DE L'INTERCOMMUNALE HYGEA	95
VI.3. TRAITEMENT PAR INCINÉRATION	96
VII. SECTEUR PARTICIPATIONS	97
VIII. RESSOURCES INTERNES	101
VIII.1. RESSOURCES HUMAINES	102
VIII.2. FINANCIER	105
VIII.3. JURIDIQUE	106
VIII.4. SIPP	108
VIII.5. GESTION DES INFRASTRUCTURES	109
VIII.6. SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES (SIG)	109
VIII.7. INFORMATIQUE	110
VIII.8. COMMUNICATION	110
IV. LES FINANCES	113
X. GLOSSAIRE	127



CHAP I

INTRODUCTION

I. INTRODUCTION

Société coopérative à responsabilité limitée, créée en 1956, l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement de la région Mons-Borinage-Centre (IDEA) regroupe 27 communes pour une population totale de plus de 530.000 habitants.

Employant 307 personnes durant l'année 2013 réparties sur plusieurs sites, l'IDEA a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 40 millions €.

A l'origine, les communes boraines et du Centre se sont constituées en une Intercommunale pour le démergement de la vallée de la Haine afin de résoudre le problème d'inondations récurrentes provoquées par les affaissements miniers consécutifs à l'exploitation industrielle des houillères. Forte de la solidarité mise en place entre communes, l'Intercommunale s'est donné une nouvelle mission : celle de combattre les difficultés économiques et sociales de la région.

L'IDEA est aujourd'hui une intercommunale multisectorielle, active dans divers domaines d'activités d'intérêt général tels que :

- / le développement régional (accueil des investisseurs, aide à l'implantation, etc.) ;
- / l'aménagement du territoire (mise en œuvre des zones d'activité économique, réhabilitation de chancres urbains, rénovation urbaine, etc.) ;
- / la production et la distribution d'eau ;
- / l'assainissement des eaux usées et le démergement ;
- / la géothermie ;
- / les études et les réalisations diverses pour le compte des communes (assistance à la maîtrise d'ouvrage, auteur de projet, etc.).

Par ses activités multidisciplinaires, l'IDEA contribue au développement économique et à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants du Cœur du Hainaut.

L'IDEA apparaît véritablement comme un ensemble du développement territorial et économique local.

I.1. L'IDEA ET SES COMMUNES AFFILIÉES



COMMUNES AFFILIÉES – POPULATION

Communes	Population 01/01/13
BOUSSU	19.772
COLFONTAINE	20.494
DOUR	16.974
ERQUELINNES	9.807
FRAMERIES	21.568
HENSIES	6.811
HONNELLES	5.139
JURBISE	10.151
LENS	4.283
MONS	93.941
QUAREGNON	18.768
QUÉVY	7.935
QUIÉVRAIN	6.750
SAINT-GHISLAIN	23.039
Total Mons-Borinage	265.432

Communes	Population 01/01/13
ANDERLUES	11.941
BINCHE	33.091
BRAINE-LE-COMTE	21.408
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.650
ECAUSSINNES	10.719
ESTINNES	7.751
LA LOUVIÈRE	79.486
MANAGE	22.753
MERBES-LE-CHÂTEAU	4.238
MORLANWELZ	19.012
LE RŒULX	8.249
SENEFFE	11.030
SOIGNIES	26.667
Total Centre	270.995
TOTAL	536.427

* Source : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>

Remarque : afin de faire bénéficier les CPAS des communes affiliées des différents services In House proposés aux communes, l'Assemblée Générale de l'IDEA a procédé à une modification statutaire leur permettant de prendre une participation au Secteur Historique sur décision du Conseil d'Administration.

I.2. LES ORGANES STATUTAIRES

I.2.1. PROCESSUS DÉCISIONNEL

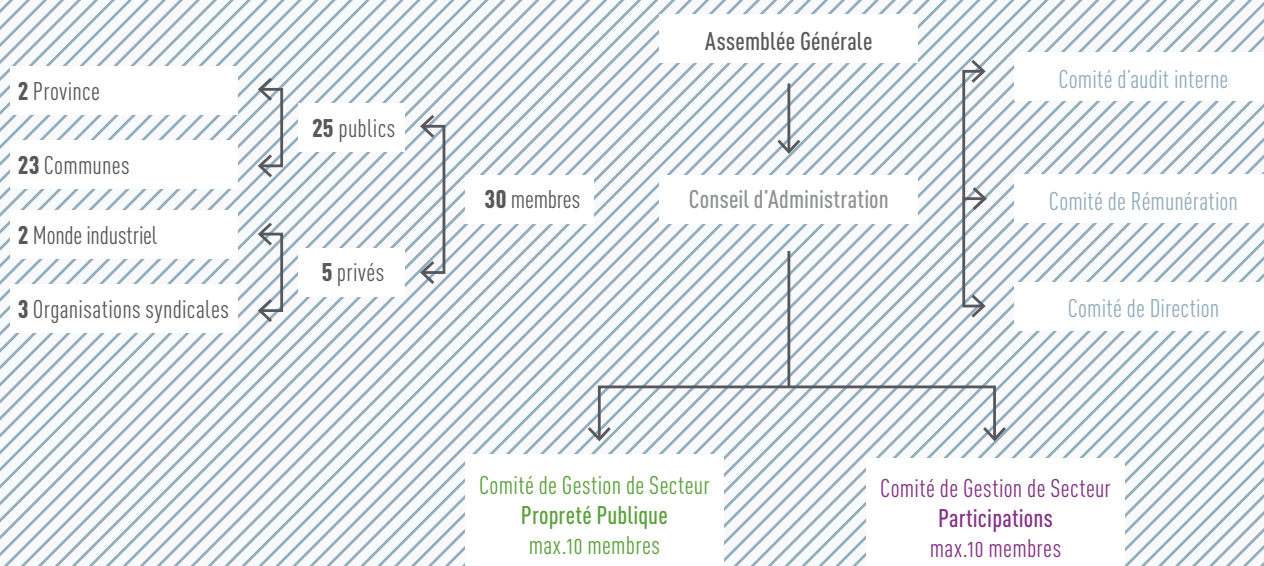
Société coopérative à responsabilité limitée, l'IDEA est gérée par un Conseil d'Administration composé de 30 représentants communaux, provinciaux, syndicaux et patronaux.

L'Intercommunale est structurée en 3 secteurs d'activités :

- / **Historique** comprenant le Développement Économique, l'Animation Économique, l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme et le Foncier, le Service Études et Réalisations ainsi que les activités relatives à l'Eau, c'est-à-dire la production/distribution d'eau, l'assainissement des eaux usées, le démergement et la géothermie ;
- / **Propreté Publique** comprenant, d'une part, le traitement des déchets ménagers par incinération au travers de la participation en Ipalle, unité de valorisation énergétique de Wallonie Picarde et, d'autre part, la gestion administrative (gestion comptable et financière, ressources humaines, etc.) des activités de propreté publique de l'intercommunale mixte Hygea ;

- / **Participations** comprenant la gestion des participations de l'IDEA dans les divers domaines liés à son objet social ainsi que les participations détenues en l'I.P.F.H.¹ en matière énergétique. Ce Secteur comprend également les opérations réalisées avec les fonds issus de la vente de l'activité « Câble » (placements financiers, dossiers droit de tirage, etc.).

Afin de gérer ces secteurs, des **Comités de Gestion de Secteur** ont été créés. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'IDEA reste compétent pour les décisions sur la stratégie financière et sur les règles générales en matière de personnel. En outre, le Conseil d'Administration gère le Secteur Historique.



I.2.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(LISTE ARRÊTÉE EN DÉCEMBRE 2013)

PARTS A : 23 ADMINISTRATEURS



Marc BARVAIS
Président du CPAS et
Conseiller communal
Mons
Président et membre du
Comité de Direction
////



Jacques GOBERT
Bourgmestre
La Louvière
Vice-Président et
membre du Comité de
Direction
////



Vincent LOISEAU
Bourgmestre f.f.
Dour
Vice-Président et
membre du Comité de
Direction
////



Georges-Louis BOUCHEZ
Échevin
Mons
////



Giuseppe CONSIGLIO
Conseiller communal
Boussu
////



Annie COTTON
Conseillère communale
Manage
////



Maxime DAYE
Échevin
Braine-le-Comte
////



Philippe DEBAISIEUX
Conseiller communal
Frameries
////



François DESQUESNES
Conseiller communal
Soignies
////



Laurent DEVIN
Bourgmestre
Binche
////



Karl DE VOS
Bourgmestre
Chapelle-lez-Herlaimont
////



Jean-Marc DUPONT
Bourgmestre
Frameries
////



Xavier DUPONT
Bourgmestre
Ecaussinnes
////



Jacqueline GALANT
Bourgmestre
Jurbise
////



Pascal HOYAUX
Bourgmestre
Manage
////



Michel HUIN
Conseiller communal
Morlanwelz
////



Christian MOUREAU
Bourgmestre
Morlanwelz
Président et membre
du Comité de Gestion du
Secteur Participations
////



Daniel OLIVIER
Bourgmestre
Saint-Ghislain
////



Bénédicte POLL
Bourgmestre
Seneffe
////



Maxime POURTOIS
Conseiller communal
Mons
////



Pierre TACHENION
Conseiller communal
Dour
Président du Comité
de Gestion du Secteur
Propreté Publique et
membre du Comité de
Direction
////



Eric THIEBAUT
Bourgmestre
Hensies
////



Philippe TISON
Bourgmestre
Anderlues
////

PARTS B : 2 ADMINISTRATEURS



Bernard LIEBIN
Conseiller provincial
La Louvière
Vice-Président et membre
du Comité de Direction



Annie TAULET
Députée provinciale
Mons



ADMINISTRATEURS NON ACTIONNAIRES

REPRÉSENTATION DES ORGANISATIONS
REPRÉSENTATIVES DES TRAVAILLEURS :
3 ADMINISTRATEURS



Sandra GORET
Secrétaire Régionale FGTB
Mons-Borinage



Ahmed RYADI
Secrétaire Régional
FGTB Centre



Jean-Marc URBAIN
Secrétaire Fédéral CSC
Mons – La Louvière



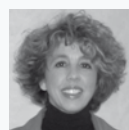
REPRÉSENTATION
DU MONDE INDUSTRIEL :
2 ADMINISTRATEURS



Patrick COULON
Président CCIH



François GOUDAILLEZ
Administrateur délégué
SBMI



Caroline DECAMPS
Directrice Générale
Membre du Comité de
Direction



Axelle DINANT
Secrétaire du Conseil
d'Administration



I.3. REPRÉSENTATION DE L'IDEA DANS LES SOCIÉTÉS ET ORGANISMES

Dans le cadre de son objet social, les Directions et Services de l'Intercommunale participent aux travaux de nombreuses sociétés, organismes et commissions.

LISTE DES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES L'IDEA DÉTIENT UNE PARTICIPATION AINSI QU'UN OU PLUSIEURS MANDAT(S) :

Secteur Propreté Publique :

- / COPIDEC
- / Hygea
- / IPALLE
- / RECYMEX
- / SOVADECO
- / VALODEC

Développement Économique et Aménagement du Territoire :

- / Etrave asbl
- / Etrave sa
- / La Maison de l'Entreprise
- / PACO
- / PASS
- / RED6 (liquidée le 25 septembre 2013)
- / Wallonie Développement

Eau :

- / AQUAWAL
- / CICC
- / CITV
- / GIE Eau d'exhaure
- / PROTECTIS
- / SPGE
- / SWDE

Foncier et logement :

- / SA IDE IMMO I et II
- / SA IMBC IMMO LEASE
- / SA Lavoir du Centre
- / SA MONS REVITALISATION
- / SCRL Centr'Habitat
- / Toit et Moi

Financier :

- / CHF (Coopérative Hennuyère de Financement) (liquidée le 24 juin 2013)
- / Ecetia Finances
- / IMIO
- / IPFH
- / SOFIBAIL

Bureau d'Études et Réalisations :

- / SOCOPEX

STRUCTURES DANS LESQUELLES L'IDEA DISPOSE D'UN OU PLUSIEURS MANDAT(S) :

- / Communauté Urbaine du Centre (CUC)
- / Parc Scientifique Initialis
- / Parc Naturel des Hauts Pays
- / Commission de gestion du Parc Naturel des Hauts Pays
- / Régie Communale Autonome de « Braine O Sport »
- / Régie Communale Autonome de La Louvière
- / Régie Communale Autonome « Mons Capitale »

ORGANISMES ET COMMISSIONS AUX TRAVAUX DESQUELS L'IDEA PARTICIPE :

Développement Économique et Aménagement du Territoire :

- / Agence de Développement Local (ADL) de Braine-le-Comte
- / Agence de Développement Local (ADL) de Colfontaine
- / Agence de Développement Local (ADL) d'Ecaussinnes
- / Agence de Développement Local (ADL) de Frameries
- / Centre Capital
- / Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire (CRAT)
- / Commission Sécurité Environnement du zoning de Feluy
- / Commission Sécurité Environnement de l'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot
- / Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) de Mons et La Louvière
- / Comité de Gestion de la Réserve du Marais de Douvrain
- / Comité de Gestion de la Réserve naturelle des Marionville
- / Logistics in Wallonia (pôle de compétitivité wallon du Plan Marshall dédié à la logistique)
- / Materianova
- / Multitel
- / Pôle Transport et Logistique du Hainaut
- / Science Parks of Wallonia (SPoW)
- / Synergie
- / Wagralim (pôle de compétitivité wallon du Plan Marshall dédié à l'agroalimentaire)

Eau :

- / CEBEDEAU (Centre belge d'étude et de documentation de l'eau)
- / Comité des Experts de la SPGE
- / Commission consultative des eaux en Région wallonne
- / Contrat de Rivière de la Dendre
- / Contrat de Rivière de la Haine
- / Contrat de Rivière de la Senne
- / Plate-forme Permanente pour la Gestion Intégrée de l'Eau (PPGIE)

Financier :

- / Club Mons 2015 Entreprises
- / Commissions de l'Union des Villes et Communes (Intercommunale, Marchés publics, etc.)
- / Forum Financier

Propreté Publique :

- / Commissions de la COPIDEC (Conférence Permanente des Intercommunales de gestion des Déchets)
- / Commission régionale des déchets

Bureau d'Études et Réalisations :

- / CICC (Point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites)
- / Comité Stratégique de l'UMONS
- / Ecomons
- / Équipe Technique Intégrée (ETI)
- / Inisma



CHAP II

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



L'année 2013 a été marquée par la concrétisation de projets inscrits dans le projet de territoire « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies » ainsi que par l'important travail de préparation en vue du prochain appel à projets Fonds Structurels européens 2014-2020. Ce dernier se poursuivra et s'intensifiera jusqu'en mai 2014, date de clôture de l'appel à projets lancé par le Gouvernement wallon.

2013 a par ailleurs été consacrée à la poursuite des équipements en infrastructures économiques et notamment ceux soutenus par le Plan Marshall 1 et le programme Convergence, ainsi que par le développement des projets intégrés dans le Plan Marshall 2.vert tels que l'éco-zoning, les micro-zones urbaines, les halls-relais en zone franche

urbaine ou bien encore les projets de requalification de zones d'activité économique existantes ainsi que les nouvelles zones à aménager.

En matière de vente de terrains aux investisseurs, si un recul des ventes est observé avec un peu moins de 14 ha commercialisés en 2013, on peut cependant se réjouir de la stabilité du nombre de demandes des investisseurs qui laisse augurer une perspective de reprise en 2014.

Enfin, l'IDEA a poursuivi ses missions d'accueil et d'accompagnement des PME au travers de diverses actions de terrain (organisation de séances d'information ou d'ateliers, séances de coaching, etc.).

II.1. PROJET DE TERRITOIRE « CŒUR DU HAINAUT, CENTRE D'ÉNERGIES »

Au travers de sa mission de coordination du projet de territoire, l'IDEA a veillé, au cours de l'année 2013, à mettre en œuvre la phase de concrétisation des projets, notamment avec la mise en place de la Conférence des Bourgmestres et la préparation du prochain appel à projets Fonds Structurels européens 2014-2020, en cohérence avec le plan stratégique du « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies ».



////////////////////////////////////
En tant que coordinateur, l'IDEA a veillé en 2013 à la mise en œuvre de la phase de concrétisation des actions du projet de territoire du Cœur du Hainaut

II.1.1. FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS – PROGRAMMATION 2014 – 2020

Afin d'être le plus pertinent possible vis-à-vis de l'Europe, le Conseil de Développement et l'IDEA se sont mobilisés dès mai 2013 pour rassembler l'ensemble des projets des communes et acteurs du territoire afin de les déposer « labellisés » à l'effigie du Cœur du Hainaut auprès du Gouvernement wallon en vue de la future programmation. Dans cette optique, une séance d'information à l'attention des communes et des acteurs concernés a été organisée en mai en présence d'un représentant du Ministre-Président.

La présentation portait sur l'explication de la politique des Fonds Structurels (alignée par rapport à la stratégie « Europe 2020 ») et les nouveautés par rapport à la programmation précédente.

Le 31 mai, une consultation des mêmes acteurs s'est déroulée afin de prendre connaissance des différents projets qu'ils souhaitaient déposer.

A la mi-juillet 2013, près de 150 fiches-projets ont été récoltées par l'équipe technique.

Une Cellule d'Accompagnement a été mise en place. Elle est composée du Président du Conseil de Développement, de représentants de l'équipe technique du Cœur du Hainaut, de représentants de l'IDEA, de représentants des universités, de la Province de Hainaut, du monde de l'entreprise et du secteur social.

Suite à la réception des fiches-projets, douze groupes de travail avec à la tête, à chaque fois, un pilote, ont vu le jour. Le pilote a été chargé de l'animation et de la communication vers les différents porteurs de projets de son groupe.

Les douze groupes de travail (GT) constitués sont :

- GT 1 > Éco-zoning ;**
- GT 2 > Sécurité – Formation - Gestion des risques ;**
- GT 3 > Friches, territoires d'audaces ;**
- GT 4 > Manger mieux et cohésion sociale ;**
- GT 5 > Haine bleue, voies vertes ;**
- GT 6 > Smartcities ;**
- GT 7 > Éco-construction ;**
- GT 8 > Planification énergétique ;**

GT 9 > Compétitivité économique et innovation technologique ;

GT 10 > Remaillage et mobilité ;

GT 11 > Rénovation urbaine durable et éco-quartiers ;

GT 12 > Planification énergétique.

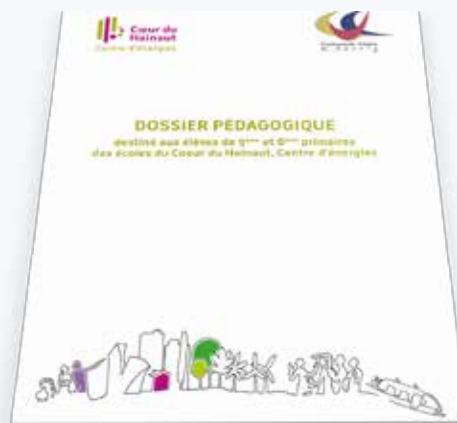
Fin août, une réunion des pilotes s'est tenue afin d'examiner les liens et les transversalités possibles entre les fiches.

Avec l'aide de la Cellule d'Accompagnement, différentes réunions ont pu faire évoluer les douze groupes de travail vers un rattachement des projets aux sept axes stratégiques du Cœur du Hainaut. Cette démarche se poursuivra jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

II.1.2. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE¹

ACTION-PHARE 2 : TOUS FIERES DU CŒUR DU HAINAUT - DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Tout au long de l'année 2013, en collaboration avec une équipe de pédagogues professionnels, des fiches pédagogiques comportant une série d'activités à réaliser en classe ont vu le jour. Celles-ci ambitionnent de développer un véritable esprit d'équipe et de mener une réflexion, à des degrés divers, sur les thématiques qui font du projet « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies » un outil stratégique indispensable pour notre territoire.



ACTION-PHARE 5 : FRICHES, TERRITOIRES D'AUDACE - COLLOQUE PAYSAGE TRANSFRONTALIER 2013

L'UMons, et plus spécifiquement sa Faculté d'Architecture et d'Urbanisme, en collaboration avec l'équipe technique du Cœur du Hainaut, a organisé les 27 et 28 mars 2013 un colloque transfrontalier sur le thème de l'écriture des paysages de la régénération industrielle.

L'objectif principal de ce colloque était de promouvoir l'architecture et l'urbanisme de qualité, vecteurs d'un changement de l'image du territoire et de la qualité de ces espaces urbains.

Au départ d'une collaboration inédite avec France 3 et d'un reportage intitulé « Nos nouveaux paysages », divers orateurs aux profils variés (académique, opérationnel et technique) se sont succédés au cours de ces journées de réflexion et d'échanges pour apporter un nouvel éclairage large et diversifié sur une thématique qui touche pleinement le Cœur du Hainaut.



ACTION-PHARE 10 : ÉCO-ZONINGS D'EXCELLENCE

Les études financées par le Gouvernement wallon sur la zone d'activité économique de Tertre dans le cadre de l'appel à projets "Éco-zoning" se sont clôturées fin juin 2013, à l'exception d'une étude relative au potentiel d'implantation de serres sur l'ancien site de Carcoke, étude actuellement en cours.

Sur base de la méthodologie testée sur la zone d'activité économique de Tertre, les actions vont se poursuivre par une duplication vers d'autres zones d'activité économique du territoire du Cœur du Hainaut, et l'analyse du métabolisme territorial fera l'objet d'une demande de financement européen.

ACTION-PHARE 11 : VERS LA DÉCARBONISATION PROGRESSIVE ET LA DURABILITÉ DU TERRITOIRE - COMMISSION ÉNERGIE-CLIMAT DU « CŒUR DU HAINAUT, CENTRE D'ÉNERGIES » (COMERCLI)

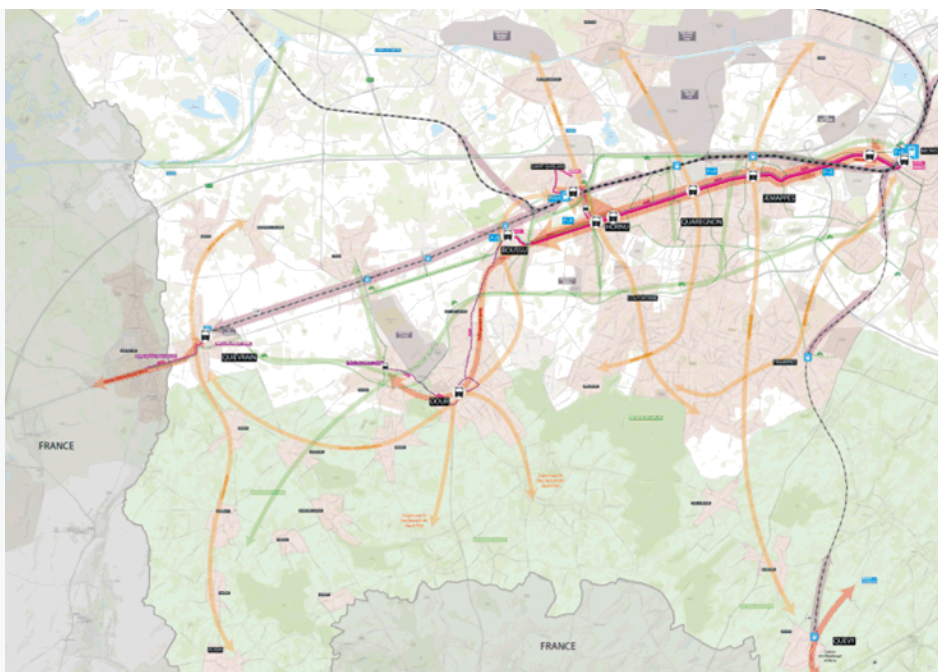
Créée dans le cadre de l'Action-phare 11 «Vers la décarbonisation et la durabilité du territoire», la Commission Énergie-Climat a pour but « de définir et piloter une politique dans le domaine énergétique pour le Cœur du Hainaut afin de répondre efficacement aux objectifs de développement durable définis par le Plan Stratégique Local de ce bassin ».

En 2013, la COMERCLI a défini ses objectifs, missions, etc. Durant cette année, elle s'est notamment penchée sur le diagnostic énergétique et climatique du Cœur du Hainaut et la rédaction d'une fiche-projet FEDER.

ACTION-PHARE 13 : MASTER PLAN TRAM

Un cahier spécial des charges a été rédigé et un appel à candidatures a été lancé en vue de l'élaboration du schéma directeur sur l'axe Quiévrain – Chapelle-lez-Herlaimont.

L'objectif est d'élaborer un schéma directeur donnant les orientations à adopter en terme de mobilité et d'aménagement du territoire sur une « portion » de territoire, en vue notamment d'améliorer structurellement l'efficacité des transports en commun et de repenser la mobilité dans une approche qui soit résolument durable, pérenne dans ses retombées et en harmonie avec l'ensemble des problématiques qui y sont liées (développement économique, énergie, etc.).



**Schéma directeur RN51 -
Axe Quiévrain-Mons**

En novembre 2013, le Conseil d'Administration de l'IDEA s'est penché sur le rapport d'analyse des offres établi afin de retenir les trois bureaux qui poursuivront l'étape suivante qui consiste en la définition d'un schéma directeur.

ACTION 1.3.3 : CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES

La première réunion a eu lieu le 16 janvier 2013. L'objectif de cette rencontre était de faire une présentation de l'état d'avancement du projet de territoire à l'ensemble des Bourgmestres des 25 communes du Cœur du Hainaut et d'aborder, en particulier, les questions de gouvernance, ainsi que les réflexions européennes en cours quant à la future programmation des Fonds Structuraux.

ACTION 6.2.1 : SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ ET DE MOBILITÉ SUR L'ENSEMBLE DU CŒUR DU HAINAUT

En regard notamment de la future programmation FEDER 2014-2020, l'IDEA a décidé d'entamer une réflexion sur le transport de personnes et de marchandises sur tout le territoire du Cœur du Hainaut.

Une plateforme « Schéma d'accessibilité et de mobilité » coordonnée par l'IDEA a donc été mise en place. Un avis de marché a été lancé. Six offres ont été reçues. Suite à une analyse et un classement de ces offres, un bureau d'étude a été désigné en mai 2013. En septembre, la première réunion de pilotage a eu lieu.

II.1.3. COMMUNICATION

Le projet de territoire « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies » étant entré pleinement dans une phase de mise en œuvre opérationnelle des actions au cours de l'année 2013, la communication a pleinement porté sur ces actions et leur visibilité auprès des acteurs concernés.

II.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les Directions/Services Aménagement du Territoire et Urbanisme, Études et Réalisations, Développement Économique et Animation Économique travaillent de concert, avec l'appui des services généraux, pour remplir l'ensemble des missions nécessaires tant à la conception des zones d'activité économique qu'au soutien et à l'accompagnement des candidats investisseurs.

Outre les modifications planologiques, les plans et schémas d'aménagement, les plans de reconnaissance et d'expropriation, ces missions englobent également les études et le suivi des chantiers ainsi que l'accueil des investisseurs en guidant ceux-ci dans leur choix d'implantation

mais également en accompagnant les entreprises dans des domaines spécifiques tels que le management, les aides publiques, etc. via Info PME. Un soutien est ainsi apporté à la création d'activités nouvelles et au développement des PME existantes.

L'Intercommunale gère aujourd'hui un total de 52 parcs d'activité économique, soit près de 3.600 ha, dont certains sont spécialisés dans l'accueil d'entreprises chimiques et pétrochimiques, logistiques, scientifiques, etc. Quelque 881 entreprises y sont implantées, totalisant un nombre d'emplois de 21.962 personnes à la fin de l'exercice écoulé.



Nouvelle zone d'activité économique de Strépy Sud



L'IDEA gère 52 parcs d'activité économique accueillant 881 entreprises et 21.962 travailleurs

ZOOM SUR UN PROJET PHARE

« Ubell » micro-zone urbaine au cœur d'un maillage économique en développement, promoteur d'effets de leviers significatifs

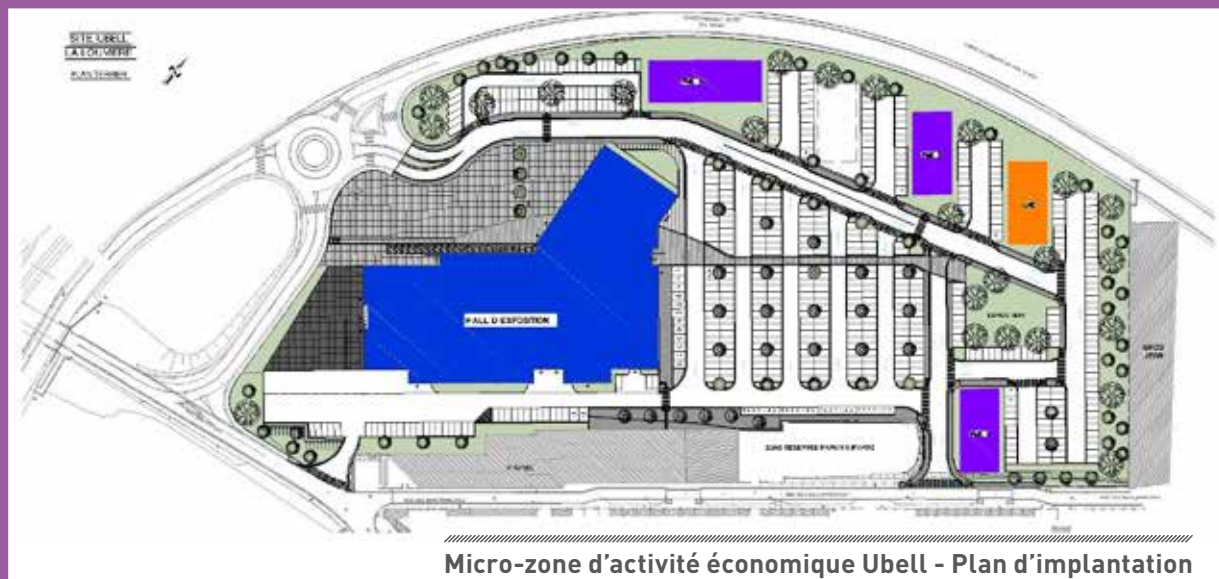
Repris dans le programme des micro-zones d'activité économique en milieu urbanisé du Plan Marshall 2.vert et reconnu en avril 2011 par le Ministre wallon de l'Économie comme zone d'activité économique, le site Ubell, d'une superficie totale de 2,12 ha, jouit d'une position stratégique dans la Ville de La Louvière. Il est en effet situé à proximité immédiate du Hall des expositions et en connexion directe avec le centre-ville et les nouveaux aménagements routiers liés au contournement Ouest. Ce site, qui a bénéficié d'un subside de plus de 580.000 € pour son développement, a pour vocation d'étoffer l'offre existante destinée à l'accueil des entreprises et de permettre à terme la création de 40 emplois. Les superficies libérées sont en effet dédiées principalement aux implantations de type studios, spectacles, décors ayant une fonction principale de production.

Le concept de « micro-zone en milieu urbanisé » fait donc l'objet d'une expérience pilote lancée dans le cadre du Plan Marshall 2.vert afin de s'inscrire dans une logique durable d'implantation d'activités économiques à proximité des services urbains tels que les com-

merces, les infrastructures de transports en commun, les quartiers résidentiels, le nouveau Hall des expositions, LOUVEXPO ou encore le site de l'IFAPME.

Ubell accueille depuis septembre 2013 le nouveau siège d'activité de La Maison de l'Entreprise (LME), filiale de l'IDEA, assurant des missions de support à la propagation de l'esprit d'entreprendre et le soutien à la création et au développement d'activités nouvelles innovantes. LME gère pour ce faire des pépinières d'entreprises au sein desquelles elle permet à des start-ups de trouver un espace de développement propice aux échanges entre nouvelles entreprises et à la gestion professionnelle de leur business. Son appui prend aussi la forme de conseils qu'elle prodigue notamment pour définir le meilleur business model des starters et les assister dans leurs démarches de levées de fonds.

Enfin, au sein de son Business Centre louviérois, LME loge un espace de coworking, le seul de la région du Centre, appelé The Cowork Factory. Cet espace de travail, où cohabitent les starters, accueille en outre des séances de créativité destinées à améliorer les techniques de gestion participative et innovante des entreprises en démarrage.



Micro-zone d'activité économique Ubell - Plan d'implantation

FOCUS SUR LES AMÉNAGEMENTS/ DÉVELOPPEMENTS DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le courant de 2013, des équipements de nouveaux terrains ont été finalisés et le développement de nouvelles zones d'activité économique à court, moyen ou long terme a été poursuivi ou entamé.

ZONES EN COURS D'ÉQUIPEMENT OU ÉQUIPÉES EN 2013	NOMBRE HA (nets)	PROGRAMMES
La Louvière – Ubell	1	Plan Marshall 2.vert
Garocentre – SAFEA	15	FEDER
Manège de Sury	1	Plan Marshall 2.vert
TOTAL	17	

NOUVEAUX ESPACES EN COURS DE DÉVELOPPEMENT		NOMBRE HA (bruts) *	Programmes
Prêt à être équipé	Manège Scailmont extension	7	Programme ordinaire
Procédures en cours (économique, aménagement, foncier, ...)	Porte des Hauts-Pays Nord	15	Programme ordinaire
	Hensies-Sartis	30	Programme ordinaire
	Jemappes-Laminoirs Nord	7,5	Programme ordinaire
	Bas Prés	30	Plan Prioritaire bis + Plan Marshall 2.vert
	Manège-Gibet	90	Plan Marshall 2.vert
	Manège Citadine	10	FEDER
	Boulonneries Boël	2	Plan Marshall 2.vert
Analyses en cours	Garocentre extension	12	Plan prioritaire bis
	Soignies extension	18	Plan Prioritaire bis
	Mons extension Frameries	24	Plan Prioritaire bis
	Bray-Péronnes extension	20	Plan Prioritaire bis
	Manège-Verreries	15	Programme ordinaire
TOTAL	280,5		

* Les surfaces totales dédiées à ces nouvelles zones d'activité économique (surfaces brutes) conduiront, après travaux, à des surfaces utiles hors équipements (voiries, parkings, bassins d'orage, ...) (surfaces nettes) de l'ordre de 70 à 80 % selon les zones d'activité économique.

II.2.1 PLAN MARSHALL 2.VERT

ÉCO-ZONINGS

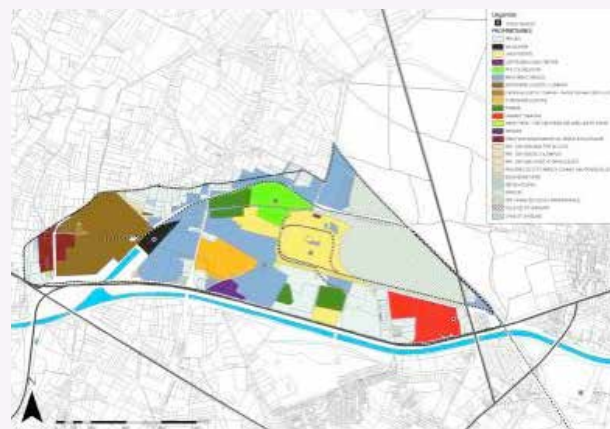
Les études financées par le Gouvernement wallon sur la zone d'activité économique de Tertre dans le cadre de l'appel à projets "Éco-zoning" se sont clôturées fin juin 2013, à l'exception d'une étude relative au potentiel d'implantation de serres sur l'ancien site de Carcoke, étude actuellement en cours.

Pour rappel, afin de mener à bien les études de faisabilité, identifiées lors de la rédaction de la candidature soumise à l'appel à projets, un subside de 285.000€ a été alloué par la Région wallonne à l'IDEA. Ces études portent notamment sur les thèmes suivants :

- / étude de détection des synergies industrielles en termes d'échanges de matières et d'énergie ;
- / étude de faisabilité technico-économique de la rationalisation de la consommation de l'eau, du bouclage et de l'épuration des eaux de rejets ;
- / étude technico-économique et juridique du développement de la voie ferrée sur le site de Carcoke et étude technico-économique du développement de la voie ferrée et de la darse à Hautrage ;
- / étude de la sécurité routière aux abords du zoning ;
- / étude paysagère et environnementale.



Éco-zoning de Tertre - Hautrage - Villerot



Éco-zoning de Tertre - Hautrage - Villerot - Propriétés foncières des partenaires

Ces études ont permis d'identifier une série de projets d'envergure à mettre en œuvre tels que la construction d'une station d'épuration commune, l'élaboration de la desserte de chemins de fer, la valorisation de la chaleur excédentaire des entreprises pour le chauffage de serres ou un système d'aquaponie, ou bien encore l'amélioration de la sécurité aux entrées et sorties de l'éco-zoning, à l'aide d'aménagements routiers, ainsi que la réalisation des aménagements paysagers permettant d'améliorer l'image de la zone, etc.

Sur base de la méthodologie testée sur la zone d'activité économique de Tertre, les actions vont se poursuivre par une duplication vers d'autres zones d'activité économique du territoire du Cœur du Hainaut, et l'analyse du métabolisme territorial fera l'objet d'une demande de financement européen.

MICRO-ZONES URBAINES

Le Plan Marshall 2.vert prévoit la mise en œuvre d'une action spécifique destinée à promouvoir le développement de micro-zones d'activité économique en milieu urbanisé, traduisant une volonté de la déclaration de politique régionale 2009-2014 visant à réinjecter de l'activité dans les pôles urbains.

Suite à la sélection du site « Manège de Sury » en 2012 par le Gouvernement wallon, l'IDEA a consacré le début de l'année 2013 à l'aboutissement des démarches administratives visant à faire reconnaître le site en « site à réaménager » et en zone d'activité économique ainsi qu'à l'étude technique de réhabilitation des bâtiments. Les acquisitions ont été effectuées et les travaux ont débuté en novembre 2013 et se poursuivront en 2014. Ce nouveau projet, approuvé en décembre 2010, vient compléter les sites des « Boulonneries Boël » et « Ubell » à La Louvière. Un budget subsidié pour un total de plus de 1.700.000 € est ainsi disponible pour les 3 projets concernés.



Manège de Sury - Vue de la cour intérieure

Pour rappel, parallèlement à la micro-zone, la Ville de La Louvière a mis en œuvre, en 2013, l'aménagement complet du site « Ubell » suite à son assainissement par la SPAQuE via la réalisation d'un projet global qui comprend une restructuration du bâtiment du Hall des expositions via le programme européen « Convergence » 2007-2013 et l'aménagement des abords et du parking dont la Direction Études et Réalisations de l'IDEA est auteur de projet. L'IDEA a ainsi développé sur le site une antenne de La Maison de l'Entreprise (LME) dans le cadre des fonds d'impulsion du premier Plan Marshall suite à l'approbation par le Ministre wallon de l'Économie du dossier de reconnaissance en février 2011. Les travaux de mise en œuvre de la micro-zone se sont achevés en 2013.



Nouveau Business Center de La Maison de l'Entreprise - La Louvière - Ubell

Par ailleurs, les services ont poursuivi, en 2013, l'étude du site « Boulonneries Boël » à La Louvière, sur base de l'étude de risques post travaux d'assainissement réalisés par la SAPQuE, initiant le lancement d'un appel à partenariat pour développer ce site. Sans résultat probant à cet appel, l'Intercommunale poursuit les études de mise en œuvre en 2013.

HALLS-RELAIS EN ZONE FRANCHE URBAINE

Suite aux subsides accordés par le Gouvernement wallon le 5 juillet 2012 pour le site du Manège de Sury, les services de l'Intercommunale ont finalisé les études et les démarches administratives préalables à la réalisation des travaux. Un subside s'élevant à 4.783.803,30 € au sein de la mesure « Hall-relais en zone franche urbaine » est disponible afin de développer au sein du site dit « Manège de Sury » des halls-relais et des bureaux à destination d'entreprises en phase de lancement. Les travaux ont débuté en novembre 2013.

REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sensible à la problématique du vieillissement des zones d'activité économique, le Ministre wallon de l'Économie a lancé fin 2011 un appel à projet pilote visant la requalification d'anciennes zones. Cette mesure augmente via l'utilisation d'un budget spécifique le champ d'application du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. Les anciennes zones disposent ainsi d'une opportunité pour être repensées et harmonisées en intervenant à nouveau sur des équipements déjà financés.

Trois thématiques prioritaires ont été identifiées dans cet appel à projet :

- / l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité au sein de la zone notamment pour les usagers faibles ;
- / la valorisation optimale de l'espace disponible dans la zone d'activité économique considérée ;
- / l'amélioration de la qualité et de l'attractivité des zones considérées (intégration et développement de la biodiversité, visibilité et image de marque de la zone, qualité paysagère et environnementale, lisibilité et qualité des espaces publics, harmonie entre espaces privatifs et domaine public, salubrité, signalétique, connectique, ...).



Requalification de la zone d'activité économique de Soignies

Trois sites ont été retenus :

- / **Quaregnon** : les interventions portent sur la mobilité douce, la signalisation, la lisibilité des espaces publics, le paysage, les plantations, etc ;
- / **Garocentre** : les aménagements proposés portent sur le paysage, la sécurisation, l'accessibilité, la signalétique, la lisibilité des espaces publics, la verdurisation et la restructuration de la porte d'entrée ;
- / **Soignies** : les aménagements proposés ont pour objectifs d'intervenir sur la mobilité douce, la signalétique et la verdurisation en cohérence avec la continuité de l'axe structurant de la nouvelle extension.

Par ailleurs, non retenu dans un premier temps, le projet sur PEMH (Parc Environnemental de Mons Hainaut) a été repris par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'équipement d'accès aux zones d'activité économique du Plan Marshall 2.vert, en décembre 2012.

L'étude de ces 4 zones a été menée en 2013 pour établir les permis d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que les dossiers de mise en adjudication. Les travaux pourront débuter en 2014 dès réception des permis.

REDYNAMISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans la continuité de l'appel à projet visant la requalification des zones d'activité économique dégradées, le Ministre wallon de l'Économie a lancé mi-2013 un second appel intitulé « Redynamisation des zones d'activité économique ». Les thématiques prioritaires visent l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité, la valorisation de l'espace disponible et l'amélioration de la qualité et attractivité des zones concernées, toujours dans l'optique de pouvoir intervenir en dehors du champ d'action du décret du 11 mars 2004.

Principale différence par rapport à la première édition de ce programme : la participation des privés aux objectifs d'amélioration des parcs. Selon un principe visant la participation pour 0,50 € des privés, l'Intercommunale bénéficie d'1 € subsidié à concurrence de 90 %. Le taux de subside s'établit à 60 % sans cette participation.

En date du 15 décembre 2013, l'Intercommunale a introduit 5 dossiers :

- / l'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot dans la cohérence du projet global mené sur ce site depuis 2010, détaillé au point 2.2.1. ;
- / Ghlin-Baudour Nord ;
- / Mons-Cuesmes ;
- / Binche-Bray-Péronnes ;
- / Seneffe-Manage.

Les résultats de cet appel sont attendus en 2014.

ÉQUIPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉ

Afin de poursuivre l'équipement des zones d'activité économique, le Plan Marshall 2.vert prévoit un mécanisme de financement alternatif à hauteur de 170 millions € pour les sites concernés par la période 2010-2014.

Les projets d'équipement des sites du « Gibet » à Manage et des « Bas Prés » à Mons ont été retenus par le Gouvernement wallon pour des budgets subsidiés de respectivement 5.328.468 € et de 10.557.870,80 €.

Mise en œuvre de la future zone d'activité économique dite « Mons extension » (Bas Prés) - Mons

Pour rappel, la zone retenue par le plan prioritaire bis sur le territoire de Mons s'inscrit dans la prolongation des importants aménagements déployés à la périphérie Ouest de Mons dans le cadre, premièrement, du portefeuille de projets FEDER porté par l'Intercommunale en collaboration avec le SPW, deuxièmement, concernant principalement les parcs d'activités de GEOTHERMIA et d'Initialis, et enfin, de l'aménagement du quartier des Grands Prés par la Ville (centre commercial, Centre de Congrès et nouvelle gare).

La future zone d'activité de Mons Extension d'une trentaine d'hectares est ceinturée au Nord par l'autoroute E19-E42,

au Sud par la Haine, à l'Ouest par la bretelle d'accès du R5 sur l'autoroute et est limitée à l'Est par la rue des Prés Sauvages. Elle est actuellement reprise principalement en zone d'espace vert au plan de secteur.

Début 2012, le dossier de demande de modification de l'affectation au plan de secteur via la réalisation d'un plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur avait été introduit et l'élaboration d'un plan communal d'aménagement dit « Mons Extension » à Mons sur le site « Bas Prés » révisant la plan de secteur de Mons-Borinage a été autorisée par Arrêté ministériel du Gouvernement wallon du 23 juillet 2012.

L'année 2013 a vu l'élaboration de ce PCA par les services de l'Intercommunale ainsi que le Rapport des Incidences sur l'Environnement, réalisé quant à lui par un bureau d'études indépendant, pour se concrétiser par l'adoption par le Conseil Communal de l'avant-projet en date du 22 avril 2013 puis par la mise à enquête publique pendant le mois d'octobre. Les différentes instances auxquelles il a été soumis ayant deux mois pour se prononcer, la déclaration environnementale sera réalisée début 2014 en vue de l'adoption du projet par le Conseil Communal puis par le Gouvernement wallon.



Développement
du pôle
économique
Nord-Ouest de
Mons

Mise en œuvre de la future zone d'activité économique Manage Nord au lieu-dit « Le Gibet »



Manage Nord - Schéma d'aménagement

Pour mémoire, en janvier 2011, le Gouvernement wallon octroyait à l'IDEA un subside de 10.557.870 € dans le cadre du Plan Marshall 2.vert afin de mettre en œuvre la zone d'activité économique Manage Nord, au lieu-dit « Le Gibet ». Située dans le prolongement du parc industriel de Seneffe-Manage et au confluent du canal Bruxelles-Charleroi et de celui du Centre, le futur parc, destiné à l'éco-construction et au secteur de l'agro-alimentaire de 2^e et 3^e transformation, couvre une superficie brute de 85 ha, soit de 65 ha commercialisables, soit la perspective de création de plus de 1.000 emplois.

Les affectations au plan de secteur, notamment en zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel, nécessitent l'élaboration d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE), lequel fut initié en juin 2011.

Parallèlement, le dossier de reconnaissance économique et d'expropriation, introduit à la DGO6 du Service Public de Wallonie début 2012, est traité par l'Administration et doit être soumis à enquête publique.

Dans un souci de clarté et de compréhension des citoyens et afin d'éviter toute confusion, les deux dossiers de RUE et de reconnaissance économique et d'expropriation ont été soumis enquête publique conjointement suivant le même calendrier. Le RUE a ainsi été déposé aux administrations communales de Manage et de Seneffe en octobre 2012, les entités étant toutes deux concernées par le dossier. La mise en enquête publique a été reprogrammée du 13/02 au 13/03 2013, afin de garantir une meilleure information aux citoyens. Deux réunions publiques ont été organisées au sein de chaque commune, le 27 février 2013 à Manage et le 19 février 2013 à Seneffe, au cours desquelles les représentants de l'Intercommunale ont présenté le projet et ont répondu aux questions des personnes présentes, tant sur le RUE que sur la procédure de reconnaissance économique.

En parallèle à l'enquête publique, le RUE a été soumis à l'avis des diverses administrations du Service Public de Wallonie.

Après clôture de l'enquête, le dossier de reconnaissance économique ainsi que les remarques et avis formulés dans le cadre de la procédure d'enquête ont été transmis à la DGO6 afin que celle-ci prépare le dossier d'arrêté de reconnaissance.

En ce qui concerne le RUE, la procédure prévoit l'intégration des remarques formulées au cours de l'enquête et par les diverses administrations au sein d'une déclaration environnementale pour chaque commune. Ce document est joint au RUE en vue de son approbation aux Conseils Communaux.

Le Conseil Communal de Manage a approuvé le dossier le 26/03/2013, celui de Seneffe le 24/04/2013, à la suite de quoi, les communes ont transmis l'ensemble du dossier au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne. Celui-ci a remis un avis favorable au contenu du RUE en octobre 2013 et transmis l'ensemble des pièces à la DGO4 à Jambes, en vue de son approbation par le Ministre, début 2014.

Mise en œuvre des futures zones d'activité économique de Mons et Manage pour un budget de plus de 15 millions €

II.2.2. MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE HORS PLAN PRIORITAIRE ET PLAN MARSHALL

MANAGE - SCAILMONT

Le périmètre de reconnaissance économique de l'extension de la zone de Scailmont a été adopté le 20 avril 2012, permettant ainsi l'équipement de 8 hectares supplémentaires en zone d'activité économique mixte. Les acquisitions ont été réalisées.

Suite au refus du permis pour les travaux d'équipement de la zone d'activité économique, un nouveau projet a été introduit auprès du Fonctionnaire délégué. Le permis est attendu pour le premier semestre 2014.

LA LOUVIÈRE – SAFEA

Comme son nom l'indique, cette future zone d'activité économique d'une quinzaine d'hectares viendra s'implanter sur le site de l'ancienne usine SAFEA (Société Anonyme de Fabrication d'Azote). Suite à la dépollution du site par la SPAQuE qui s'est achevée en 2011 et à la délivrance par le Gouvernement wallon, en date du 7 décembre 2012, de l'arrêté de reconnaissance économique, les contacts avec la SPAQuE pour l'acquisition des terrains se sont poursuivis pour aboutir fin 2013 à un accord. L'acte authentique constatant ces accords devrait intervenir en 2014.

Sur base de ces accords, la Direction Études et Réalisations de l'IDEA a été en mesure de notifier, fin 2013, l'entreprise en charge des travaux en vue d'un début de chantier en janvier 2014.

FRAMERIES – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE CRACHET

L'avant-projet de PCA a été approuvé par le Conseil Communal en début d'année 2013. Il désignera ensuite, début 2014, l'auteur de projet pour réaliser le rapport des incidences sur l'environnement.



Site des Laminoirs de Jemappes - Master Plan

MONS - LES LAMINOIRS DE JEMAPPES

Le schéma d'aménagement de la zone a été validé par tous les intervenants, soit par la SPAQuE, l'IDEA et la Ville en 2012. Les travaux de dépollution par la SPAQuE ont démarré en janvier 2013. Ces travaux devraient se terminer fin 2015 pour la partie du site destinée à accueillir une zone économique.

MANAGE – CITADINE (ex Codami)

En parallèle à l'analyse des pollutions présentes sur le site, par la SPAQuE, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a entamé le dossier de reconnaissance économique et de site à réaménager. L'esquisse d'aménagement a été établie compte tenu des premiers résultats de l'étude de caractérisation. La finalisation de ces deux dossiers dépend des conclusions définitives des analyses de sol qui doivent être transmises par la SPAQuE.

HENSIES - LES SARTIS

La SPAQuE a confirmé sa volonté d'acquérir le site en vue de sa dépollution. Des négociations ont été menées en ce sens avec le propriétaire du site. Par ailleurs, l'IDEA, pour finaliser le dossier de reconnaissance économique, reste en attente du Rapport des Incidences Environnementales définitif commandé par la SPAQuE.

ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE D'HENSIES – RÉVISION DU PLAN DE SECTEUR DE DOUR-HENSIES

Suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2010, approuvant la révision du plan de secteur sur les communes de Dour et Hensies, Hensies bénéficie d'une nouvelle zone d'activité économique mixte de 22 ha, le long de la RN 51.

En janvier 2013, le SPW – DG01 a fait part à l'Intercommunale de sa volonté d'aménager un rond-point au carrefour de la Taule, permettant ainsi un accès direct à la zone d'activité économique industrielle de Dour Elouges et par extension, à la zone d'activité économique mixte d'Hensies. Par ailleurs, des contacts ont été pris entre le service Infrastructures Économiques et un investisseur souhaitant développer un projet au droit de la RN 51.

Afin de coordonner au mieux la mise en œuvre de ses diverses initiatives, l'IDEA a initié la procédure de reconnaissance économique et d'expropriation de la zone d'activité économique mixte d'Hensies afin de pouvoir envisager le financement de son équipement.

Ce dossier de reconnaissance sera introduit au SPW début 2014.

II.2.3. IDENTIFICATION DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – PLAN PRIORITAIRE BIS

L'évaluation du Plan prioritaire bis menée par le Gouvernement wallon en 2010 a confirmé quatre des cinq projets précédemment retenus pour la zone IDEA parmi les 2.581 hectares de nouvelles zones d'activité économique inscrits sur le territoire de la Région wallonne en juillet 2008. Il s'agit de l'extension de Garocentre à La Louvière (12 ha), des Bas Prés à Mons (29 ha), du Crachet à Mons (24 ha) et de la zone de Soignies (18 ha).

Cette évaluation visait principalement une accélération des procédures en identifiant environ 1.700 hectares de terrains à mobiliser à très court terme (équipement de zones dans le cadre du Plan Marshall 2.vert). En 2011, le Gouvernement a renforcé cette mesure en adoptant de nouveaux sites dont pour la zone IDEA, l'extension de la zone de Bray-Péronnes pour une superficie de 20 hectares.

La mise en œuvre de ces 5 sites est conditionnée à la réalisation de Plans communaux d'aménagement révisionnels. En 2013, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a poursuivi la mise en œuvre de la zone dit des « Bas Prés » à Mons, intégrée dans la mesure visant l'équipement de zones d'activité économique du Plan Marshall 2.vert et détaillée par ailleurs.

II.2.4. FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

En sa qualité de chef de file, l'IDEA poursuit sa mission de coordination et de suivi administratif des 4 portefeuilles de projets cofinancés dans le cadre de l'Objectif CONVERGENCE, programmation 2007-2013.

Outre la charge administrative, l'Intercommunale veille à l'avancement des projets de chaque portefeuille et à leur mise en œuvre dans les délais imposés par le FEDER.

Au cours de cette année 2013, l'IDEA a organisé deux comités d'accompagnement en ses bureaux, respectivement les 18 juin 2013 et 10 décembre 2013.



1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD DE LA RÉGION DU CENTRE

Composé de deux projets, d'une part, la mise à deux voies de la route de la Pierre Bleue, dont la Ville de Soignies est l'opérateur et, d'autre part, le prolongement de la RN57 porté par le SPW, ce portefeuille est financé par les Fonds Structurels « Convergence » pour un montant de 10.977.642,43 €. Ce portefeuille était complété dans sa cohérence par la mise en œuvre de la zone d'activité économique prioritaire de Soignies – Braine-le-Comte dans le cadre du Plan Marshall 1.

Le projet de dédoublement de la Route de la Pierre Bleue a été clôturé en 2012, avec la réalisation du décompte final et la finalisation des démarches administratives. Le budget définitif s'est établi à 1.680.212 €, dégageant un léger surplus.

La phase 1 du projet de prolongement de la RN57, débutée en 2012, s'est prolongée en 2013 via une procédure d'expropriation judiciaire qui a abouti en date du 4 juillet 2013 et les travaux équivalents ont ainsi pu débuter. Les acquisitions de la phase 3 ont également pu être initiées. Les procédures d'acquisitions se sont poursuivies pour les phases 2 et 3 de mise en œuvre. L'IDEA encadre ce portefeuille en tant que chef de file et d'assistant à la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Soignies.

2. SENEFFE-MANAGE OUEST

Ce projet unique, cofinancé dans le cadre de l'objectif CONVERGENCE du FEDER, concerne le réaménagement de la rue de Tyberchamps afin de permettre un accès alternatif à la future zone d'activité économique de Manage Nord au lieu-dit « Le Gibet », dont l'équipement est financé via le Plan Marshall 2.vert.

La Direction Études et Réalisations de l'IDEA a été désignée auteur de projet dès 2009.

Le 19 juillet 2012, le Gouvernement wallon a octroyé une subvention complémentaire à l'enveloppe FEDER, portant ainsi le subside au montant de 690.999 €.

Le permis d'urbanisme pour les travaux de voirie a été octroyé le 12 janvier 2012 et le projet a été mis en adjudication le 30 octobre 2012. Le 28 décembre 2012, le Conseil Communal a approuvé le rapport d'attribution.

Les travaux ont débuté le 29 avril 2012. Les deux premiers mois ont été mis à profit pour les travaux préparatoires



Entrepôts logistiques de Garocentre

(démolition et déblais). Le projet intégrait les travaux de reconstruction complète de la voirie ainsi que le renouvellement des réseaux d'impétrants sur le tronçon concerné.

Grâce aux conditions climatiques favorables, les travaux ont suivi normalement leur cours et devraient se terminer en avril 2014.

3. PLATE-FORME MULTIMODALE DE GAROCENTRE

Ce portefeuille de projets concerne l'extension du Parc logistique de Garocentre et en particulier le développement de la trimodalité route-rail-eau.

Pour rappel, en 2011, le terminal trimodal mixte, consistant en un agrandissement du quai situé le long du canal du Centre à hauteur de Duferco et en l'intégration d'une gare ferroviaire à l'arrière du quai et des chemins de roulement d'un pont-portique, a été inauguré. Les bénéficiaires de l'aménagement du terminal trimodal et de l'accessibilité à ses zones de stockage sont respectivement le PACO et la DGO1.

Suite à l'assainissement par la SPAQuE du site de SAFEA, ancienne fabrique d'engrais, et en vue de compléter l'expansion des activités voisines, le portefeuille vise aussi les projets d'amélioration de l'accessibilité et des abords du site SAFEA pour lequel l'IDEA est le bénéficiaire.

Enfin, afin de scinder les flux industriels du flux touristique drainé par l'Ascenseur à bateaux n°1 et la Cantine des italiens, tous deux repris au Patrimoine mondial de l'UNESCO, une voirie de délestage, dont la Ville de La Louvière est bénéficiaire, est également prévue. Néanmoins, la Ville a délégué à l'IDEA la maîtrise d'ouvrage de ces travaux qui s'effectuent par conséquent de manière conjointe.

Si le permis d'urbanisme avait été obtenu en septembre 2012 et si la procédure d'adjudication du marché s'était déroulée en 2013, l'absence de maîtrise foncière n'a pas permis de lancer les travaux avant la fin de cette année, soit le 19/12/2013. L'ordre de service devrait, quant à lui, être donné en janvier prochain pour un début des travaux, d'une durée de 160 jours ouvrables, prévu début février 2014.

En parallèle, les négociations pour les acquisitions qui restent à réaliser se poursuivent et se poursuivront sur 2014.

4. MONS-OUEST : RECONVERSION ÉCONOMIQUE

Pour rappel, ce portefeuille vise l'amélioration de l'accessibilité de deux pôles économiques, l'un industriel, de Ghlin-Baudour Nord et l'autre, de type mixte à savoir de Mons – GEOTHERMIA/Initialis.

En ce qui concerne le parc de Ghlin-Baudour Nord, la DGO1 a réalisé un giratoire sur la route industrielle, à l'entrée Est du site fonctionnel depuis mi-2011.

Quant au second projet visant cette fois l'amélioration de l'accessibilité à la future zone d'activité économique mixte de Mons (GEOTHERMIA) et de tout le quartier Grand Prés – Initialis, il avait été, pour rappel, scindé en deux sous-projets ; l'un visant la création d'un ouvrage d'art sur l'autoroute ainsi que des bretelles d'accès entre les deux échangeurs, projet porté par la DGO1 ; l'autre, la connexion du futur pont au pôle Initialis - Grands Prés via une voirie et un giratoire à ouvrir, développé par l'Intercommunale qui a été ouvert au public fin 2011.

Quant au projet du passage sur l'autoroute mené par la DGO1, les différentes parties sont à divers stades d'avancement :

- / **voiries latérales le long de l'autoroute :**
les travaux de la latérale Nord se sont terminés en 2013 tandis que ceux de la latérale Sud sont toujours en cours ;
- / **pont au-dessus de l'autoroute :**
pour rappel, les travaux, commencés en mai 2012, ont été statés le temps du tassement des remblais. Ils devraient reprendre au printemps 2014 et devraient être terminés en juin 2015 ;
- / **quatre bretelles d'accès et giratoire au pied du pont :**
les deux bretelles Nord ont été terminées en 2013 tandis que les travaux suivent leur cours pour les bretelles Sud. Par ailleurs, l'étude des deux rampes d'accès au futur pont et du giratoire au pied de celle-ci s'est achevée en 2013 par la préparation du dossier de demande de permis.

II.2.5. ÉQUIPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La Direction Études et Réalisations, Service Infrastructures et Énergies, a réalisé plusieurs études et monté les dossiers nécessaires à la création de nouvelles zones d'activité et à l'équipement des zones existantes.

Ainsi, ont été déposés en 2013, le permis d'extension de la zone d'activité économique du Gibet à Manage, le permis de réalisation d'une voirie de liaison à la zone d'activité économique de Manage-Bellecourt, le permis d'extension de la zone d'activité économique de Manage-Scailmont, qui avait fait l'objet d'un refus a été réétudié et réintroduit.

La Direction Études et Réalisations a également assuré la direction des chantiers ainsi que la coordination pour la sécurité et la santé sur les chantiers temporaires et mobiles.

En ce qui concerne GEOTHERMIA, une procédure de modification du permis d'environnement de la station géothermique de Ghlin a été réalisée afin de rendre son exploitation en conformité avec les normes de rejet en eaux de surface.

ÉTUDES

Le Service Infrastructures et Énergies, Direction Études et Réalisations, a assuré et contrôlé les projets et programmes suivants dans le cadre de la création, de l'équipement et de la redynamisation des zones et parcs d'activité économique (ZAE - PAE) :

- / Frameries : extension de la ZAE du Crachet ; obtention des terrains, modification du projet suivant les nouvelles implantations et extension des PME du site ;
- / Manage-Scailmont : extension de la zone, création de voiries et d'équipements ; refonte complète du projet suite aux remarques du permis d'urbanisme ;
- / Ghlin-Baudour : aménagement des terrains de l'IDEA – Nouveau tracé des voies de la ligne L242 pour la desserte du futur quai PACO en construction ;
- / Manage Gibet : réalisation de la nouvelle zone, étude complémentaire pour respect des remarques du permis d'urbanisme. Modification du quai du PACO, aménagement du parking de l'entreprise NMLK, maintien des prairies de fauche et modification des talus ;

- / Mons : étude du projet PEMH, rénovation de voirie, égouttage et création d'un nouvel exutoire pour le ruisseau du bois de Mons et de Hainaut ; étude complémentaire et mise en adjudication des travaux à Mons : études du projet de la station de pompage Initialis, Boulevard Delvaux ;
- / Ghlin : étude de la voirie d'accès à la station de pompage mixte de Ghlin ;
- / La Louvière : requalification (revamping) des voiries et de l'entrée de la gare autoroutière (Garocentre) ;
- / Soignies : requalification de l'ancien zoning – rue de la Guelenne ;
- / Quaregnon : requalification des voiries de la ZAE du « Brule » ;
- / Mons – ZAE de Cuesmes : redynamisation de diverses voiries et rond-points (avant-projet) ;
- / Binche – ZAE de Bray-Péronnes : Avenue Léopold III – Redynamisation de l'avenue (avant-projet) ;
- / Seneffe : redynamisation des ZAE – rue Jules Bordet (avant-projet) ;
- / Saint Ghislain – ZAE de Tertre-Hautrage-Villerot : redynamisation rue de la Carbo (avant-projet) ;
- / Ville de Mons – ZAE de Ghlin-Baudour Nord : rue de l'Orbette – Redynamisation (avant-projet) ;
- / Ville de Mons – ZAE BP1 : nivellement, voirie, égouttage, équipement et aménagement paysager de la ZAE dite « Bas Prés » – Projet et mise en adjudication ;

- / Ville de Mons – ZAE BP2 : rénovation de la station de pompage dite « de l'autoroute » – Projet et mise en adjudication ;
- / Binche : étude de l'accès à l'extension de la ZAE de Bray-Péronnes.

CHANTIERS

Le Service Infrastructures et Énergies, Direction Études et Réalisations, a débuté, poursuivi ou terminé les chantiers suivants :

- / Ghlin-Baudour Sud : réhabilitation de la voie ferrée extension vers la zone trimodale - suite des travaux : déplacement de la conduite AIR LIQUIDE et reprise de la pose des voies ;
- / Feluy : rénovation de la station de pompage – en cours ;
- / Ghlin : construction d'un nouveau château d'eau en cours ;
- / Quiévrain : voirie de liaison entre la rue du 26 octobre et la ZAE ;
- / Mons – voie d'accès à la station de pompage de Mons Ghlin ;
- / La Louvière – Réfection et création d'accès aux zones Glaverbel-BPMN (ex. : Safea et voirie de liaison entre la rue Tou-Y-Faut et la rue du Gros Saule).



Zone d'activité économique de Feluy

II.2.6. GESTION FONCIÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1. LA GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

Une planification des achats de terrain est établie en collaboration avec les Direction/Services Infrastructures Économiques, Études et Réalisations et Aménagement du Territoire et Urbanisme afin de tenir compte de la demande des investisseurs, des travaux à réaliser, des nouvelles zones à développer, des contraintes liées à l'aménagement du territoire mais également des opportunités qui se présentent.

Afin de procéder aux travaux d'aménagement et/ou à la vente de terrains aux candidats investisseurs, les transferts de propriété suivants, dont la préparation et le suivi sont confiés au Service Foncier, ont été effectués :

Zone d'activité économique (ZAE) – Acquisitions et ventes en 2013

ZAE	Acquisitions (m ²)	Ventes (m ²)
Anderlues	/	26.984
Braine-le-Comte – Verreries Fauquez	/	2.154
Bray-Péronnes	/	5.629
Dour Bellevue	/	1.212
Extension Soignies – Braine-le-Comte	69	/
Frameries Crachet	6.050	/
Garocentre Sud	/	25.770
Garocentre MagnaPark	27.800	13.799
Ghlin-Baudour Nord	72.117	/
La Louvière Gare du Sud	84	6.599
Manage Bellecourt	30	/
Manage – Faubourg	/	18.171
Manage Scailmont	29.918	/
Mons – Cuesmes	/	4.688
Parc Scientifique Initialis	15.012	13.080
Quaregnon Brûle	/	2.817
Seneffe - Manage	27.699	2.739
Seneffe-Tyberchamps	/	14.893
TOTAL	178.779	138.535



Zone d'activité économique de Frameries Crachet

En outre, le Service Foncier a introduit auprès des services compétents de la Région wallonne, des dossiers de subsides à l'acquisition pour les zones d'activité économique de Manage Scailmont extension, Frameries Crachet, Mons Initialis et Strépy Mon Gaveau. Cette démarche devrait permettre à l'IDEA de bénéficier de subsides à l'acquisition d'un montant global de +/- 284.000 €.

PROCÉDURE D'EXPROPRIATION JUDICIAIRE

Dans le cadre de l'équipement de l'extension de la zone d'activité économique du Scailmont à Manage, une procédure d'expropriation judiciaire a été initiée à l'encontre d'un propriétaire refusant la négociation amiable. Cette procédure, menée par l'IDEA en collaboration avec le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi sur base de l'arrêté d'expropriation et conformément à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, a abouti à un jugement en faveur de l'IDEA.

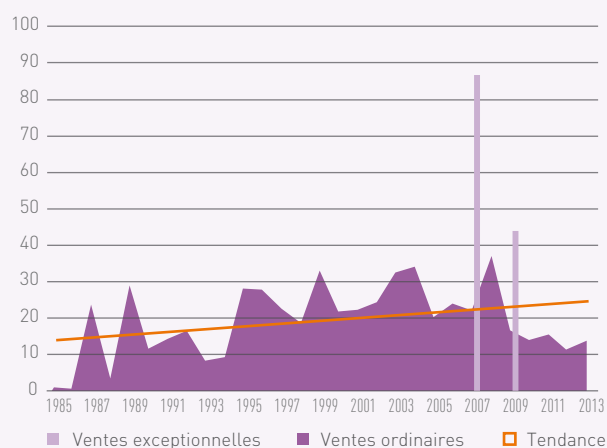
II.2.7. VENTES DE TERRAINS AUX INVESTISSEURS

Pour la quatrième année consécutive, l'Intercommunale doit constater qu'elle ne peut atteindre son objectif de vente de 20 hectares de terrains à vocation économique. Seuls 13,85 ha ont été vendus, soit 65 % de l'objectif.

De même, certains bâtiments-relais peinent à trouver preneurs malgré leur finition, parfois plus élaborée et plus respectueuse de leur intégration environnementale, de même que leur performance énergétique qui répond aux dernières normes en matière de constructions industrielles.

Toutefois, la demande reste stable et laisse augurer une reprise en 2014. Les projets, maintenus en stand-by par les entrepreneurs en ces temps de crise devraient ainsi être réactivés et faire progresser à nouveau les ventes de terrains, la location de bâtiments-relais et la création d'emplois.

Évolution des ventes de terrains en zonings depuis 1985



Près de **14 ha** de terrain commercialisés en 2013, soit la consolidation de **455 emplois**, la création de **115 nouveaux postes** et un investissement global de **30 millions €**

La superficie vendue se répartit comme suit :

- / 02 ha 17 a 97 ca dans la région de Mons-Borinage ;
- / 11 ha 67 a 38 ca dans la région du Centre.

Ces ventes de terrains sont relatives à :

- / 6 extensions d'entreprises existant déjà dans les zones d'activité économique, soit 28 % des ventes enregistrées ;
- / 15 transferts d'entreprises existant déjà dans la région mais désirant s'implanter dans une zone d'activité économique, soit 72 % des ventes enregistrées.

Pour la deuxième année consécutive, aucune nouvelle entreprise n'a été créée dans une zone d'activité économique.

La superficie moyenne vendue par entreprise en 2013 est de 65 a 97 ca ; celle-ci est restée stable par rapport à l'année précédente.

II.2.8. GROS PLAN SUR LES NOUVELLES IMPLANTATIONS

Au cours de l'exercice 2013, le Service Infrastructures Économiques a ouvert 246 nouveaux dossiers. Ce chiffre est quasiment identique à celui de l'exercice précédent. Il permet d'espérer que la confiance des candidats investisseurs a fini de s'éroder et que ceux-ci, prévoyant une possible croissance de leurs activités à partir de 2014, prennent les premiers renseignements afin d'envisager un développement immobilier en zone d'activité économique dans les prochaines années.

Le taux d'acceptation des dossiers, en fonction de leur adéquation aux critères d'activité, d'emplois ou d'utilisation de la parcelle fixés par l'Intercommunale, reste également stable, au-dessus de la barre des 70 %, avec un taux effectif de 73 %. Ces critères ont été fixés pour garantir une consommation parcimonieuse du sol en fonction d'objectifs de développement économique et social et éviter l'effet d'aubaine d'un terrain vendu à moindre prix par rapport aux autres terrains à bâtir à destination économique de la région. Ceux qui ne rencontrent pas ces critères sont redirigés vers des partenaires publics ou privés pouvant répondre à leur demande.

En ce qui concerne les 179 dossiers acceptés, s'ils avaient tous pu être concrétisés par une vente de terrain au cours de l'exercice 2013, l'Intercommunale aurait pu céder 137 hectares complémentaires en zones d'activité économique, soit 10 fois plus que les ventes réellement enregistrées au cours de l'exercice. Toutefois, l'espérance d'emplois attachée à ces ventes n'a été que de 2.230 postes de travail, ce qui représente un taux d'emploi de 16 personnes par hectare, ce qui est sous la ligne directrice habituellement admise par le Conseil d'Administration en zone d'activité économique mixte (20 emplois/hectare). Cela requiert dès lors que les dossiers aux taux d'emplois les plus faibles puissent être mûris et appréciés, le cas échéant, sur une plus longue période, permettant alors la création d'emplois.

Alors que traditionnellement, le premier secteur d'où est issue la demande est celui de la construction, ce secteur a perdu son leadership au cours de l'année 2013 et s'est vu détrôner par le secteur du transport et de la logistique (23 % des dossiers). Le secteur de la construction arrive ainsi second et représente 20 % des dossiers. Il précède le secteur du commerce de gros (11 % des dossiers et habituellement en 3^e position). Le secteur de l'agroalimentaire, de même que celui du travail du bois se positionnent ex-aequo en 4^e place (6 % des dossiers). C'est une première percée dans le top 5 du secteur agroalimentaire, ce qui devrait conforter l'IDEA dans sa volonté de développer un pôle lié, entre autres, à ces activités sur la zone d'activité économique de Manage Nord.

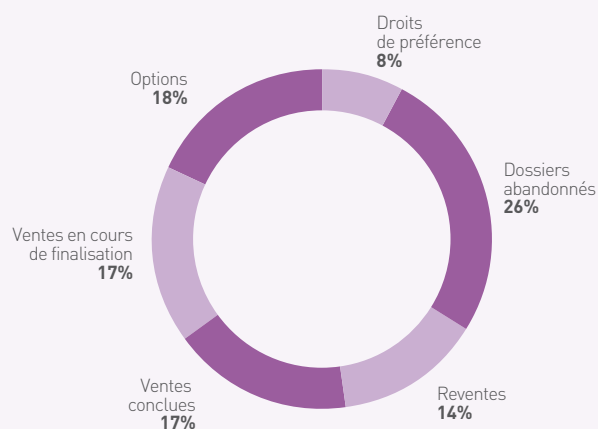


Travaux d'aménagement du futur bâtiment de BPost - Garocentre Magna Park

Les Instances ont, quant à elles, statué sur 89 dossiers. Le nombre de dossiers est en diminution, de 12 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est assez logique puisque la demande est elle-même en régression. Sur ces 89 dossiers, 41 dossiers, soit 46 %, portaient sur une vente actée chez le notaire, ou sur une décision de vente, l'acte devant intervenir l'année suivante.

Le taux d'abandon a quant à lui diminué de 5 % par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 8 %. La première raison évoquée (57 % des abandons) est le manque de financement, nonobstant les différents outils d'appui financier de la région. L'autre raison réside dans le fait que le client a trouvé un bâtiment disponible pour démarrer plus vite ses activités.

Répartition des 89 dossiers présentés au Conseil d'Administration en 2013



De manière plus détaillée, le tableau ci-après (page 37) reprend les dossiers d'implantation ayant été traités et finalisés par un acte de vente au cours de l'année écoulée. Les 21 ventes finalisées ont permis de consolider 455 postes de travail et de créer 115 nouveaux postes, ce qui représente un total de 570 emplois. Ces ventes ont par ailleurs généré un investissement de minimum de 30,8 millions €. Le nombre total d'emplois supplémentaires dans les zones d'activité économique est, à quelques postes près, identique à celui de l'exercice 2012. Il en est de même pour le nombre de dossiers. Par contre, les montants investis ont presque doublé, ce qui est dû à l'accueil de projets fonciers assez conséquents avec des nouveaux centres d'exploitation techniquement et technologiquement très poussés.

En application du Décret sur les Infrastructures d'Accueil d'Activités Économiques, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale a dû se prononcer sur la revente de biens acquis antérieurement par des sociétés ayant investi dans une des zones d'activité économique et qui, soit ont mis fin à leurs activités, soit ont décidé de mettre une partie de leurs biens en location au bénéfice de tiers. Ces reventes et locations, détaillées dans le tableau repris page 38, ont permis de maintenir ou de créer 265 emplois supplémentaires et de générer un investissement de 5.067.340 €.



Hall-relais de Dour

Dossiers d'implantation finalisés en 2013 :

ZAE (1)	Nom de l'entreprise	Activité	Emploi total	Investissement (€)	Implantation (2)
Anderlues	SI-HBEL/ Sogeplant	Travaux d'aménagement et d'entretien routiers	57	2.000.000	T
Braine-le-Comte- Verreries Fauquez	Arti Bois	Fabrication de meubles sur mesure	4	235.000	T
Braine-le-Comte- Verreries Fauquez	Menuiserie Potvin	Menuiserie générale	2	150.000	T
Bray-Péronnes	Alkar Technology	Fabrication d'éléments en matériaux composites	4	300.000	T
Bray-Péronnes	Ets Persich	Fabrication de tout type de ferronnerie d'art	4	98.760	T
Bray-Péronnes	Magi Container	Terrassement, fabrication de coffrage	SO	18.000	E
Bray-Péronnes	Porson Frédéric	Fabrication et placement de mobilier sur mesure	5	440.000	T
Dour Belle Vue	JFT Piscines	Vente et installation de piscines privées en kit, de pompes à chaleur, de système de traitements des eaux. Réalisation de terrasses en bois et composites	4	175.000	T
Garocentre Magna Park	Bpost	Centre de préparation et de distribution de courrier	165	3.187.500	T
Garocentre Sud	Production and Services Group	Importation et exportation de produits de bricolage destinés à la grande distribution	20	2.200.000	T
La Louvière Gare du Sud	Louvauto	Vente de véhicules professionnels et particuliers	35	4.685.000	T
Manage Faubourg	APAC	Confection textile, façonnage de papier et conditionnement	96	3.500.000	T
Mons Initialis	Fishing Cactus	Création de jeux vidéo et consultance informatique	30	650.000	T
Mons Initialis	I Care	Maintenance prédictive industrielle	5	75.000	E
Mons Initialis	Immobilière du Sart/AMB	Conception et production de machines spéciales pour le traitement des déchets médicaux	25	1.400.000	T
Mons Initialis	Iscal Sugar	Production de sucres liquides, carames aromatiques, Recherche et Développement	4	1.250.000	E
Mons-Cuesmes	Aldo Garage	Concession automobile et vente de véhicules d'occasion	10	975.200	E
Quaregnon	3MD/Ramhoreca	Commerce de gros dans le secteur agroalimentaire	1	144.000	E
Seneffe-Manage	Eumedica	Conditionnement, distribution, commerce en gros de médicaments et gestion de lots d'essais clinique	10	4.000.000	E
Seneffe- Tyberchamps	Ceramco	Négoce, stockage, conditionnement et distribution de matériel électrique	5	345.000	T
Seneffe- Tyberchamps	Ginkgo/Belmedis	Stockage, manipulation et distribution de produits pharmaceutiques	84	4.987.030	T

(1) ZAE : Zone d'Activité Économique

(2) E : Extension - T : Transfert

SO : Sans objet

Reventes et locations en zones d'activité économique en 2013 :

ZAE (1)	Acquéreur	Activité	Emploi total	Investissement (€)
Anderlues	Si-Hbel/Sogeplant	Travaux d'aménagements et d'entretiens routiers, autoroutiers et ferroviaires	0	19.200
Bray-Péronnes	Johan Marquis	Taille, façonnage, finissage de pierres et entreprise de construction, de rénovation et de restauration	7	175.000
Colfontaine	Euro Plus Belgium et Santos Belgium	Stockage de matériel et stockage alimentaire pour les shops du réseau Euro Plus	9	276.400
Frameries	Bpost	Service de maintenance	24	50
Frameries	DL Net et DL@Consulting	Gestion de projets, conseils en gestion d'entreprises, consultance en gestion des ressources humaines, entreprise générale de nettoyage	49	499.740
Frameries	TX Benelux	Vente de consommables et d'accessoires informatiques destinés aux entreprises	1	20.000
Ghlin-Baudour Sud	Sol et Val	Stockage de terres décontaminées issues du centre de recyclage	0	220.000
Mons-Cuesmes	Afrima (Care Carrosserie)	Réparation automobile	4	475.000
Mons-Cuesmes	Cosmetis	Importation et distribution de matériel, d'accessoires et produits aux professionnels de l'esthétique et de la pédicurie médicale	5	80.000
Mons-Cuesmes	Henrard	Grossiste en pièces détachées, accessoires et équipements pour les garages	8	314.500
Mons-Cuesmes	Wurth Benelux	Commerce de gros de quincaillerie générale (clous, visserie, boulonnerie, ancrage, etc.), d'outillage, de graisse, de lubrifiant, de machines et d'équipements pour l'industrie et le secteur du bâtiment	22	720.000
Quaregnon	VG Industrial Work	Entreprise de montage électrique et métallique	49	50
Saint-Ghislain	Carlter Motor ML	Concession automobile et atelier de réparation mécanique, carrosserie pour les marques Volkswagen et Volkswagen utilitaires	2	225.000
Seneffe-Manage	Uniteq	Formulation, production et distribution de produits chimiques	2	25.000
Soignies	Créoline	Crématorium pour animaux et valorisation des cendres par procédé de création de diamants industriels	19	832.500
Soignies	Monnier	Reconditionnement de véhicules d'occasion, préparation de véhicules neufs	5	135.000
Strépy-Bracquegnies	Decube/Plasturgie Lazzerini	Fabrication de canines sanitaires intégrées destinées aux collectivités	59	1.050.000

(1) ZAE : Zone d'Activité Économique

II.2.9. INITIALIS, PARC SCIENTIFIQUE DE MONS



Au cours de l'année 2013, le Comité de Direction du Parc Scientifique Initialis, dont l'IDEA fait partie, aux côtés de la Ville de Mons et de l'UMons, a également marqué accord sur le dossier de candidature à l'implantation sur le parc des entreprises suivantes :

- / **Eonix** : spin off de l'UCL spécialisée dans l'acquisition, la gestion et l'intégration de données. Elle travaille ainsi sur 4 axes spécifiques que sont :
 - le développement de solutions de gestion de base de données, utilisées dans les produits d'études cliniques, de gestion de mammotest, etc. ;
 - le développement de solutions de gestion de serveurs et serveurs délocalisés ;
 - le développement et l'intégration de solutions de géolocalisation (localisation d'échantillonnage pour des unités de laboratoires mobiles) ;
 - le développement, avec la société Polymedis, également implantée sur Initialis, d'un agenda pour les hôpitaux et d'un système pour la gestion de la radiologie ;

- / **Ipratech** : activités de recherche et de développement et la commercialisation de procédés industriels dans le secteur de la biotechnologie et de la gestion de parcs d'automates dans ce secteur. Plus spécifiquement, elle développe les produits et services suivants :
 - Cytosis : process permettant le contrôle et le monitoring à distance de productions de cultures cellulaires. Ce process permet une production de cultures stables et constantes ;
 - Cytoperf : matériel de culture cellulaire à perfusion permettant de séparer les cellules du surnageant grâce à un procédé basé sur des ultrasons ;
 - Cytopump : technologie de pompage n'entraînant aucun dommage mécanique au liquide pompé et donc aux cellules récoltées ;
 - Ipracell : production de cellules animales customisées.

Le « Technological Business Accelerator » - TBA - de l'IDEA accueille de jeunes entreprises innovantes en croissance. En 2013, les entreprises suivantes ont été hébergées : Strategor, Mémoire de Patrimoine, Reaklab, Eonix, Neomytic, Aproove, Jellycube Studio, Cassio, Little Big Monkey Studio, Step2Video et Creaceed, ces 3 dernières ayant été nouvellement accueillies en 2013.

Les autres infrastructures d'accueil gérées par l'IDEA sur Initialis, le hall-relais et l'incubateur technologique ont hébergé les entreprises Fishing Cactus, I Care, Modyva, Mielabelo, Altea, Tagexpert, Numflo, Celsius, SpyTank, Veta-soft et Géoconsulting.

En 2013, le Conseil d'Administration de l'IDEA a également marqué accord sur la vente d'une parcelle sur Initialis, destinée à l'entreprise IKEA pour la construction de son totem.

Au niveau du réseau des parcs scientifiques wallons, SPOW, dont fait partie le parc scientifique Initialis, les actions suivantes ont été menées :

- / 4 Lab'Insight, rencontres entre entreprises et laboratoires de recherche, sur les thèmes :
 - Bioresources Engineering & Chemistry ;
 - Toxicological Risk Assessment ;
 - Surface Treatments and Solar Energy ;
 - Transport et Logistique en milieu urbain ;
- / séances d'échanges de bonnes pratiques entre gestionnaires de parcs scientifiques et organisation de groupes techniques thématiques ;
- / partenariats avec l'AWEX et l'OFI pour la promotion du réseau sur les foires et salons internationaux ;
- / préparation de la création de l'asbl SPoW dont la constitution sera effective en 2014 ;
- / présentation des parcs scientifiques wallons aux Agents de Liaison Scientifique (ALS) du WBI (Wallonie-Bruxelles International) ;
- / représentation de SPoW aux salons Biomedica (Aachen) et Metamorphoses (Liège) et lors de la mission économique AWEX-WBI au Brésil du 28/9 au 4/10/2013 ;
- / accueil de la délégation brésilienne d'Anprotech pour des échanges de bonnes pratiques entre parcs scientifiques et témoignages d'entreprises (Tagexpert et Icare), le 22/05/2013.

Le TBA accueille de jeunes entreprises innovantes en croissance

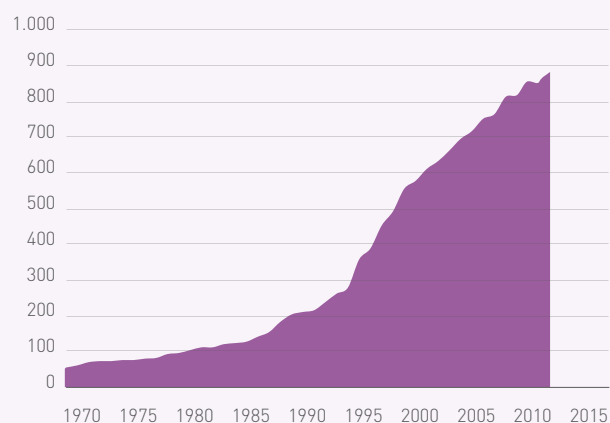
II.2.10. STATISTIQUES DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En corollaire aux ventes de terrains dans les zones d'activité économique, le nombre d'entreprises installées dans les zones d'activité économique de l'Intercommunale augmente. Cette hausse s'est même accentuée sans jamais se démentir sous l'impulsion des différents programmes européens initiés depuis 1994 par l'Objectif 1-Hainaut. Depuis cette date, le nombre d'entreprises a progressé de 249 %.

Les nouveaux arrivants, qui consolident des postes de travail en leur apportant un environnement plus adapté dans une zone d'activité économique, font inévitablement croître la population de ces zones. Il est dès lors intéressant de se pencher sur le comportement de cette population hors « accroissement de relocalisation ».

Alors que, jusqu'en 2012, les postes de travail étaient, sur la totalité des entreprises présentes dans les zones d'activité économique, maintenus, et ce malgré la crise, puisque les entreprises existantes et en croissance compensaient par une création d'emplois les pertes des entreprises en restructuration, il faut constater qu'en 2013, cette compensation s'est essouffée et que le solde net des emplois dans les zones d'activité économique affiche une balance négative de 141 emplois. Ce chiffre doit être comparé aux promesses de nouveaux emplois faites par les entreprises relocalisées dans les zones d'activité économique, à savoir 201 postes de travail, ce qui permet de dégager un espoir pour les années futures.

Évolution du nombre d'entreprises dans les zonings depuis 1970

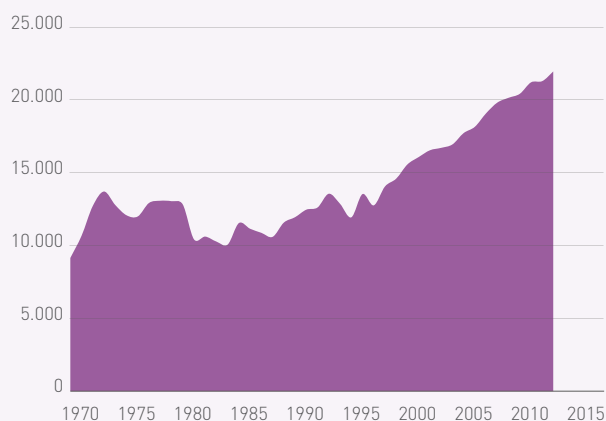


Le pouvoir d'attractivité de la zone d'activité économique est dû au fait qu'elle constitue un endroit idéal pour l'implantation des sociétés dans la mesure où elle présente des terrains équipés, sur mesure, aisément accessibles, à un prix raisonnable et où les investisseurs qui s'y installent ont toutes les assurances de pouvoir développer leur projet d'entreprise dans des conditions optimales. Ce pouvoir d'attractivité est d'autant plus fort quand la zone d'activité économique présente une certaine spécialisation en terme d'activité et offre la possibilité d'acquérir une certaine expertise (présence de centres de compétences, de centres de formation, possibilité de développer des réseaux).

L'expérience menée par l'Intercommunale dans le cadre du projet d'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot renforce encore la certitude de ses agents sur le fait que la meilleure façon de résister à la crise est de développer le networking et la collaboration autour de produits et services que l'on peut mutualiser et s'échanger, ce qui contribue au renforcement et à la progression des entreprises qui participent à cette collaboration et leur offre un avantage compétitif sur leurs concurrents tout en les positionnant dans une démarche de développement durable.

Le taux d'emploi dans ces zones, s'il est aussi en augmentation, ne croît pas dans les mêmes proportions. A période égale, il n'a progressé que de 75 %. Le nombre d'entreprises a donc progressé trois fois plus vite que l'emploi.

Évolution du nombre d'emplois dans les zonings depuis 1970



Ces chiffres sont révélateurs du changement fondamental du tissu économique sur le long terme. La PME voire la TPE est aujourd'hui fortement présente dans les zones d'activité économique alors que jusqu'au début des années 90, les grandes entreprises étaient encore majoritairement présentes dans les zones d'activité économique.

Ainsi, en 1970, dans les zones d'activité économique gérées par l'IDEA, l'emploi était majoritairement (72 %) occupé dans des grandes entreprises (plus de 250 travailleurs). Les petites et moyennes entreprises généraient 28 % de l'emploi. Les TPE, très petites entreprises (maximum de 10 travailleurs), quant à elles, étaient très marginales avec 0,19 % de l'emploi généré. A cette époque, 8.055 travailleurs étaient occupés dans les zones d'activité économique.

En 2013, les grandes entreprises n'occupent plus que 19 % des travailleurs présents dans les zones d'activité économique. Les petites et moyennes entreprises emploient 71 % de ces travailleurs et les TPE occupent 10 % des travailleurs.

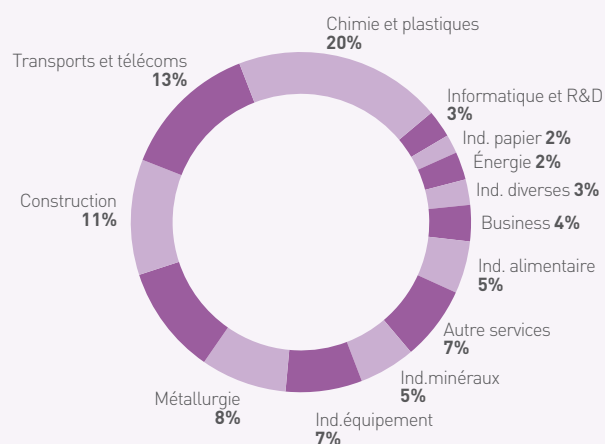
71 % des travailleurs présents dans les zones d'activité économique sont occupés par des PME

Cette modification structurelle de l'économie a obligé l'Intercommunale à repenser les plans d'aménagement. Les zones d'activité économique ont parallèlement évolué vers des espaces plus petits mais plus nombreux et surtout plus proches du potentiel endogène, à proximité des grands axes de communication. Dans certaines zones d'activité économique, l'Intercommunale a dû diviser en petites surfaces des terrains plus vastes réservés jadis à l'accueil de grandes entreprises. Vu cette multiplication de voiries, l'équipement des parcs, à superficie égale, nécessite des investissements financièrement plus importants que par le passé.

Afin de répondre à cette demande de terrains toujours plus petits, l'Intercommunale a orienté le développement de l'offre foncière vers la conception de micro-zones permettant, depuis 2011, de mettre à la disposition d'investisseurs des terrains de moins de 1.000 m². Etant donné que les activités de ce type d'investisseurs sont très peu polluantes, l'Intercommunale étudie également le développement de ces micro-zones plus proches du cœur des villes telles qu'Urbanica à La Louvière et le Manège de Sury à Mons.

Depuis 2000, les investissements en matière de zones d'activité économique se veulent également plus qualitatifs et inscrits dans une démarche de développement durable en intégrant des réseaux d'égouttage séparatifs, des bassins d'orage comportant la notion de plan d'eau permanent et naturel ainsi qu'une mobilité douce.

Répartition de l'emploi dans les zonings IDEA - 2013

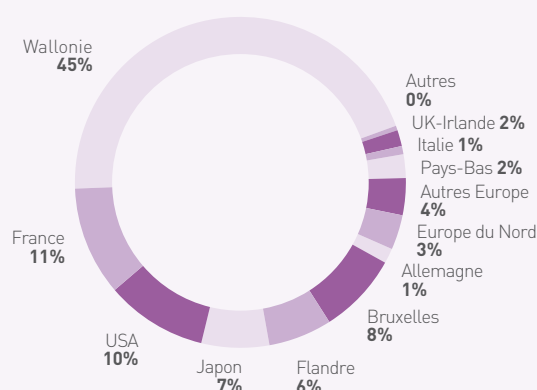


Le premier pourvoyeur de main-d'œuvre dans les zones d'activité économique reste incontestablement le secteur de la chimie et de ses dérivés avec des zones spécialisées comme Feluy et Tertre-Hautrage-Villerot ou des zones offrant de grandes parcelles comme Ghlin-Baudour ou Seneffe-Manage. Ce secteur emploie 20 % des effectifs présents dans les zones d'activité économique. Il a souffert de manière assez forte des événements économiques des dernières années en ayant perdu, depuis 2009, quelques 560 emplois, soit 11 % du volume total employé par cette branche d'activités.

Le secteur de la chimie est suivi, avec ses 13 % de l'effectif global, par le secteur du transport et de la logistique, fortement présent dans la zone de l'Intercommunale au départ de Garocentre et des zones industrielles traversées par la dorsale fluviale wallonne ou reliées au rail. Même si ce secteur a été, lui aussi, touché par la crise et subit une forte concurrence de transporteurs étrangers, il faut constater que depuis 2009, l'emploi s'y est accru de quelques 1.060 postes de travail, ce qui représente une augmentation de 57 %. Cet accroissement est dû à l'arrivée de centres de distribution européens tels que H&M, JOHNSON&JOHNSON ou le nouveau centre de DOW CORNING LOGISTICS.

Le troisième secteur le plus représenté dans les zones d'activité économique est celui de la construction avec 11 % des travailleurs. Depuis 2009, ce secteur s'est renforcé de 377 postes de travail, ce qui représente une augmentation de 19 % des effectifs.

Répartition des origines des entreprises dans les zonings IDEA - 2013



L'emploi créé dans les zones d'activité économique gérées par l'Intercommunale reste avant tout un emploi local ou régional (dans le sens où l'investisseur est issu de la Région wallonne) avec 45 % de l'effectif occupé. Cela signifie donc que 55 % de l'emploi a été créé par des sociétés extérieures à la Région wallonne, soit dans le cadre d'une première installation, soit dans le cadre de la reprise d'une société existante. Ce phénomène se justifie par les réussites engrangées par l'Intercommunale, en collaboration avec l'Agence Wallonne aux Exportations et aux Investissements étrangers, dans les dossiers d'implantation d'entreprises d'origine étrangère. Il démontre une certaine attractivité du Cœur du Hainaut aux yeux des investisseurs étrangers. La France et les USA sont les premiers investisseurs étrangers avec quelques 2.330 employés pour la France et 2.166 pour les USA.

Le premier pourvoyeur de main-d'œuvre dans les zones d'activité économique reste incontestablement le secteur de la chimie et de ses dérivés

II.2.11. COMMERCIALISATION ET PROSPECTION

Au cours de l'année 2013, l'IDEA a participé en tant qu'exposant à trois salons sur la thématique de l'immobilier à destination économique :

- / le MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, du 12 au 15 mars à Cannes ;
- / TRANSPORT ET LOGISTIQUE, les 24 et 25 avril, à Liège ;
- / REALTY, salon immobilier belge, du 28 au 30 mai à Bruxelles. L'IDEA y a plus particulièrement fait la promotion du marché de promotion lié au développement de la zone d'activité économique URBANICA à La Louvière.

L'IDEA a aussi édité une ligne de plaquettes promotionnelles relatives aux infrastructures économiques. La première plaquette créée et publiée a porté sur Garocentre. La seconde plaquette portera sur GEOTHERMIA.

Finalement, dans le cadre des relations internationales, l'IDEA a participé, le 18 juin, à la matinée de travail de Son Excellence l'Ambassadeur du Japon, Monsieur Mitsuo SAKABA.

////////////////////
L'IDEA compte 18 infrastructures d'accueil des entreprises, soit plus de 32.000 m²

II.2.12. HALLS-RELAIS, STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

L'Intercommunale compte, en matière d'infrastructures pour entreprises en phase de démarrage, 18 bâtiments-relais répartis comme suit :

- / 12 halls-relais (68 modules distincts) orientés vers l'artisanat, l'imagerie, l'informatique ;
- / 3 halls-relais (25 modules distincts) spécialisés en logistique ;
- / 1 centre de services auxiliaires (16 modules distincts) pour la logistique ;
- / 2 incubateurs (16 modules distincts) dont un est dédié au secteur de la chimie et l'autre au secteur des télécoms ;

totalisant une superficie bâtie de 32.590 m².

Les bâtiments-relais sont destinés à favoriser l'implantation d'entreprises durant la période nécessaire à l'étude et aux perspectives de développement durable de leurs activités pour leur permettre ensuite d'ériger ou d'aménager un immeuble adapté à leurs soins.

Le taux d'occupation est resté stable en 2013, avec 78 % de surfaces occupées. Le hall-relais de Manage-Scailmont, un des nouveaux halls inaugurés en 2012 et équipés de panneaux photovoltaïques, a été très vite rempli. Par contre, son



////////////////////
Nouveau hall-relais urbain dit Manège de Sury - Vue intérieure

homologue de Frameries n'a accueilli qu'une entreprise sur les trois modules disponibles, laquelle a mis un terme à ses activités au terme de 6 mois. Le hall-relais de Quaregnon est resté inoccupé. Cela reflète les difficultés rencontrées dans le sous-bassin du Borinage pour accueillir de nouvelles entreprises en 2013, ce qui s'y traduit également par le faible taux de ventes de terrains.

Les prises en occupation au cours de l'année 2013 ont généré la création de 60 emplois nouveaux et un investissement de 8.201.841 €.

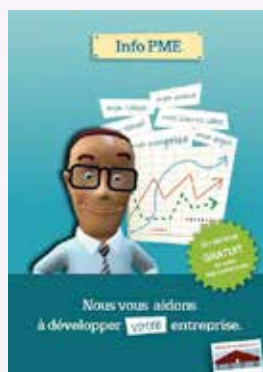
Les bâtiments-relais accueillent ainsi un total de 92 entreprises ayant généré 352 emplois.

Le patrimoine des bâtiments-relais augmentera encore dès l'an prochain avec l'arrivée du hall-relais urbain du Manège de Sury à Mons.

Hall	Locataire	Activité	Emploi	Investissement (€)
Dour	Handicap Car	Adaptation de véhicules pour personnes handicapées	2	31.500
Frameries-Crachat	Raima Construction / Label Entreprise	Entreprise générale de construction, de chauffage et d'électricité	8	13.341
Garocentre administratif	De Waegenaere Eric	Formation continue obligatoire des chauffeurs	1	16.500
Garocentre II	Michel Logistics	Stockage	SO	SO
Manage-Scailmont	CTW Constructions SCS	Entreprise générale de construction	16	200.000
Manage-Scailmont	STC Belgium	Import-export de poêles à pellets et nouvelles technologies de chauffage	3	40.000
Mons-TBA	Little Big Monkey Studio	Studio de création de jeux vidéo	1	SO
Mons-TBA	Step2Video	Recherche, développement et mise au point de softwares liés à la vidéo	2	100.000
Mons-TBA	Stratégor	Fournisseur de services gérés, gestion d'infrastructures informatiques	8	100.000
Soignies	Clim'O'Froid	Importation de machines à double-flux thermodynamique	6	18.000
Soignies	RenovHome	Entreprise de petite rénovation et de travaux d'entretien en électricité, sanitaires, menuiseries et plafonnage	6	7.500.000
Technocentre Initialis	Spytank	R&D, assemblage, suivi télécommunications et suivi commercial d'un système de gestion du carburant	4	7.500
Technocentre Initialis	Vetasoft	Développement d'applications et de jeux vidéo sous système d'exploitation IOS	3	175.000

SO : Sans objet

II.2.13. INFO PME



Info PME est le service de l'IDEA qui offre aux PME un accompagnement pointu dans le cadre de leur développement et leur croissance.

A ce titre, Info PME fournit gratuitement aux entreprises un encadrement permanent, général ou plus technique, dans l'accès aux incitatifs publics, la recherche de financements, un support au management par le biais de conseils personnalisés et un ensemble de services liés aux Techniques de l'Information et de la Communication (TIC).

Info PME aiguille et offre une assistance attentive et personnalisée, depuis 19 ans, aux entreprises du Cœur du Hainaut par le biais de plusieurs actions :

- / conseils pratiques, ateliers d'informations (Brunch Info) montés autour de sujets socio-économiques ;
- / identification des aides disponibles et accompagnement dans le montage des dossiers pour leur obtention ;
- / accompagnement dans l'utilisation des nouveaux vecteurs de communication et de développement que constituent les outils multimédia dont Internet et les réseaux sociaux.



SENSIBILISATION ET INFORMATION DES ENTREPRISES

Dans le cadre de l'action de sensibilisation des entreprises, 122 contacts ont été activés en 2013 par les ressources propres d'Info PME. Ils ont débouché sur des interventions ponctuelles ou plus extensives des gestionnaires de projets.

Info PME a organisé, tout au long de l'année 2013, des séances d'information et ateliers traitant des sujets tels que les incitatifs publics en matière de recherche & développement, la prime à l'investissement, les aides à l'Emploi et à la Formation, les aides en matière d'e-commerce ou encore des sources de financement pour les entreprises et indépendants. En 2013, 15 séances ont été organisées et ont été suivies par 316 entrepreneurs.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES PME

Info PME intervient en apportant son encadrement aux entreprises dont un besoin lié à l'existence d'un incitatif public, de toute nature, a été détecté. Cet accompagnement vise essentiellement les dossiers relatifs aux lois d'expansion économique, principalement les primes à l'investissement, mais également l'introduction de demandes sollicitant d'autres dispositifs mis en place par le SPW (Service Public de Wallonie).

Pour l'exercice 2013, 96 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans l'introduction et le traitement de leur dossier d'aides publiques. Parmi ceux-ci, 58 dossiers ont porté sur les primes à l'investissement dont 49 ont vu leur concrétisation effective en 2013.



Info PME offre aux PME un accompagnement pointu dans le cadre de leur développement et de leur croissance

ACTIONS PILOTES TIC

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) jouent un rôle décisif dans l'amélioration des performances des entreprises et dans leur croissance. L'intégration des TIC est un enjeu clé pour les chefs d'entreprises. Consciente de ces évolutions et des besoins des PME dans leur démarche d'appropriation des TIC, Info PME propose aux entreprises :

- / une information et une guidance en matière d'aides publiques aux TIC du SPW (prime à la création d'un site E-business, prime et agrément RENTIC) ;
- / un accompagnement personnalisé pour l'introduction d'un dossier lié aux aides publiques TIC ;
- / une consultance en matière de TIC (site e-commerce, Internet, logiciels libres, sous-traitance, analyse de devis, ...);
- / un accompagnement pour utiliser de manière optimale les réseaux sociaux ;
- / une veille managériale TIC axée sur l'audit de sites web.

II.2.14. LA MAISON DE L'ENTREPRISE



Les services d'accompagnement de (néo)entrepreneurs, start-ups et Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) sont pris en charge par la filiale de l'IDEA, La Maison de l'Entreprise – LME – Centre d'Entreprise et d'Innovation dont le métier est de favoriser la création et le développement d'entreprises dans des secteurs novateurs, à potentiel.



Les services que propose LME répondent aux besoins concrets et spécifiques des publics précités et appartiennent aux catégories principales suivantes :

- / l'accompagnement des porteurs de projets dans **la structuration de leurs idées** et de leur projet ;
- / **l'accès au financement** des projets via l'accompagnement dans **la rédaction d'un plan d'affaires et le coaching individualisé à la valorisation des projets en développement** ;
- / **l'hébergement** dans un des Business Innovation Centres ;
- / la mise en place de **partenariats** (financiers, technologiques, ...) dans le cadre de la croissance de l'entreprise.
- / la sensibilisation au design, à la créativité, au secteur IT et au développement durable.

Les résultats agrégés de 2013, sur la zone de couverture de LME, à savoir la région Cœur du Hainaut et la Wallonie Picarde, se retrouvent ci-dessous, ventilés entre les critères pertinents habituels :

Nature des interventions	2013
Projets détectés	121
Entreprises hébergées	37
Plans d'affaires accompagnés	52
Conseils spécifiques	212
Entreprises créées	22
Entreprises consolidées	118
Emplois créés	55
Emplois consolidés	138

La mise en œuvre des actions déposées dans le cadre des programmes **FEDER Convergence et Interreg IV** a été poursuivie au cours de l'année 2013 :

Accompagnement de (néo)entrepreneurs, de start-ups et de JEI

- / **Accompagnement individuel des projets** : projets de création, financement, bourse de préactivité, d'innovation, ...
- / **Montage de dossiers R&D DG06** : accompagnement personnalisé des entreprises sur les aspects liés à la recherche et au développement.
- / **Hébergement** : infrastructures d'accueil mises à disposition dans les Business Innovation Centres de La Maison de l'Entreprise et services particuliers : accueil personnalisé, locaux sécurisés, matériel commun, salles de réunion équipées, ...
- / **Plans d'affaires** : accompagnement des créateurs et JEI dans la rédaction d'un plan d'affaires intégral d'un nouveau projet, notamment au travers du Business Model Canvas.
- / **Co-Entrepreneurs Weekend** : animation en tant que coach du Co-Entrepreneurs Weekend de Mons les 4, 5 et 6 octobre dont l'objectif était de coacher des projets d'entreprise et de tester leur viabilité en 3 jours. 85 personnes ont participé à la session 2013.
- / **Inno Pépites Award 2013 (11/12/13)** : La Maison de l'Entreprise a organisé le 11 décembre 2013 la 3^e édition de son Inno Pépites Award, récompensant les entreprises de son portefeuille clients aux perspectives de croissance élevées. Fort du double succès 2011 et 2012 auprès des entrepreneurs, des PME, des médias wallons, entre autres, La Maison de l'Entreprise, associée au Fonds Tilmon géré par la Fondation Roi Baudouin, a renforcé la visibilité de cette récompense entrepreneuriale. Le succès fut au rendez-vous, tant au niveau de la qualité des 12 entreprises finalistes que de l'audience (275 personnes).

Différenciation entrepreneuriale en amont

A. DESIGN

Dans le cadre du programme **Convergence**, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des entreprises au Design comme élément de valeur ajoutée, notamment par le biais d'entretiens individuels avec les entreprises. L'accompagnement spécifique dans l'intégration du design a quant à lui été effectué dans le cadre du programme Interreg IV TRIPOD.

B. CRÉATIVITÉ ET INNOVATION

Dans le cadre du programme **CreaZoom**[®] de LME, des ateliers collectifs permettent aux jeunes entreprises innovantes de définir une procédure d'innovation participative à appliquer en interne. Ces ateliers thématiques proposent une familiarisation aux méthodologies de créativité qui leur permettront notamment de :

- / détecter de nouvelles sources d'inspiration pour leur entreprise ;
- / de rebondir sur de nouvelles opportunités ;
- / de bousculer leurs habitudes en matière de communication ;
- / d'évaluer le potentiel créatif de leur entreprise ;
- / etc.

LME a également conçu une **Expo créative** dont l'objectif est de sensibiliser un large public cible aux concepts de la créativité. 5 séries de 9 visuels ont ainsi été élaborées sur les thèmes suivants : 9 « attitudes » pour cultiver la pensée créative sur le principe que la créativité, c'est l'aptitude à penser « autrement », afin de faire émerger des idées nouvelles.

Le programme d'ateliers **Masterclass**, destiné à susciter les échanges entre les entreprises par la création de contextes favorables à l'innovation participative, a été poursuivi au cours de l'année. Dans ce contexte, les participants ont travaillé sur un projet commun dont l'objectif est de faire partager au plus grand nombre les techniques et les expériences de créativité acquises.



C. IT SERVICES

La collaboration avec le service Info PME de l'IDEA a été poursuivie afin de promouvoir son action pilote « TIC » auprès des entreprises clientes de LME. Les JEI ont ainsi pu bénéficier de la réalisation d'audits de leur site web.

PARTENARIAT INTER – ENTREPRISES

Les Jeunes Entreprises Innovantes ont été sensibilisées à la valeur ajoutée des partenariats dans le cadre de leur développement et de leur diversification, notamment par le biais de contacts individuels mais également via l'organisation de **LME Coffee Corners** au cours desquels les échanges inter-entreprises ont été favorisés et démultipliés. Les mises en contact induites ont ensuite été organisées afin de formaliser les partenariats détectés.

L'initiative d'incubation croisée avec des incubateurs chinois – **China Welcome Offices** – et de softlanding (Chine, USA, France et Luxembourg), mise en place en collaboration avec l'AWEX, a été poursuivie au cours de l'année ; des entreprises belges bénéficient ainsi d'un espace d'incubation en Chine afin de tester ce marché. En contrepartie, un espace du Business Centre LME de Mons a été réservé aux entreprises chinoises soucieuses de tester le marché européen.

ACCOMPAGNEMENT AU FINANCEMENT PAR DES BUSINESS ANGELS

Le travail de sensibilisation aux financements, réalisés par des investisseurs privés, a été poursuivi ainsi que l'accompagnement des entreprises et leur coaching dans le montage et la présentation de leur dossier.

////////////////////////////////////
China Welcome Offices, espace du Business Center LME de Mons, réservé aux entreprises chinoises soucieuses de tester le marché européen

IODDE

Afin d'aider les entreprises à maîtriser leurs démarches d'innovation durable, le programme **Interreg IV IODDE**, dans lequel LME est intégrée, organise des séminaires destinés aux chefs d'entreprise pour évoquer les enjeux et les opportunités d'affaires liés au développement durable. Les entreprises qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche peuvent être accompagnées, pour trouver du financement et monter des dossiers d'aides.

Les initiatives développées par LME en matière **de promotion de l'esprit d'entreprendre** ont été poursuivies en 2013 autour de trois initiatives² :

/ Le concours d'idées « Esprit, es-tu là »

Depuis plus de 10 ans, La Maison de l'Entreprise développe un projet de stimulation de l'esprit d'entreprendre à destination des étudiants du supérieur, le concours d'idées « **ESPRIT, ES-TU LÀ ?** ».

L'objectif est de leur faire prendre conscience de leur potentiel entrepreneurial par leur implication directe dans un processus de simulation de création d'entreprise mais aussi de renforcer leurs compétences par le biais d'un coaching intensif sous la forme d'un séminaire résidentiel de trois jours. Le concours repose sur la mise en situation réelle des étudiants dans le cadre de la réalisation du Business Model Canvas de leur projet pour en démontrer la viabilité, à tous points de vue.



2 Le concept du programme de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre a été rafraîchi en 2013 et est repris sous l'appellation « STudEntrePreneur Practice – STEP » et se décline de la manière suivante :

- le STudEntrePreneur Challenge : Concours d'idées d'entreprendre ;
- la STudEntrePreneur Academy : programme complet de sensibilisation à l'entrepreneuriat accessible à tout étudiant, quelle que soit la faculté ou l'école supérieure dont il provient ;
- le STudEntrePreneur Factory : espace d'incubation mis à la disposition des étudiants.

Ce projet a pour mission d'éveiller le sens de l'initiative et d'inculquer le goût d'entreprendre aux étudiants impliqués. Au terme de l'action, une proportion significative des étudiants sensibilisés envisage un autre plan de carrière qu'initialement. Dans une perspective professionnelle, la création d'entreprise fait partie de leur réflexion, le changement d'optique élargit le spectre des opportunités. Il constitue un facteur additionnel à l'incitation créative.

Chiffre clé de l'édition 2013 :

- 101 projets déposés.

Chiffres clés des 11 éditions :

- 26.727 étudiants sensibilisés ;
- 848 projets déposés ;
- 16 entreprises créées directement à l'issue du concours et de nombreuses entreprises créées indirectement.

/ L'UMons Entrepreneur 3.0

La mission principale de l'UMons Entrepreneurs 3.0, proposée par La Maison de l'Entreprise (LME) consiste à dynamiser l'esprit d'entreprendre dans les universités et écoles supérieures de la région du Cœur du Hainaut.

L'objectif des modules proposés aux étudiants de tous les établissements supérieurs est de leur apporter un apprentissage complémentaire aux programmes traditionnels inscrits au cursus universitaire ainsi que des outils pratiques, notamment lorsqu'ils souhaitent créer leur entreprise ou ont le goût d'entreprendre.

Les approches retenues complètent la partie théorique prodiguée dans le programme classique et sont particulièrement basées sur des témoignages de chefs d'entreprise qui partagent, à cette occasion, leur expérience de terrain et des structures d'accompagnement à la création d'entreprise. 48 étudiants ont suivi les formations lors de l'année académique 2012-2013.

/ « Creative-toi »

LME a activement participé à cette initiative coordonnée par le centre Héraclès dont l'objectif est de mettre **la créativité des étudiants au service des PME** de la région et de les faire travailler sur la résolution d'un problème concret rencontré par un entrepreneur. 4 entreprises de la région ont ainsi bénéficié de ce programme.

Dans le cadre de sa désignation par le Gouvernement wallon, comme Structure Locale de Coordination de l'Ouest du Hainaut, LME a poursuivi son rôle de coordination et d'animation des 7 opérateurs de stimulation économique de sa zone de référence (CCIH, HD, UCM, IEG, IDETA, IDEA, LME). Par ailleurs, plusieurs réunions de travail ont été organisées en vue de la préparation de la prochaine programmation des fonds structurels européens.

Depuis plus de 10 ans, La Maison de l'Entreprise organise le concours « Esprit, es-tu là ? »

II.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Outre les modifications planologiques, les plans et schémas d'aménagement, etc. nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles zones d'activité économique, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme intervient aux côtés des communes associées pour de nombreuses missions de rénovation urbaine, d'assainissement et de réaffectation des friches industrielles ou bien encore pour l'établissement de

schémas, plans et projets d'aménagement. Par ailleurs, la Direction s'implique directement dans le développement territorial du Cœur du Hainaut via la coordination du projet de territoire et le pilotage d'actions qui en découlent ainsi que par la veille stratégique des matières territoriales aux niveaux européen et régional.

ZOOM SUR UN PROJET PHARE

SITE DE LA COUR PARDONCHE

La Ville de La Louvière a confié à l'IDEA une mission d'étude urbanistique et architecturale sur le site dit de la « Cour Pardonche » ou encore les anciens « Ateliers communaux », projet issu du schéma de rénovation urbaine adopté en 2007 réalisé par le Service Aménagement du Territoire et Urbanisme.

Le périmètre d'étude, au sein de l'îlot composé des rues de Bouvy, de Belle-Vue et de l'Olive est situé dans le centre urbain multifonctionnel de La Louvière.

Il est constitué de l'ancien site des ateliers communaux actuellement transformé en parking provisoire, du château Gilson, de l'ancienne Banque et de l'immeuble en construction le jouxtant.

L'intersection historique du Drapeau blanc est le point de convergence de plusieurs axes très fréquentés.

Le site présente des bâtiments inadaptés au paysage urbain, une dent creuse transformée en parking provisoire, une école à rénover, ...

De plus, le quartier est fortement orienté vers une fonction scolaire, avec la proximité de deux importantes implantations qui totalisent plus de 2.500 élèves et 260 professeurs sans compter le personnel administratif, ainsi qu'une école supérieure.

Une carte des contraintes et potentialités a été réalisée pour cerner l'ensemble des caractéristiques du futur projet.

3 propositions d'aménagement ont été axées sur quelques principes fondateurs comme points d'appui de débat avec la commune comme par exemple :

- la démolition des bâtiments inoccupés ;
- un parti architectural contemporain pour l'angle ;
- l'ouverture sur le futur Jardin Gilson ;
- l'ouverture d'une voirie de desserte du nouveau projet, avec principe de dépose-minute au profit des écoles ;
- la reconstruction de l'école maternelle en articulation avec le nouveau quartier et le jardin Gilson, notamment par la création d'un espace public adapté ;
- l'implantation de nouveaux logements.



Cour Pardonche - Simulations 3D

Par ailleurs, des simulations ont été réalisées afin de tester certaines idées et les visualiser dont par exemple : la ruelle de desserte, une urbanisation potentielle de la partie Nord et une étude des nouveaux bâtiments publics en articulation avec l'espace public.

L'étude a par la suite évolué pour déboucher sur l'introduction d'un portefeuille dans le cadre de l'appel à projet 2014-2020 des Fonds Structurels européens par la Ville de La Louvière.



Cour Pardonche -
Scénario 1



Cour Pardonche -
Scénario 2



Cour Pardonche -
Scénario 3

II.3.1. IMPLICATION DE L'IDEA DANS LE RENOUVEAU URBAIN ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Outre le suivi de la finalisation du dossier de rénovation urbaine du Centre de Quiévrain pour lequel elle avait été désignée en 2008, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a initié de nouvelles démarches liées au développement du renouveau urbain et du cadre de vie.

Le 25 mai 2012, la Commune de Dour a notifié l'Intercommunale et son partenaire, le bureau Espace-Environnement, pour l'étude de rénovation urbaine du quartier de Là-Haut à Elouges. Suite aux premières étapes mises en œuvre fin 2012, l'année 2013 a été consacrée aux phases d'études objectives et subjectives pour la réalisation du diagnostic.

L'IDEA œuvre également pour la Ville de La Louvière à la réalisation de 3 études urbanistique et architecturale sur les sites de « Fidele Mengale », « CCC » et des anciens Ateliers communaux. Ces études ont connu diverses avancées en 2013 notamment en ce qui concerne le projet du Bocage qui a abouti à la présentation début 2014 des propositions d'aménagement de ce site au Collège Communal.

ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'IDEA, désignée comme assistante à la maîtrise d'ouvrage par la Commune de Quiévrain, a assuré le suivi de ce dossier durant son instruction à l'administration régionale.

L'avis négatif de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) a mis un coup d'arrêt au dossier.

Désignée en 2012 par la Commune de Morlanwelz pour la mise en œuvre du dossier de réhabilitation du Prieuré de Montaigu en « Maison du temps qui passe », l'IDEA a désigné en 2013 un prestataire de service pour mener la réflexion scénographique du futur espace touristique. Le bureau VO Communication a travaillé en étroite collaboration avec la Commune et l'IDEA sur le projet scénographique durant le second semestre 2013.

L'IDEA a poursuivi les démarches visant à implanter des éoliennes dans les zones d'activité économique de Soignies/ Braine-le-Comte et aux abords de Garocentre

PROJETS EOLIENS

En 2013, l'IDEA a suivi les démarches de permis uniques pour l'implantation de 6 éoliennes sur Soignies et Braine-le-Comte dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec Electrabel pour le développement de ce projet.

L'IDEA a continué le partenariat initié avec Ventis et Duferco dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Sofico pour le développement de projets éoliens sur les terrains dont elle a la gestion et développé un projet de parc éolien le long du Canal du Centre, compatible avec la zone d'activité économique de Garocentre. L'année 2013 a été consacrée à la finalisation des études préalables, approfondissant notamment celle visant les interactions entre les éoliennes et l'activité économique, dans l'optique d'un dépôt de permis début 2014.

RÉVISION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

Dans sa déclaration de Politique Régionale 2009-2014, le Gouvernement wallon s'est engagé à réactualiser le SDER adopté en 1999. Cette démarche a débuté en 2011 et l'Intercommunale s'est pleinement investie dans la réflexion.

Réagissant au diagnostic territorial réalisé dans ce cadre, l'IDEA a souhaité souligner les spécificités de notre territoire en matière économique, de démergement et d'accessibilité et défendre la place du territoire au sein de la Wallonie.

Le 28 juin 2012, le Gouvernement wallon a adopté 22 objectifs généraux déclinés en 96 sous-objectifs, articulés autour de 4 grands piliers :

- / l'habitat durable ;
- / l'économie ;
- / les transports durables ;
- / les ressources et le patrimoine.

Sollicitée dans le cadre de son rôle d'acteur régional en matière de développement économique, l'Intercommunale a remis un avis circonstancié soulignant, d'une part, les questionnements subsistant par rapport au document, la nécessité de définir les notions et les valeurs de références utilisées, la hiérarchisation et la planification des actions à mener et, d'autre part, les thématiques plus concrètes liées à notre situation.

Préparant déjà la phase suivante de détermination de la future structure spatiale et des futures mesures d'aménagement qui seront définies par le consortium en charge du dossier, des commentaires d'ordre généraux ont été émis, soulignant la dynamique de Bassin qui s'est installée avec le projet « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies », les initiatives menées dans le cadre du projet d'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot ainsi que les points d'appuis économiques de notre territoire.

L'Intercommunale s'est également engagée dans une réflexion avec Wallonie Développement afin de promouvoir la création d'aires de développement supra communale.

Enfin, en vue d'assister les Communes dans la remise de leur avis sollicité fin 2012 par le Ministre, l'IDEA a organisé une séance d'information à ce sujet.

En date du 7 novembre 2013, le Gouvernement wallon a adopté le projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) et mis le document en enquête publique du 29 novembre 2013 au 13 janvier 2014. L'IDEA a poursuivi son engagement vis-à-vis de ce document en participant aux séances de présentation, aux réflexions de divers organismes que sont la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT), Wallonie Développement, la plate-forme d'intelligence territoriale (Intelliterwal), en organisant une séance d'information pour les communes et surtout en se positionnant sur le document via son avis à remettre en date du 13 janvier 2014.



II.3.2. SCHÉMAS, PLANS ET PROJETS D'AMÉNAGEMENT

A. SCHÉMAS DE STRUCTURE ET RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'URBANISME (RCU)

SOIGNIES

Sur une des remarques formulées par le Collège et par les divers services de l'administration communale, le schéma de structure et le RCU ont été adaptés pour être soumis à enquête publique début 2014.

Dans cette perspective, l'IDEA présentera le contenu de ces deux études au Conseil communal ainsi qu'à la CCATM début 2014.



ECAUSSINNES

Suite à la désignation par le Conseil communal de l'IDEA en qualité d'auteur de projet du RCU en septembre 2013 et au regard de l'imminente révision du CWATUPE en Code de Développement Territorial (CoDT), la commune d'Ecaussinnes a souhaité suspendre l'élaboration de ce règlement.

En effet, cette révision modifie certains outils d'aménagement du territoire, dont le RCU en faveur d'outils à valeur indicative. Le Conseil communal met ainsi fin à la convention avec l'IDEA.

B. PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT (PCA), RAPPORTS URBANISTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX (RUE) ET AUTRES RÉFLEXIONS URBANISTIQUES

Outre les PCA Bas Prés et Frameries Crachet pour lesquels l'IDEA a été désignée par les communes comme auteur de projet et qui concernent la mise en œuvre de terrains à destination économique, l'IDEA a été chargée des missions suivantes :

PCA « GRIPAGNE » - LA LOUVIÈRE

Une réflexion a été entamée sur ce site pour lequel la Ville de La Louvière a désigné l'IDEA pour la révision du PCA.

PCA « BOCH » - LA LOUVIÈRE

Suite à la désignation de l'IDEA, dans le cadre de la tarification In house, en qualité d'auteur de projet agréé, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a lancé l'élaboration de l'étude par la collecte d'informations comprenant les multiples procédures en cours sur le périmètre ainsi que par la rédaction du diagnostic préalable.

Ledit rapport sera transmis à la Ville de La Louvière début 2014.

ÉTUDE URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE DE LA COUR PARDONCHE À LA LOUVIÈRE

La Ville de La Louvière a mandaté la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme fin 2011 pour réaliser une étude urbanistique et architecturale sur le site des anciens Ateliers communaux (dit la Cour Pardonche) et les bâtiments inoccupés au carrefour des rues de Belle-vue et de Bouvy. Suite à l'étude menée, 3 scénarii d'urbanisation ont été proposés au Collège communal en 2013 et soumis à l'avis du Fonctionnaire délégué.



La Louvière - Typologie du bâti

ÉTUDE URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE DU QUARTIER DU BOCAGE À LA LOUVIÈRE

Également mandatée par la Ville de La Louvière pour étudier ce périmètre à l'arrière de la piscine communale, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a débuté en 2013 le schéma directeur de mise en œuvre.

RÉNOVATION URBAINE

En 2013, le dossier de rénovation urbaine du centre de Quiévrain, pour lequel la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme était auteur de projet, a été approuvé par le Gouvernement wallon.

Par ailleurs, suite à la désignation de la Commune de Dour en 2012, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a réalisé les premières phases de l'étude de rénovation urbaine, organisant la participation, récoltant les données objectives et subjectives ainsi que les projets potentiels et ce, avec l'appui du bureau Espace Environnement, spécialisé dans la participation des habitants.

II.3.3. ASSAINISSEMENT ET RÉAFFECTATION DES FRICHES INDUSTRIELLES

Un des rôles historiques de l'IDEA est l'assainissement et la réhabilitation des friches industrielles.

Dans la continuité des années précédentes, l'IDEA a poursuivi ses démarches pour l'assainissement et le réaménagement des friches industrielles afin de libérer de l'espace pour de l'activité économique et améliorer le cadre de vie des habitants.

SITES DE RÉHABILITATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE (SRPE)

Au cours de l'année 2013, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a assuré le maintien de cette politique en faveur de la réhabilitation de sites urbains peu ou pas pollués. Sur les neuf sites repris dans la zone IDEA, deux sont actuellement budgétés et en cours de reconnaissance. Il s'agit du site « Fief de Lambrechies » à Quaregnon et « Brasserie de Silly » à Soignies.

Par ailleurs, vu la décision de 2010 d'une nouvelle répartition des enveloppes réservées à ces projets au sein de la Région wallonne, l'IDEA a entamé une procédure de recours envers la décision du Gouvernement pour laquelle elle a été déboutée par le Conseil d'État. Afin de poursuivre la mission qui lui a été confiée par la Région wallonne dans le cadre de convention de M.O.D. (maître d'ouvrage délégué) et malgré la suppression des budgets prévus pour leur réhabilitation, l'IDEA a poursuivi les démarches de reconnaissance pour les deux projets encore d'actualité et non repris dans d'autres axes budgétaires, à savoir :

/ Quiévrain : Domaine de la Poste

Le dossier de demande d'arrêté provisoire de reconnaissance a été élaboré et l'avis favorable du CWEDD et de la CCATM a été obtenu quant à l'exonération d'un Rapport des Incidences sur l'Environnement sur le site ;

/ Colfontaine : Siège social d'Hornu-Wasmès (les Vanneaux)

Suite à l'accord de la Région wallonne, l'IDEA a lancé l'établissement d'un Rapport des Incidences sur l'Environnement sur l'ensemble du site. Ce rapport a été présenté à la commune dans sa version provisoire en décembre 2013.



Un des rôles historiques de l'IDEA est l'assainissement et la réhabilitation des friches industrielles

SITES À RÉAMÉNAGER (SAR)

Le rôle de la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme est principalement un rôle de veille et de suivi, en tant qu'intermédiaire privilégié entre la Région et les communes.

Le Gouvernement a décidé en 2012 la liste des sites à réaménager pour un montant global de 100 millions €. Pour la zone IDEA, treize sites ont ainsi été retenus pour un montant total de près de 15,5 millions € dont le site « Manège de Sury » à Mons, affecté à l'activité économique, pour lequel l'IDEA est opérateur. Pour certains de ces sites retenus, l'IDEA a été désignée comme auteur de projet par les communes dans le cadre de la tarification In house pour réaliser l'opération de réhabilitation des sites comme notamment la Briqueterie à Jurbise, le site Mika Shœ à Ecaussinnes et le N°6 d'Hornu-Wasmès à Colfontaine.

Pour la Briqueterie de Jurbise, suite à l'introduction du dossier par l'IDEA, la reconnaissance définitive du site a été opérée par la Région wallonne fin 2013.



Briqueterie de Jurbise - Plan de secteur

Le Service Études et Réalisations a également réalisé diverses études techniques liées aux sites à réaménager et comprenant des travaux de réhabilitation, d'assainissement, de rénovation, de construction ou de reconstruction pour :

- / Quaregnon :
 - assainissement du site « Café des 4 Pavés » ;
 - assainissement du site « Magasin UNIC » ;

- / Jurbise :
 - assainissement du site « Ancienne briqueterie » ;
- / Colfontaine :
 - assainissement du site « n°6 Hornu-Wasmès » ;
- / Ecaussinnes :
 - assainissement du site « Mika-Shœ » ;
- / La Louvière :
 - démolition du bâtiment de l'ancienne banque et du bâtiment TMC (SAR).

SITES POLLUÉS :

En collaboration avec la SPAQuE, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme étudie le réaménagement de sites en cours de dépollution dans le cadre du Plan Marshall ou des Fonds Structurels européens afin de les réaffecter, quand cela s'avère possible, en zone d'activité économique.

Ainsi, les besoins spécifiques pour réhabiliter le site au mieux sont intégrés le plus en amont possible dans le projet de travaux prévus par la SPAQuE permettant de ce fait de rationaliser les méthodes de dépollution en fonction du devenir du site.

Dans le cadre de la gestion des sites et sols potentiellement pollués, le Service Infrastructures et Énergies de la Direction Études et Réalisations a opéré les missions suivantes :

- / élaboration d'un avis technique relatif aux travaux de réhabilitation du site YORKSHIRE à Tertre ;
- / élaboration d'un avis technique concernant le projet d'assainissement de parcelles de la société DESCHIE-TER implantées au sein du parc d'activité économique de Ghlin-Baudour ;
- / étude d'orientation de parcelles du parc d'activité économique GAROCENTRE (partie MAGNAPARK et partie trimodale) ;
- / étude d'orientation et de caractérisation de la zone artisanale d'Anderlues ;

- / suivi de la post-gestion de l'ancienne décharge CRONFESTU à Morlanwelz ;
- / élaboration d'un avis technique dans le cadre du projet d'assainissement du site HYDROALUMINIUM implanté dans le parc d'activité économique de Seneffe ;
- / élaboration d'un avis technique dans le cadre d'une pollution accidentelle au mazout de chauffage constatée au droit d'une habitation privée à Godarville (commune de Chapelle-lez-Herlaimont).

II.3.4. VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'INTERCOMMUNALE ET NÉGOCIATIONS DIVERSES

La gestion quotidienne du patrimoine existant de l'intercommunale consiste notamment à valoriser le potentiel foncier hors zone d'activité économique, à répondre aux besoins en terrains à vocation économique à destination d'investisseurs potentiels, à donner des terres en location à des agriculteurs, veiller à leur entretien en collaboration avec le Service Plantations et Entretien des biens, gérer les conflits de voisinage, ...

Par ailleurs, le Service Foncier assure également les missions relatives à la mise à disposition des emprises nécessaires aux travaux d'assainissement et d'égouttage prioritaire ainsi qu'à l'aménagement des nouvelles zones d'activité économique.

II.3.5. BORNAGES, EMPRISES ET AUTRES MISSIONS TECHNIQUES

BORNAGES

Pour chaque parcelle vendue en zone d'activité économique, un plan de bornage est réalisé par la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme.

Ainsi, au cours de l'année 2013, 20 plans de bornage ont été réalisés.

De la même manière, sur base des plans terriers élaborés par la Direction Études et Réalisations de l'IDEA dans le cadre des travaux d'assainissement, d'égouttage prioritaire et de travaux communaux, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme confectionne des plans d'emprises qui déterminent la surface de location ou d'achat de parcelles.

Ces plans réalisés pour compte de la SPGE ou des communes associées sont établis en vue de la demande d'Arrêté ministériel de reconnaissance d'utilité publique et d'expropriation et servent de base lors des négociations avec les propriétaires et occupants concernés par les travaux .

Dans le cadre des accords de l'ACED (Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines), signés entre l'IDEA (par l'intermédiaire de son géomètre-expert) et les services cadastraux, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme collabore également avec le service mutation du Cadastre, en veillant à fournir copies (papier et informatique) des plans de bornage liés aux ventes effectuées.

Cette collaboration permet d'avoir un parcellaire cadastral le plus à jour possible. Sachant qu'il est revu 2 fois par an par le Ministère des Finances.

Il faut toutefois attendre le 1^{er} janvier de chaque année pour une mise à jour effective des matrices cadastrales.

En date du 18 novembre 2013, une nouvelle réglementation dite de précadastration a fait l'objet d'un Arrêté royal et d'un Arrêté ministériel (Arrêtés complétant les règles d'identification des biens dans un acte ou document sujet à la publicité hypothécaire et organisant le dépôt préalable d'un plan à l'Administration générale de la Documentation patrimoniale et la délivrance par celle-ci d'un nouvel identifiant). En



synthèse, la mise en place de cette nouvelle réglementation prévoit le dépôt préalable des plans (bornage et emprises) à « Mesures et Évaluations » et la délivrance par ce même service d'un identifiant de précadastration des plans. A dater du 1^{er} janvier 2014, cet identifiant sera nécessaire pour tout acte authentique d'achat ou de vente impliquant des divisions de parcelles. Cette nouvelle réglementation devra donc, à l'avenir, être intégrée dans les procédures d'élaboration des plans et d'acquisition/vente de terrains.

REMISES DE VOIRIES

Conformément à la loi de 1970 sur l'expansion économique et au décret du 11 mars 2004 sur les infrastructures d'accueil des activités économiques et suite aux dispositions arrêtées avec les communes affiliées, l'IDEA jusque là propriétaire des voiries au sein des zonings qu'elle a équipé, a entrepris de remettre tous les équipements aux communes concernées.

Les voiries devant être remises avec leurs accessoires (égouttage), le Service Foncier est chargé d'obtenir des servitudes permettant l'accès aux collecteurs d'égouttage afin d'en permettre l'entretien et ce, dans les cas où ceux-ci traversent des propriétés privées.

En 2013, le Service Foncier a poursuivi les dossiers de remise des voiries pour les zones de Garocentre, Garocentre Sud, Garocentre Magnapark, Garocentre Trimodal, Gare du Sud et Strépy-Bracquegnies. Il a également initié auprès de ses communes associées les dossiers de remise des voiries pour les zones d'activité économique de Dour « Bellevue », Manage « Bellecourt », Quaregnon « Brûle », Mons Cuesmes, Ecaussinnes et Frameries industrie. Le dossier de remise des voiries dans la zone d'activité économique des « Vanneaux » à Colfontaine a quant à lui été finalisé.

IMPÉTRANTS

Depuis la catastrophe de Ghislengien survenue durant l'été 2004, un système d'information au niveau du contenu du sous-sol a été mis en place.

C'est ainsi que par zone d'activité, une procédure fut mise en place par le biais d'un tableau reprenant les impétrants susceptibles de traverser les terrains mis en vente, une consultation systématique est enclenchée et un suivi rapproché est assuré du bornage à la vente du terrain, en vue de relayer la complète information aux candidats investisseurs.

Depuis 2011, les impétrants ont la possibilité de s'affilier au portail du CICC, Contact fédéral Informations Câbles et Conduites, ce portail offre la possibilité d'être informé de la présence d'un impétrant affilié au site sur une zone localisée par le demandeur.

L'IDEA, en tant que vendeur professionnel, a un devoir de consultation. Dès lors, la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme introduit ses demandes de plans d'impétrants via le site <http://www.klim-cicc.be>.

Cette démarche est semblable à une demande classique, elle est surtout tout aussi valable d'un point de vue juridique.

A ce jour, tous les concessionnaires qui disposent d'installations en Région wallonne, ne peuvent malheureusement pas être atteints via le site.

En effet, l'affiliation à l'asbl du CICC est totalement volontaire. Il nous appartient donc de mettre en parallèle la liste établie et tenue à jour avec celle du site. La procédure de demande d'impétrants s'en trouve néanmoins beaucoup plus rapide et plus sécurisée.

Les démarches développées ci-avant, entreprises par la Direction avant la vente du terrain, ne dégagent nullement le maître d'ouvrage et/ou son architecte de questionner les impétrants et ce, dès la conception du projet (selon l'Arrêté royal du 21 septembre 1988).



CHAP III

EXPERTISES SPÉCIFIQUES



Outre les études réalisées en matière d'assainissement et de démergement, de valorisation d'eau potable, d'études hydrogéologiques et de géothermie ou bien encore de zones d'activité économique et d'assainissement des sites désaffectés, la Direction Études et Réalisations, en collaboration avec les Services Généraux, a effectué les études et le suivi de nombreux dossiers pour lesquels l'IDEA a reçu une mission d'auteur de projet ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Les secteurs dans lesquels intervient la Direction Études et Réalisations sont de plus en plus variés. Les travaux routiers, l'égouttage, l'aménagement d'espaces publics, l'architecture, les techniques spéciales du bâtiment, le génie civil sont autant de domaines dans lequel l'IDEA met ses compétences techniques en valeur.

ZOOM SUR UN PROJET PHARE

HÔTEL DE POLICE BORAINE

Ce projet consiste en la rénovation d'un ancien site industriel en immeuble destiné à abriter l'Hôtel de Police Boraine.



Nouvel Hôtel de Police Boraine - Façade avant

Intervention de l'IDEA

Les communes constituant la zone de Police Boraine (Colfontaine, Quaregnon, Frameries, Boussu et Saint-Ghislain) étant affiliées à l'Intercommunale IDEA et associées au sous-secteur III.C ont décidé fin 2010 d'activer leur droit de tirage correspondant au nombre de part A ter qu'elles détenaient statutairement au sein du sous-secteur III.C. C'est ainsi qu'elles ont décidé de confier à l'Intercommunale la réalisation du projet d'investissement consistant à rénover un ancien site industriel situé sur la commune de Colfontaine pour y implanter le nouvel Hôtel de Police Boraine.

L'IDEA a donc, au travers de ses différents services, pris en charge la **Maîtrise d'Ouvrage** en apportant ses **compétences dans l'assistance administrative, juridique, technique et financière en partenariat avec la Zone de Police Boraine.**

Architecture

L'ancien bâtiment industriel, spécialisé en téléphonie, était constitué d'une partie située à front de voirie représentant deux étages et un vaste hall industriel de 5 m de haut. Ce hall a été découpé pour créer deux vastes patios. La travée centrale a été rehaussée pour y abriter deux niveaux. D'une surface de 6.500 m², le bâtiment réunira en un seul et même endroit 9 commissariats. L'objectif est de créer un lieu central pour les différents services (300 personnes réparties dans 150 bureaux). La bâtisse offre également une infrastructure et une technologie de pointe (bâtiment basse énergie K35, éclairage LED dans tous les bureaux et les abords du bâtiment, cogénération, récupération de l'eau de pluie, ...). La position centrale du bâtiment devrait également assurer l'intervention plus rapide des services de police dans les communes concernées.

Cette démarche associée à la mise en œuvre d'éléments préfabriqués permet de valoriser la structure existante et de rendre à ce bâtiment vétuste une image contemporaine. La fonctionnalité des services reste néanmoins le but essentiel de ce projet qui est avant tout rationnel et fonctionnel.

Le chantier, débuté en mai 2012, devrait se terminer en mai 2014.



III.1. AUTEUR DE PROJET - TRAVAUX ROUTIERS, ÉGOUTTAGE ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

La Direction Études et Réalisations a poursuivi le programme d'égouttage du Plan Triennal 2010-2012 repris dans les plans triennaux approuvés conformément à sa délégation de Maîtrise d'Ouvrage et d'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA).

Pour le compte des communes affiliées, la Direction Études et Réalisations a assuré le suivi de l'exécution des chantiers et l'élaboration des projets suivants :

/ Anderlues :

- amélioration et égouttage de la rue des Fleurs ;
- égouttage prioritaire de la rue Monseu ;
- égouttage prioritaire et travaux d'amélioration des Quartiers Chèvremont et du Culot ;
- amélioration et égouttage des rues de la Station et des Déportés ;

/ Binche :

- amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois ;
- amélioration et égouttage de la rue de la Guinguette ;
- égouttage de la rue de l'Ermitage ;
- égouttage de l'avenue Léopold III ;
- amélioration et égouttage de la rue du Pressé ;

/ Boussu :

- aménagement de la voirie de liaison entre la rue A. Ghislain et la rue Clarisse ;
- amélioration, égouttage et station de pompage de la rue des Herbières ;
- éclairage de la piste cyclable de la rue de Binche ;
- amélioration et égouttage de la rue des Boraines ;
- égouttage de la rue de Caraman ;
- amélioration et égouttage de la rue de Bavay ;
- réaménagement du stade de football de la rue du Commerce ;

/ Braine-le-Comte :

- amélioration et égouttage à Hennuyères - Chemin du Ri à la Croix et des rues de la Sablière et de Chapelle au Foya ;
- amélioration et égouttage du Chemin de Feluy et de la rue de la Gare ;
- amélioration et égouttage de la rue du Docteur Oblin ;
- amélioration et égouttage de l'avenue du Bois ;
- amélioration et égouttage de l'avenue de St-Hubert ;
- amélioration et égouttage de la rue de Ronquières ;
- égouttage de la rue de la Station ;
- égouttage de la chaussée de Bruxelles ;
- égouttage du chemin du Pont ;
- égouttage du chemin du Chevauchoir de Binche ;
- égouttage du chemin de la Dîme ;
- égouttage des rues du Grand Péril et du Seigneur ;

/ Colfontaine :

- égouttage prioritaire exclusif de la rue Grande Campagne ;
- assainissement du site n°6 - Hornu-Wasmes (SAR)³ ;
- égouttage de la rue du Berchon ;

/ Dour :

- amélioration et égouttage des rues Cauderloo et Mouligneau ;
- amélioration et égouttage de la rue Fally ;
- aménagement d'une piste cyclo-piétonne entre Dour, Petit Dour et Blaugies ;

////////////////////////////////////

Plus de 19 km d'égouts ont été posés au cœur du territoire des communes associées à l'IDEA en 2013

- / Ecaussinnes :
 - amélioration et égouttage prioritaire de la rue de la Belle Tête ;
 - égouttage exclusif de la Grand Place ;
 - amélioration et égouttage de la rue Victor Cuvelier ;
- / Estinnes :
 - amélioration et égouttage de la rue de Bray ;
 - égouttage de la route de Mons – Phase 1 ;
 - égouttage prioritaire exclusif de la rue Rivière, lieu-dit « petit-Binche » ;
 - égouttage de la route de Mons (phase 2) ;
- / Frameries :
 - extension du cimetière ;
 - amélioration et égouttage de la rue de Taisnières ;
 - amélioration et égouttage des rues du Temple, de l'Étang et du Moulin ;
 - égouttage du sentier Saint Rémy et des rues de l'Avenir et Jean-Baptiste Descamps ;
- / Honnelles :
 - travaux d'amélioration et d'égouttage des rues Goutruelle et de la Roquette (Montignies-le-Roc) ;
- / Jurbise :
 - égouttage de la rue du Canard (2^e partie) ;
 - amélioration et égouttage de la rue du Plouy et de la Place d'Erbaut ;
 - égouttage des rues du Moulin et du Champs des Bails ;
 - égouttage de la rue du Bois d'Arras ;
 - égouttage de la rue Carache ;
 - assainissement de l'ancienne Briqueterie de Jurbise (SAR)⁴
- / La Louvière :
 - amélioration et égouttage de la rue de la Salle à Houdeng-Aimeries ;
 - égouttage de la cité Reine Astrid (chemisage) ;
 - amélioration et égouttage des rues Larock, Baronniers et Moussières ;
 - aménagement des abords du Hall des expositions et égouttage du site UBELL ;
- / Lens :
 - égouttage de la rue des Alliés ;
- / Le Rœulx :
 - égouttage prioritaire de la rue Maladrée ;
 - amélioration et égouttage de la rue des Prêtres ;
 - égouttage de la rue du Vent Val ;
- / Manage :
 - égouttage des rues de Bellecourt, de Nivelles et Vivier au Pont ainsi que de la cité Dufaux ;
 - amélioration des rues de Binche et Canterlot ;
 - amélioration et égouttage de la Place Albert 1^{er} ;
 - réhabilitation du pertuis du quartier Claessens ;
 - amélioration et égouttage de la rue Cense de la Motte ;
- / Mons :
 - amélioration de l'égouttage et de la voirie de l'avenue du Champ de Bataille à Jemappes - Phase 1 ;
 - égouttage des rues de Nouvelles, du Petit Spiennes et des Prisonniers ;
 - égouttage de la chaussée Roi Baudouin ;
 - reconstruction du pertuis du Trouillon ;
 - égouttage de la Place de Cuesmes et de la rue de Frameries ;
 - égouttage de la Chasse Cambier et fossé Saint-Lazare ;
 - égouttage de la rue Bruyère ;
 - amélioration et égouttage de la rue des Produits cité Vatican ;
 - reconstruction du pertuis du Trouillon entre l'avenue Maistriau et l'avenue du Tir et entre l'avenue du Tir et la rue Valenciennaise ;
 - relevé topographique de la rue de la Faiencerie ;
- / Morlanwelz :
 - amélioration de la rue de la Gade ;
- / Quaregnon :
 - amélioration des rues de l'Égalité, de la Sablonnière et Madame ;
 - amélioration et égouttage de la rue Buisseret ;
 - amélioration et égouttage de la rue du Plat Rie ;
 - amélioration de la place de Wasmuël ;
 - amélioration et égouttage de la rue de la Poudrière ;



- / Quiévrain :
 - amélioration et égouttage de la rue du Transvaal ;
 - aménagements sécuritaires et égouttage de la rue du Marais ;
 - aménagement et égouttage de la rue du Chemineau ;
 - amélioration et égouttage de la rue Tour Sainte-Barbe ;
 - égouttage du quartier du Petit Bruxelles ;

- / Saint-Ghislain :
 - égouttage de la rue Maréchal ;
 - égouttage de la rue des Hauts Monceaux ;
 - égouttage de la rue Defuisseaux (vers rue de la Chasse) ;
 - égouttage de la rue L. Couvreur ;
 - égouttage de la rue de la Station ;

- / Seneffe :
 - égouttage des rues Scrawelle, Saint-Georges, Maffle et Baraffe ;
 - égouttage de la rue Victor Rousseau ;
 - amélioration et égouttage de la rue Wauters ;
 - égouttage zones diverses ;
 - réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Long Tri ;
 - pertuis rue des écoles (Arquennes) ;

- / Soignies :
 - amélioration et égouttage de la rue des Combattants et des chemins des Fontaines et des Berceaux ;
 - amélioration et égouttage des rues Maurice Nicodème et des Onze Villes ;
 - amélioration et égouttage des rues Léon Chasse et Martin Frise ;
 - amélioration et égouttage de la rue Rempart Legros ;
 - amélioration et égouttage du Chemin des Fontaines et Chemin des Berceaux ;
 - extension du cimetière d'Horrués ;
 - amélioration et égouttage de la rue de Lens.

Pour l'ensemble de ces chantiers, la Direction Études et Réalisations a également assuré le suivi de la coordination, en phase de réalisation du chantier, pour la sécurité et la santé sur les chantiers temporaires ou mobiles.



III.2. PLANS D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2013-2016

Pour bénéficier du financement de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), les travaux communaux d'égouttage doivent obligatoirement être repris dans le Plan d'Investissement Communal 2013-2016.

Les travaux visés sont :

- / la pose de nouveaux égouts dans une voirie qui en est dépourvue ;
- / la reconstruction ou la réhabilitation d'un égout existant ;
- / les travaux d'opportunité (remplacement de l'égout lors d'un projet de rénovation de voirie).

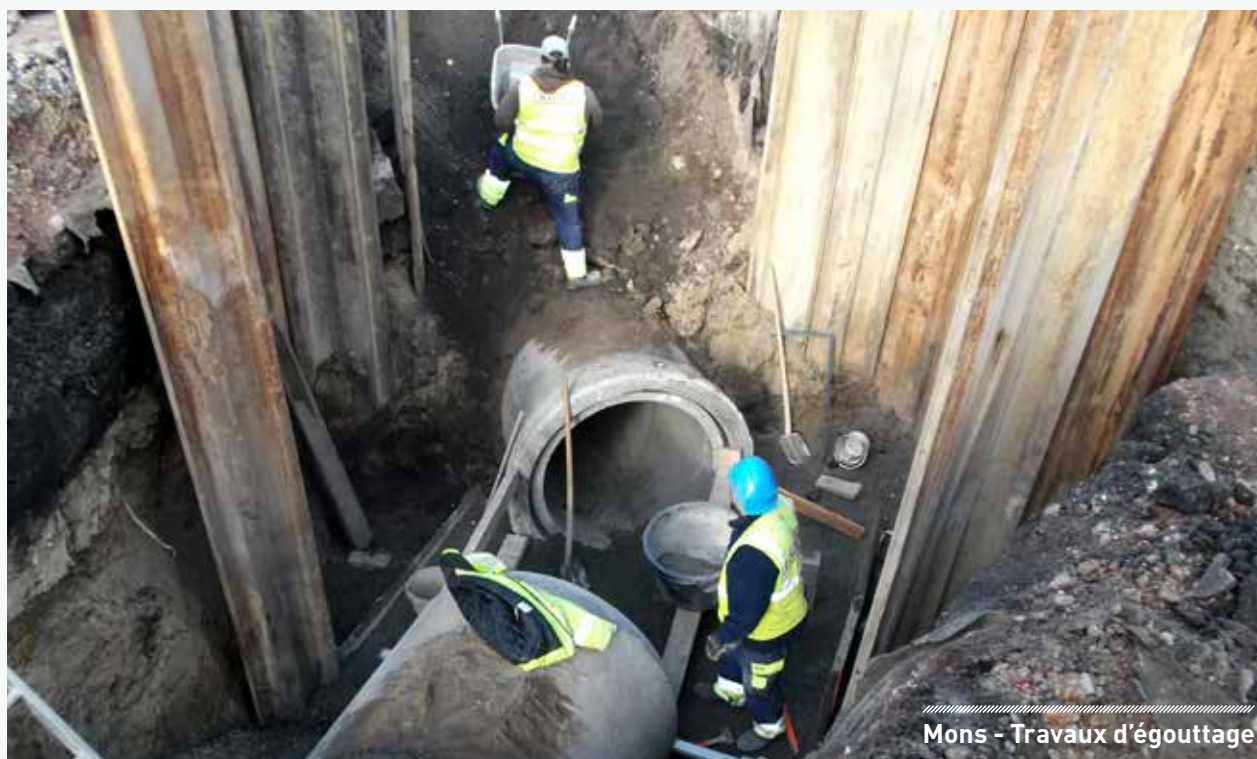
Préalablement à l'introduction des dossiers de demandes de subsides auprès du SPW, la Direction Études et Réalisations a rencontré les services communaux et les mandataires locaux afin de les guider dans les choix à réaliser en respectant les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) et les nouvelles priorités établies par la SPGE.

Pour la plupart des communes, la Direction Études et Réalisations a rédigé les fiches triennales estimant les montants à engager dans chaque projet.

Les visites in situ avec la DGPL⁵ ont également été conduites par la Direction Études et Réalisations.

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), l'avis circonstancié et motivé du service est sollicité par la SPGE sur tous les plans d'investissements communaux 2013 - 2016 des communes afin de lui permettre d'évaluer l'opportunité de financement.

Le plan d'investissement 2013-2016 est régi par le « Contrat d'égouttage » qui répond aux impératifs de la Directive Cadre Eau en termes d'objectif d'assainissement des agglomérations et en termes de moyens financiers à engager par les communes, la SPGE et les OAA.



Mons - Travaux d'égouttage



En vertu de l'article 2.1. du contrat d'épuration et de collecte, conclu entre l'IDEA et la SPGE, l'IDEA dispose de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la conception et la réalisation des travaux d'égouttage. A ce titre et conformément au contrat d'épuration et de collecte, l'IDEA assure :

- / la conception des ouvrages ;
- / l'élaboration des études ;
- / la réalisation du cahier spécial des charges sur base des clauses du nouveau cahier des charges de la Région wallonne (Qualiroutes) ;
- / l'organisation, l'attribution et la notification du marché ;
- / la direction et la surveillance du chantier ;
- / le contrôle du respect de la loi sur les marchés publics.

Pour le compte des communes affiliées, la Direction Études et Réalisations a assuré le suivi des fiches d'introduction de demande de subsides suivantes :

- / Anderlues :
 - rue de Chèvremont (phase 2) ;
 - rue du Vieux Cimetière ;
- / Binche :
 - rue Royale et Rue des 40 Bonniers (Leval) ;
 - rue de Belle-Vau (Epinois) ;
 - rue Evence (Péronnes) ;
 - avenue Léopold III (Péronnes) ;
 - avenue Marie-José (Binche) ;
 - rue Saint-Pie (Ressaix) ;
 - avenue Victor Larock (Ressaix) ;
 - rue de Fontaine (Leval) ;
 - rue G. Dehavay (Ressaix) ;
 - rue S. Allende (Leval) ;
 - cadastre d'égouttage ;
- / Boussu :
 - rue de Bavay ;
 - rue des Boraines ;
 - place de Boussu ;
 - rue Plate Veine ;
 - rue Marius Renard ;
- / Braine-le-Comte :
 - rue des Aulnois et partie crête du Haut-Bois ;
 - rues de la Chapelle et de la Bergerie ;
 - rue Oscar Deneyst ;
 - cadastre d'égouttage ;
 - chemin du Warichaix ;

- avenue du Griffon ;
- rue du Bois ;
- rue du Chenois ;
- rue des Archers ;

- / Chapelle-lez-Herlaimont :
 - rue Pastur ;
 - rue des Brasseurs ;
 - rue de la Cure ;
 - rue de Gouy (tronçon entre les rues Vandervelde et Vent de Bise) ;
 - rue Moulin à vent ;
 - rue du Nord (entre les rues de la Briqueterie et de Cousis) ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Colfontaine :
 - rues de la Liberté et Gustave Jenart ;
 - place Saint-Pierre ;
 - rue Arthur Lheureux ;
 - rue du Pachy ;
 - sentier du Grand Bouillon ;
 - rue de Pâturages (trottoirs) ;
 - rue des Alliés (trottoirs) ;
 - ruelle de la Court ;
 - rue de la Grande Campagne ;
 - rond-point Place E. Fauviaux ;
 - avenue Fénélon (carrefour) ;
 - rue de Maubeuge (trottoirs) ;
 - rue de l'Incroyable (trottoirs) ;
 - rue de la Station (trottoirs) ;
 - rue de la Planquette ;
 - rue de la Cité (enduisage) ;
 - rue de la Grosse Tiètte (enduisage) ;
 - rue du Temple (enduisage) ;
 - rue Vincent Van Gogh (enduisage) ;
 - rue Wilson ;
 - sentier de Pâturages ;
 - rue de la Montagne ;
 - rue de Roinge ;

- / Dour :
 - rues Neuve, des Vivrœulx et Jean Volders (Wihéries) ;
 - voie du Prêtre ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Ecaussinnes :
 - rue Cuvelier ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Estinnes :
 - rue de Bray ;
 - rue Heulers ;
 - cadastre d'égouttage ;
 - route de Mons (phase 2) ;
 - chaussée Brunehault ;

- / Frameries :
 - rue de Taisnières (entre rues de Blaugies et de Dour) ;
 - rue de la Montagne ;
 - quartier du Culot ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Hensies :
 - rue de Sairue ;
 - hameau de Poningue ;
 - coron Bouillez ;
 - fulgence Masson ;
 - rue de Fayt ;
 - chaussée de Brunehault (quartier des Sartis) ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Honnelles :
 - rue Goutrielle ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Jurbise :
 - rues Claus (2^e partie), du Faux-Bois et du Fort Jauriaux ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / La Louvière :
 - rues Pintelon, Ronce, Vaneukem et Wache (Houdeng-Aimeries) ;
 - rues du Rœulx et Delatte (Maurage) ;
 - rues Franson, Harmonie et de la Lune (Haine-Saint-Pierre) ;
 - sentier des Bourdons (Haine-Saint-Paul) ;
 - rues Renard, Couturelle et des Abonnés ainsi que l'impasse Marbaix et la ruelle Marchand de Noir (Houdeng-Gœgnies) ;
 - rue Omer Thiriar (Saint-Vaast) ;
 - rue du Château (Haine-Saint-Pierre) ;
 - rue du Chêne partie haute (Haine-Saint-Pierre) ;
 - rue du Marais et Jobrette (Houdeng-Aimeries) ;
 - place Saint-Nicolas (Houdeng-Aimeries) ;
 - rue des Rivaux (La Louvière) ;
 - rue de la Tombelle (Houdeng-Aimeries) ;
 - rue Liébin (Houdeng-Aimeries) ;

- rues Joseph II et Grand-Peine (Houdeng-Aimeries) ;
- rue Victor Gondat (Saint-Vaast) ;
- rue Gossuin (Haine-Saint-Pierre) ;
- rue du Moulin (La Louvière) ;
- rue Quartier du Pont (Trivières) ;
- rue Salvotte (Houdeng-Aimeries) ;
- rue Wauters entre la rue Harmegnies et la gare (Strépy-Bracquegnies) ;
- rue de la Montagne (Haine-Saint-Paul) ;
- rues du Croquet et Jobrette (Houdeng-Aimeries) ;

- / Lens :
 - rue Pont Gigot ;
 - rue Delmotte (Bauffe) ;
 - pavé Saint-Pierre ;

- / Le Rœulx :
 - rue de la Renardise ;
 - rue des Fonds ;
 - rue des Fabriques ;
 - square Mabilie ;
 - rue de la Victoire ;

- / Manage :
 - rue Cense à la Motte ;
 - rue du Bois d'Haine ;
 - rue Delval ;
 - rue H. Hecq ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Mons :
 - avenue du Champ de Bataille (phase 2) ;
 - rue du Groseilliers ;
 - rue Bruyère de Jurbise ;
 - vieux chemin de Binche ;
 - rue Brisée (conjoint avec Soignies 50/50) ;
 - chaussée de Ghlin – avenue Régent ;
 - rues de Ghlin et de la Barrière ;
 - rue du Camp (bassin d'orage + égouttage) ;
 - rues Théophile Massart et Mouzin ;
 - rues des Sœurs Grises, de la Réunion et Terre du Prince ;
 - cadastre d'égouttage ;

- / Morlanwelz :
 - rue Léon Moyaux ;
 - rue du Centenaire ;
 - rue de la Faisanderie ;
 - rue Prud'homme ;
 - rue du 22 août ;



- rue Dieudonné Marcq ;
- rue René Marcq ;
- chaussée de Mariemont ;
- rue des Ormes ;
- rue Valère Mabilie ;
- rue Bassy ;
- rue Saint-Sang à Carnières ;
- rue Vieille-Eglise bas ;
- allée de Belle-vue ;
- rue de l'Olive ;
- rue de l'Étoile ;
- rue du Parois ;

/ Quaregnon :

- place de Wasmuël ;
- cadastre d'égouttage ;

/ Quévy :

- place de Bougnies et rue du Peuple ;
- rue Haute (Quévy-le-Petit) ;
- cadastre d'égouttage ;

/ Quiévrain :

- avenue de France au lieu-dit « Les Monts » ;
- rue des Wagnons (tronçon de la rue du Foyer à la rue du Château d'eau) ;
- rue de la Gendarmerie, rue et Place du Centenaire ;
- cadastre d'égouttage ;

/ Saint-Ghislain :

- rue des Poteries ;
- rue Albert Bériot ;
- rue Louis Goblet ;
- cadastre d'égouttage ;
- entretien et réparations diverses rues de l'entité ;
- rue Jean Lenoir (trottoirs) ;
- cité des Petites Prélles (réfection trottoirs) ;
- rue de Stambruges (réfection trottoirs) ;
- Première rue, Deuxième rue, Troisième rue (réfection trottoirs) ;
- Cinquième rue, Sixième rue, Septième rue (réfection trottoirs) ;

/ Seneffe :

- chaussée de Marche et Familleureux ;
- rue des Quatre Jalouses ;
- rue des Carrières ;
- rue Nie Pré ;
- rue N. Cloquet ;
- rue Trichon ;

- rue Pont Scaron ;
- rue de la Baronne ;

/ Soignies :

- rue des Déportés (Casteau) ;
- rue de Lens (Casteau) ;
- rues Léon Chasse et Martin Frise (Casteau) ;
- rue de Binche (Casteau) ;
- chemin de Casteau (Neufvilles) ;
- cadastre d'égouttage.

III.3. ÉTUDES HYDRAULIQUES

Disposant d'une solide expérience en tant que maître d'ouvrage délégué pour la conception et la réalisation des travaux d'égouttage, l'IDEA propose aux villes et communes associées son expertise en la matière en réalisant des études hydrauliques destinées à identifier et résoudre des problèmes récurrents d'inondations, de gestions des eaux pluviales, ...

Ainsi en 2013, l'IDEA a entamé pour le compte de ses communes affiliées les études suivantes :

- / Mons :
 - étude hydraulique - Saint Symphorien (rues Dehon, Hennebert et Duquesne) ;
 - étude hydraulique - Cuesmes (rues de l'Espinette, Fausse Voie et Chauffours) ;
 - étude hydraulique - Cuesmes (rue de Frameries à hauteur de la Malogne).

III.4. AUTEUR DE PROJET – ARCHITECTURE ET BÂTIMENT

En 2013, l'IDEA a poursuivi pour le compte de ses communes associées les missions d'auteur de projet – Architecture et Bâtiment suivantes :

- / Ecaussinnes :
 - démolition du bâtiment ancien site « Mika Shø »⁶ ;
- / La Louvière :
 - démolition du bâtiment de l'ancienne Générale de Banque et du bâtiment TMC (SAR)⁷ ;
- / Quaregnon :
 - démolition du bâtiment « Magasin UNIC » (SAR)⁸ ;
 - démolition du bâtiment « Café des 4 Pavés » (SAR)⁹.

////////////////////
Piscine, Centre de Congrès, ... l'IDEA aux côtés de ses communes pour la mise en œuvre de projets majeurs et structurants pour le territoire



////////////////////
Nouvelle piscine de Braine-le-Comte



III.5. ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Direction Études et Réalisations a poursuivi et terminé sa mission d'assistance à la Ville de **Braine-le-Comte** pour les travaux de construction de la nouvelle piscine située au lieu-dit « Champ de la Lune ». Les travaux se sont déroulés dans le respect du planning et l'ouverture au public a eu lieu en grande pompe fin juin 2013.

La Ville de **Mons** a désigné l'Intercommunale IDEA pour l'assister dans deux projets majeurs : la rénovation complète de plusieurs **voiries** importantes du Centre-Ville et la construction du **Centre de Congrès**. Durant l'année 2013, la Direction Études et Réalisations a poursuivi sa mission d'assistance aux projets de rénovation des voiries du centre-ville (rue de Nimy, place du Marché aux Herbes, rue des Fripiers, axe Gare-Capucins, rue de la Grande Triperie, rue de la Trouille et rue Grand Trou Oudart). Ces travaux d'ampleur doivent impérativement être exécutés en dehors des périodes de festivités locales.



Mons - Construction du Centre de Congrès

Dans le cadre du projet de **Centre de Congrès**, la Direction Études et Réalisations continue d'assurer son rôle de pilote du projet. Pour rappel, c'est l'entreprise CIT BLATON s.a. qui a remporté ce marché avec la collaboration d'une équipe pluridisciplinaire intégrant notamment le Studio d'Architecture de Daniel Libeskind. Le projet retenu s'inscrit dans une réflexion globale d'extension de la Ville entre la nouvelle gare de l'Architecte Santiago Calatrava et la zone des Grands Prés. Ces deux architectes de renom collaborent déjà depuis quelques années au projet de « Ground Zero »

à New York. Les travaux ont débuté, comme prévu, juste avant les congés d'été 2012 et se termineront courant 2014.

En 2013, la Direction Études et Réalisations a également mené à bien la mission d'Auteur de projet de la nouvelle voirie d'accès au site du Centre de Congrès de ses abords et de ceux de l'hôtel voisin, y compris les liaisons cyclo-piétonnes entre la gare et les Grands Prés. Celle-ci reliera l'avenue des Bassins au chemin de l'Inquiétude en intégrant un pont au-dessus de la rivière canalisée de la Haine. L'Intercommunale est donc, à plusieurs titres, un acteur majeur du développement de l'extension de la Ville de Mons.

Les missions d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage englobent également les projets développés dans le cadre du droit de tirage mis en place par l'Intercommunale, ceux-ci sont développés ci-après.

III.6. DROIT DE TIRAGE

Faisant suite à la cession de l'activité Câble de l'IDEA en décembre 2007 et au vu du contexte économique et financier touchant l'ensemble des acteurs économiques, en ce compris les communes, fin 2008, le Conseil d'Administration de l'IDEA a décidé d'affecter une enveloppe de 20 millions € à la réalisation de projets d'investissements propres aux communes associées au sous-secteur III.C (Câble). Le principe consiste à réserver à chaque associé au sein de cette l'enveloppe un droit de tirage correspondant au nombre de parts A ter qu'il détient statutairement au sein du sous-secteur III.C. Ce tirage consiste à confier à l'Intercommunale la réalisation d'un projet dont elle sera le maître d'ouvrage.

Depuis sa mise en place, plusieurs communes affiliées ont fait valoir leur droit de tirage pour le développement et le financement d'un de leur projet. Dans ce cadre, la Direction Études et Réalisations s'est vu chargée en 2013 de poursuivre ou d'entamer les missions suivantes :

- / Chapelle-lez-Herlaimont :
 - rénovation de la piscine communale ;
- / Colfontaine – Boussu – Saint-Ghislain – Frameries – Quaregnon :
 - transformation d'un bâtiment industriel en Hôtel de police – ZIP Borraine ;

- / Dour :
 - construction de vestiaires et d'un terrain synthétique sur le site du complexe sportif situé rue de Moranfayt ;
- / Hensies :
 - construction d'une crèche communale ;
- / La Louvière :
 - rénovation du Théâtre communal ;
- / Le Rœulx :
 - rénovation et amélioration de la rue de la Reine à Gottignies ;
- / Manage :
 - transformation et extension du Centre Culturel et Sportif du Scailmont ;
- / Mons :
 - nouvelle voirie de liaison entre la Gare SNCB et le site des Grands Près ;
 - réalisation des abords du Centre de Congrès et des connexions cyclo-piétonnes ;
- / Morlanwelz :
 - rénovation du Prieuré de Montaigu.



Nouveau terrain de foot synthétique de Dour

III.7. ÉNERGIE

La Direction Études et Réalisations possède l'agrément UREBA et celui d'Auteur d'Étude de Faisabilité du SPW. Les études liées au programme de financement des investissements d'efficacité énergétique ont été poursuivies. Elles concernent les bâtiments du patrimoine immobilier des Villes et Communes réparties sur le territoire de l'IDEA.

PROGRAMME UREBA EXCEPTIONNEL

En mars 2013, le Gouvernement wallon dégageait un budget de 95 millions € pour le lancement d'un appel à projets « UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les BâtimENTS) exceptionnel » destiné à financer des travaux économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux.

Dans ce cadre, l'IDEA a rapidement mobilisé son expertise et ses ressources afin d'accompagner l'ensemble de ses communes associées. Au total, ce sont plus de 55 dossiers qui ont été coordonnés par l'IDEA.

LES AUDITS SUIVANTS ONT ÉTÉ INITIÉS OU RÉALISÉS

- / Quiévrain :
 - audit énergétique du Centre d'Animation ;
 - audit énergétique de l'école rue Debast ;
 - audit énergétique de l'école rue des Wagnons ;
 - audit énergétique de l'école rue de Baisieux ;
 - audit énergétique de la bibliothèque ;
 - audit énergétique de la Caserne des pompiers ;
- / Saint-Ghislain :
 - audit énergétique salle omnisport de Baudour.



LES MISSIONS D'AUTEUR DE PROJET SUIVANTES ONT ÉTÉ INITIÉES OU RÉALISÉES

- / Dour :
 - réparation du chauffage du Centre sportif d'Elouges ;
 - remplacement des installations de chauffage de la Maison de quartier sise rue du Commerce – Étude et suivi de chantier ;
 - rénovation du système de chauffage de l'école communale de Plantis – Étude ;
 - rénovation du système de chauffage du garage mécanique du hall de maintenance – Étude ;
 - rénovation de l'installation de chauffage de l'école de Moranfayt – Étude et réalisation ;
- / Quiévrain :
 - remplacement des châssis de la Salle polyvalente ;
 - remplacement des châssis de l'école rue de la Gare – Réalisation ;
- / Boussu :
 - installation de chauffage à l'école communale rue Clarisse – Réalisation ;
 - modernisation des installations de chauffage du hall de sports d'Hornu – Étude ;
 - rénovation de l'installation de chauffage de la maison 54 rue Fontaine à Hornu – Réalisation ;
- / Brugelette :
 - mise en place d'un système de chauffage à la Maison communale - Réalisation ;
 - remplacement du chauffage de l'église de Brugelette
- / Saint-Ghislain :
 - remise en état des gaines de ventilation de la piscine ;
 - installation de batteries de récupération chaleur au sein de la piscine communale.

LES MISSIONS DE RESPONSABLE PEB/ ÉTUDE DE FAISABILITÉ PEB SUIVANTES ONT ÉTÉ INITIÉES OU RÉALISÉES

- / Dour :
 - vestiaires du terrain de foot synthétique ;
- / Manage :
 - hall de sports du Scailmont ;
- / Mons :
 - hall-relais Manège de Sury ;
- / La Louvière :
 - rénovation du Théâtre communal ;
 - La Maison de l'Entreprise au sein de la micro-zone d'activité économique Ubell.

LA CELLULE ÉNERGIE A ÉGALEMENT ÉTÉ ASSOCIÉE AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE SUIVANTES

- / Mons :
 - Centre de Congrès ;
- / Braine-le-Comte :
 - piscine communale ;
- / Dour :
 - terrain de football ;
- / Boussu / Colfontaine / Frameries / Quaregnon / Saint-Ghislain :
 - hôtel de Police Borraine.



55 dossiers coordonnés par l'IDEA pour le compte de ses communes introduits suite à l'appel à projets UREBA exceptionnel

III.8. GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le Service a assuré la maintenance et le dépannage des installations de chauffage de l'ensemble des bâtiments de l'IDEA ainsi que d'installations extérieures à l'Intercommunale dans le cadre de contrats passés avec la commune de Quiévrain, la Police Boraine ainsi que les asbl de Colfontaine et Saint-Ghislain pour leurs piscines.

III.9. COORDINATION DES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES

Dans ce cadre, en 2013, la Direction Études et Réalisations a poursuivi le marché stock relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles pour les nombreux projets gérés par l'IDEA.

En effet, étant donné le contexte économique de ce domaine d'activité et la charge de travail, toujours grandissante de la Direction, il a été décidé pour l'avenir de sous-traiter une grande partie de ces missions à des bureaux indépendants. Seules quelques missions relatives à des dossiers spécifiques sont encore assurées en interne. Il a donc été nécessaire de mettre en place les nouvelles procédures de collaboration avec l'adjudicataire afin de transférer au mieux cette compétence.

L'équipe administrative se charge du suivi et du contrôle du marché stock. Les ingénieurs et gestionnaires de projets, comme les contrôleurs de chantiers, de la Direction Études et Réalisations, sont globalement satisfaits des prestations fournies par les coordinateurs indépendants. Avec l'expérience, cette nouvelle organisation a également l'avantage de mieux répartir les responsabilités sur les chantiers parmi les différents intervenants.





CHAP IV

LE CYCLE DE L'EAU



Créée il y a près de 60 ans afin d'assurer le démergement de la Vallée de la Haine et de résoudre les problèmes d'inondations récurrentes dues aux affaissements miniers, l'IDEA n'a cessé depuis lors de développer ses activités dans le secteur de l'eau en les axant notamment sur la préservation des ressources.

L'Intercommunale est aujourd'hui active tant dans la production et distribution d'eau potable, que le démergement et l'assainissement des eaux usées.

ZOOM SUR UN PROJET PHARE

AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE LE RØELX

La construction de la station d'épuration de Le Røelx s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) visant à assainir l'ensemble des agglomérations en Région wallonne et ainsi rencontrer les exigences européennes en matière de qualité des eaux de surface.

Comme pour toute autre agglomération, le réseau hydrographique de Le Røelx subit une pression croissante suite au développement de l'habitat et des activités. Il s'en suit une pollution accrue des cours d'eau qu'il convient de maîtriser.

Pour ce faire d'importants travaux d'assainissement ont été réalisés au sein de la commune de Le Røelx ces deux dernières années, comprenant la pose d'un réseau de collecteurs et la construction d'une station d'épuration d'une capacité de 3.500 EH.

Implantée à la rue château Saint-Pierre, la station d'épuration est située en aval de la zone urbanisée de Le Røelx et de l'autre côté de l'autoroute ; un fonçage a dès lors été nécessaire pour passer sous celle-ci.

La chaîne de traitement comprend un prétraitement par dégrillage, un traitement de dessablage-déshuilage, un traitement biologique par boues activées et une décantation secondaire des boues biologiques. Les eaux une fois épurées s'écoulent dans le ruisseau Saint-Pierre.

La station étant située dans une zone naturelle au plan de secteur, un effort particulier a dû être porté sur l'intégration environnementale et paysagère de la station : les installations « gênantes » ont été isolées dans des locaux

avec traitement d'air et/ou insonorisation de telle sorte qu'aucune nuisance ne soit perçue à l'extérieur.

L'investissement a entièrement été pris en charge par la SPGE. L'IDEA, en tant que Maître d'Ouvrage délégué, a assuré l'établissement du cahier des charges, la procédure de marché et le suivi du chantier jusqu'à la mise en service.

Les travaux, s'élevant à plus de 3 millions € HTVA, ont débuté fin 2012 pour se terminer début 2014. La station sera mise en service progressivement pour être pleinement opérationnelle fin 2014. L'IDEA, au travers de la Direction des Centres d'Exploitation, en assurera ensuite l'entretien et le bon fonctionnement.



IV.1. PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU

A. EXPLOITATION

En 2013, les volumes d'eau potabilisable repris ci-dessous ont été distribués par les réseaux :

/	de Mons-Borinage	5.103.768 m ³
/	du Centre	2.484.629 m ³
/	pour un total de	7.588.397 m³

Par rapport à 2012, les ventes d'eau sont en augmentation de 9,5 % dans le Centre et 9,3 % dans le Borinage.

Par ailleurs, plus de 1,4 million de m³ d'eau d'exhaure des carrières d'Ecaussinnes ont été valorisés par le Groupe-ment d'Intérêt Économique (GIE) IDEA/SWDE à destination des industriels du zoning de Feluy.



Plus de 7 millions de m³ d'eau potable ont été vendus aux entreprises en 2013

B. ÉTUDES ET RÉALISATIONS

Pour les études ainsi que les chantiers relatifs à la distribution d'eau, la Direction Études et Réalisations assure la coordination pour la sécurité et la santé sur les chantiers temporaires et mobiles dont il a la charge.

Diverses études et interventions ont été réalisées pour la distribution d'eau propre à l'IDEA, pour la SWDE ainsi que pour le G.I.E. de valorisation de l'eau d'exhaure des carrières de Soignies et d'Ecaussinnes.

POUR L'IDEA

Le Service Infrastructures et Énergies de la Direction Études et Réalisations étudie et suit les chantiers de pose de conduite de distribution d'eau dans toutes les zones d'activité économique, qu'il s'agisse de nouveaux aménagements ou de renouvellement d'installations existantes.

Ainsi, en 2013, un chantier de pose de conduite de distribution d'eau a été réalisé au droit de la zone d'activité économique de Quiévrain.

En ce qui concerne le réseau de production et de distribution de l'IDEA, les études suivantes ont été initiées ou menées à bien en 2013 :

- / Commune de Seneffe - Section de Feluy - Renouvellement des conduites de distribution d'eau de l'IDEA face aux installations de l'usine TOTAL ;
- / Ville de Mons - Section de Ghlin - Mise en place d'une conduite de liaison avec les installations de l'Intercommunale VIVAQUA ;
- / Commune de Manage - Démolition et sécurisation du site de l'ancien réservoir de Manage-Bellecourt ;
- / Commune de Saint-Ghislain - Section de Baudour - Raccordement de la société BELFIBRES au réseau de l'IDEA de distribution d'eau ;
- / Commune de Seneffe - Section de Feluy - Renouvellement des conduites de distribution d'eau de l'IDEA pour le tronçon compris entre installations de l'usine TOTAL et celles de la société INEOS.



Travaux d'aménagement du Château d'eau du zoning de Ghlin-Baudour

Au niveau des travaux, la construction du château d'eau de Ghlin s'est poursuivie en 2013.

Un permis de démolition d'anciens réservoirs de distribution d'eau à Manage a également été déposé en 2013 en vue de l'assainissement du site.

POUR LA SWDE

Deux chantiers, initiés en 2012, se sont poursuivis en 2013 :

- / Ville de La Louvière – Renouvellement de la conduite de production - Passage du Pont Capitte à Houdeng ;
- / Ville de Mons – Section de Jemappes : renouvellement des installations (conduites et raccordement) avenue du Champ de Bataille.

Par ailleurs, les chantiers suivants ont été initiés en 2013 :

- / Ville de Mons : renouvellement de 4 traversées particulières par forages dirigés (Havré, Nimy et Ghlin) ;
- / Ville de Mons : renouvellement de la conduite de distribution et des raccordements de la rue de la Clef.

Enfin, deux études ont été réalisées durant l'année 2013 :

- / Ville de Mons : rétablissement de la liaison Mons-Jemappes, rue Grand-Route ;
- / Commune d'Anderlues : renouvellement de la conduite de distribution et des raccordements au droit des rues Monseu, de Stalingrad et des Pavillons.

Les travaux sont programmés en 2014.

POUR LE G.I.E. « VALORISATION DE L'EAU D'EXHAURE DES CARRIÈRES DE SOIGNIES ET D'ECAUSSINNES »

La Direction Études et Réalisations assure le suivi de la gestion technique et comptable des installations du G.I.E. tant à Soignies qu'à Ecaussinnes pour le prélèvement d'eau d'exhaure en carrières, son traitement et sa distribution publique.

De manière générale, la station de Soignies a traité en 2013 un peu plus de 3.500.000 m³ et celle d'Ecaussinnes a permis la potabilisation d'un peu moins de 2.000.000 m³ pour alimenter la distribution d'eau de l'IDEA aux entreprises implantées dans le parc pétrochimique de Feluy.

En particulier, les missions suivantes ont été opérées :

- / suivi de la convention de fourniture d'eau signée avec la S.A. des Carrières du Hainaut ;
- / mise en œuvre du protocole d'accord signé avec CCB et la S.A. des Carrières de la Pierre Bleue Belge, ayant pour objet d'étudier la faisabilité technique et économique de la valorisation de l'eau d'exhaure sur le site de la carrière du Clypot ;
- / élaboration du dossier de demande de renouvellement des autorisations de captage au droit des puits P1 et P2 de Restaumont ;
- / mise en œuvre du protocole d'accord signé avec la S.A. des Carrières de la Pierre Bleue Belge, ayant pour objet d'organiser le cadre de la future convention visant la valorisation de l'eau d'exhaure sur le site de la carrière de Tellier des Près ainsi que d'étudier la faisabilité technique et économique du projet correspondant ;
- / élaboration du projet de réfection de la conduite DN400 de liaison entre les stations de potabilisation de Neufvilles et d'Ecaussinnes, suite aux dégâts causés par l'éboulement de la motte des Carrières du Hainaut à Soignies.

La station de potabilisation des eaux d'exhaure des carrières d'Ecaussinnes a permis de distribuer plus de 2 millions de m³ d'eau potable aux entreprises du zoning de Feluy

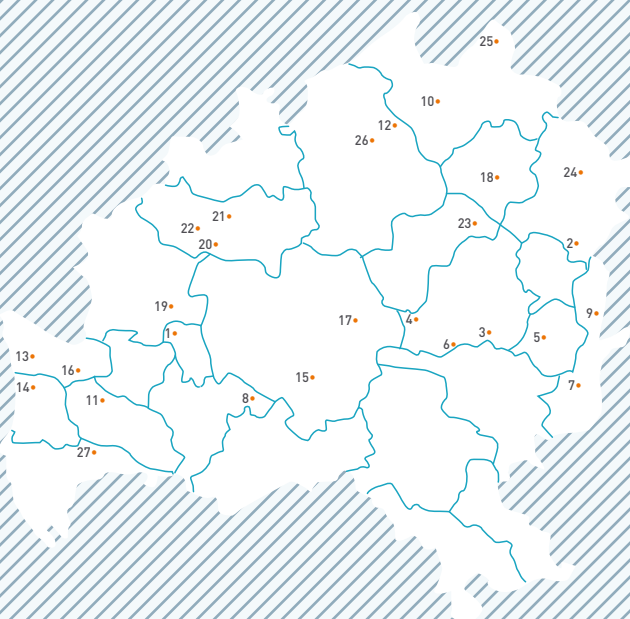
IV.2. ASSAINISSEMENT ET ASSAINISSEMENT « BIS » (DÉMERGEMENT)

A. EXPLOITATION

L'Intercommunale gère un réseau de 27 stations d'épuration, réparties sur le territoire des 24 communes de la zone IDEA.

La principale station d'épuration, celle de Wasmuël, a traité 19.342.421 m³ d'eaux usées en 2013.

Stations d'épuration



Près de 43 millions de m³ d'eaux usées ont été assainies en 2013 avant un rejet vers le milieu naturel

L'ensemble des stations d'épuration ont permis d'épurer au cours de l'année 2013 :

1. Wasmuël	19.342.421 m ³
2. Seneffe	5.037.836 m ³
3. Saint-Vaast	2.938.020 m ³
4. Boussoit	2.080.430 m ³
5. Morlanwelz	1.890.689 m ³
6. Trivières	1.543.827 m ³
7. Anderlues	1.051.305 m ³
8. Frameries	1.009.811 m ³
9. Chapelle-lez-Herlaimont	974.886 m ³
10. Braine-le-Comte	910.797 m ³
11. Dour-Elouges	901.579 m ³
12. Soignies-Biamont	882.606 m ³
13. Hensies	827.788 m ³
14. Quiévrain	675.674 m ³
15. Spiennes	623.061 m ³
16. Thulin	452.035 m ³
17. Obourg	340.854 m ³
18. Ecaussinnes	305.890 m ³
19. Baudour	234.340 m ³
20. Erbisœul	225.711 m ³
21. Jurbise	206.883 m ³
22. Herchies	197.943 m ³
23. Mignault	105.509 m ³
24. Arquennes	46.029 m ³
25. Hennuyères	32.459 m ³
26. Soignies-Cerisiers	40.741 m ³
27. Wihéries	25.104 m ³

Total 42.904.224 m³

Le volume total des eaux assainies en 2013 par les stations d'épuration de l'IDEA a donc été de 42.904.224 m³.

Les volumes d'eau pompés par l'ensemble des stations de démergement-assainissement ont été les suivants au cours de l'année 2013 :

en équipements d'assainissement	46.027.474 m ³
en équipements spécifiques de démergement (hors volume valorisé en distribution d'eau)	18.776.676 m ³

POUR UN TOTAL DE 64.804.150 m³

Le volume d'eaux fatales de démergement valorisé en distribution d'eau a atteint 4.395.723 m³.

Par ailleurs, en 2013, l'IDEA a poursuivi sa politique de valorisation agricole des boues de stations d'épuration. Ainsi, 5.536 tonnes de matières brutes, soit 1.327 tonnes de matières sèches ont été utilisées en agriculture en 2013. Soit une diminution sensible, par rapport à 2012, qui s'explique par la suspension du certificat de valorisation en agriculture des boues de la station d'épuration de Wasmuël à la suite d'une pollution aux PCB.

Les boues provenant des lignes de traitement des eaux résiduaires urbaines sont toujours déshydratées et post-chaulées à l'aide de lait de chaux (hygiénisation et amendement calcium). Elles sont ensuite prises en charge par un valorisateur et stockées en bord de champ en attendant leur épandage effectif.

Enfin, le laboratoire d'analyses de la Direction des Centres d'Exploitation a réalisé plus de 9.000 analyses sur les eaux usées et 8.500 sur les boues en vue de vérifier la conformité des paramètres d'exploitation des stations d'épuration.

Il a également presté des services pour compte de tiers suite à sa désignation comme attributaire des marchés publics repris ci-après :

- / « Suivi et analyse de la qualité des eaux industrielles en sortie de plusieurs usines » : Service Public de Wallonie ;
- / « Prélèvements et analyses d'eau de surface » : Contrat de Rivière Haine ;
- / « Réalisation de contrôles en assainissement autonome » : Service Public de Wallonie ;
- / « Analyses relatives aux contrôles de rejets industriels » (dans le cadre de la taxation) : Polyol et AKZO.

B. ÉTUDES ET RÉALISATIONS

Les réseaux de collecteurs et de stations de pompage suivants ont été mis en service avec la collaboration de la Direction Études et Réalisations :

- / Jurbise : collecteurs et stations de pompage vers la station d'épuration d'Erbisœul ;
- / Soignies : collecteurs et stations de pompage phase 2 ;
- / Dour : collecteurs d'Elouges et stations de pompage phases 2 et 3 ;
- / Le Rœulx : station d'épuration, collecteurs et stations de pompage.

En matière de stations d'épuration et de collecteurs d'assainissement, la Direction Études et Réalisations a entamé et/ou poursuivi en 2013 l'exécution et la surveillance des chantiers suivants :

- / Ecaussinnes : collecteurs et stations de pompage phase 2 ;
- / La Louvière : collecteur et station de pompage du Bois Casterman (Houdeng Gœgnies) ;
- / Seneffe : collecteurs et stations de pompage d'Arquennes et Feluy ;
- / Mons : collecteurs, stations de pompage et station d'épuration d'Havré ;
- / Saint-Ghislain : collecteurs, stations de pompage et station d'épuration de Sirault ;
- / Estinnes : collecteurs et station de pompage ;
- / La Louvière : collecteur de la Haine phase 3 (Saint-Vaast) ;
- / Chapelle-lez-Herlaimont : station d'épuration de Godarville ;
- / Braine-le-Comte : collecteur et station de pompage d'Hennuyères ;
- / Manage : collecteur et station de pompage de la Samme ;
- / Boussu : collecteurs et station de pompage des Herbières ;
- / Morlanwelz : collecteur et station de pompage du Pachy.

Plus de 20 Km de collecteurs d'assainissement ont été posés en 2013



Travaux d'aménagement de la station d'épuration de Godarville - Chapelle-lez-Herlaimont

Pour les études relatives à l'assainissement, les projets et avant-projets suivants ont été réalisés :

- / Projets :
 - Trivières : travaux d'extension de la station d'épuration phase 2 ;
 - Soignies : station d'épuration, collecteurs et stations de pompage de Casteau ;
 - Quaregnon : station de Wasmuël - Unité de réception des gadoues ;
 - La Louvière : collecteurs et stations de pompage de Fiévet ;
- / Avant-projets :
 - Quaregnon : station de Wasmuël - Unité de réception des curvures d'avaloirs ;
 - Ecaussinnes : collecteurs et stations de pompage phase 3 ;
 - Seneffe : rénovation de la station d'épuration de Soudromont ;
 - Binche : collecteurs et station de pompage du Bois du Roy ;
 - Thulin : rénovation de la station d'épuration.

En ce qui concerne l'assainissement dit « bis », anciennement démergement, la Direction Études et Réalisations a poursuivi et/ou clôturé l'exécution et la surveillance des chantiers relatifs à :

- / l'aménagement de la Haine à Saint-Vaast phases 7 et 8 ;
- / la rénovation de la station de pompage de Jemappes sud ;
- / la construction de la station de vannage du quartier des Préeelles à Saint-Ghislain.

Parallèlement, la Direction Études et Réalisations a :

- / poursuivi l'étude du démergement de l'Elwasmes à Colfontaine ;
- / entamé l'étude de démergement de la Haine à Anderlues.

En 2013, la Direction Études et Réalisations a introduit 6 dossiers de permis d'urbanisme et de permis uniques dans le cadre des travaux d'assainissement et de démergement et a obtenu 7 permis et 1 refus de permis.

C. EMAS¹⁰, SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



En 2013, l'enregistrement EMAS de l'IDEA a été renouvelé pour trois ans à la suite d'un audit externe de recertification réalisé par l'AIB-Vinçotte.

Cet audit de recertification est le point de départ d'un nouveau cycle de trois ans et sera suivi de 2 audits de surveillance en 2014 et 2015.

Plusieurs aspects du Système de Management Environnemental (SME) ont progressé sensiblement. On retiendra notamment :

- / la publication d'une nouvelle Politique Environnementale ;
- / l'évolution des projets liés aux énergies renouvelables (serres solaire et géothermique ainsi que cogénération) ;
- / la participation à des groupes de travail SPGE/Aquawal mis en place en vue d'uniformiser les matières liées à l'environnement et à EMAS : gestion des gadoues de fosses septiques, remise des avis, indicateurs environnementaux, veille réglementaire, etc. ;
- / la mise en place progressive des fondements du futur Service d'Assainissement Autonome ;
- / les analyses environnementales des stations d'épuration et, plus particulièrement, celle de la station d'épuration d'Obourg en vue de son enregistrement dans le SME en 2014 ;
- / la formation du personnel et l'évaluation des formations.

En ce qui concerne l'action de la Direction Études et Réalisations dans le Système de Management Environnemental (SME) du secteur assainissement, celle-ci a pour mission d'assurer :

- / la réflexion environnementale dès la conception des ouvrages d'assainissement ;
- / l'établissement de critères environnementaux dans les attributions de marchés ;
- / le contrôle des aspects environnementaux des chantiers d'assainissement ;
- / le feed-back systématique entre gestionnaires d'exploitation et concepteurs.

Ces quatre points, qui constituent la « maîtrise de la conception », visent à améliorer les performances environnementales et à mieux gérer les risques de pollution.

Dans ce cadre, l'ensemble des cahiers spéciaux des charges relatifs aux travaux d'assainissement intègrent les clauses environnementales du SME. Depuis 2009, afin de rester cohérent dans sa démarche environnementale, la Direction Études et Réalisations a intégré également ces clauses environnementales dans les nouveaux projets d'égouttage communaux mais de façon moins contraignante car, d'une part, la gestion de ces travaux dépend parfois de plusieurs intervenants ou sont conjoints à d'autres travaux communaux et, d'autre part, ces projets n'entrent pas directement de le domaine d'application EMAS du secteur assainissement.

Les chantiers de construction des collecteurs d'assainissement et des stations d'épuration font partie du domaine d'application des audits EMAS interne et externe afin de vérifier la bonne application des procédures et des exigences environnementales. Le chantier de construction de la station d'épuration de Le Rœulx a par exemple été audité par Vinçotte en 2013.

Enfin, en collaboration avec le Service Communication et la Direction Études et Réalisations, la Direction des Centres d'Exploitation a assuré la publication et la diffusion de la « Déclaration environnementale 2013 – Performances 2012¹¹ » auprès des entreprises de la région, des fournisseurs de l'Intercommunale ainsi qu'auprès des membres du personnel concerné.

Ce document a pour objectif de faire le bilan annuel quant à :

- / l'évolution des principaux outils d'identification des aspects environnementaux significatifs ;
- / l'évolution des indicateurs environnementaux ;
- / l'évolution des objectifs environnementaux.

D. LA MISE À DISPOSITION DES EMPRISES NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre aux ingénieurs de la Direction Études et Réalisations d'élaborer les projets techniques relatifs aux travaux d'assainissement et d'égouttage prioritaire, le Service Foncier négocie, en amont des projets techniques définitifs, avec les propriétaires et occupants concernés par des futurs travaux, les autorisations d'accès en vue de réaliser les levés topographiques, sondages, etc.

Lorsque les projets techniques sont finalisés, le Service Foncier, par l'intermédiaire de son équipe de négociateurs, est chargé de négocier les emprises nécessaires à la réalisation des travaux proprement dits.

Ces négociations portent sur la location, pendant la durée des travaux, des terrains nécessaires à l'accès des entrepreneurs ainsi que sur l'acquisition d'emprises, en surface et en sous-sol, pour l'implantation des nouvelles installations (collecteurs d'égouttage, station d'épuration, de pompage, de refoulement, ...).

La certification environnementale EMAS a été renouvelée pour 3 ans



Par ailleurs, ces négociations sont précédées et suivies de démarches administratives nécessaires au bon déroulement des dossiers d'acquisition. Ainsi, le Service Foncier introduit auprès de la SPGE les demandes motivées d'arrêt d'expropriation pour cause d'utilité publique servant de base légale aux négociations d'emprises dans le cadre des travaux d'assainissement, d'égouttage prioritaire et de mise à disposition de zone de location pour la réalisation des travaux.

Pour formaliser les accords obtenus avec les propriétaires et occupants des emprises concernées par les travaux, le Service Foncier utilise des conventions sous-seing privé élaborées en collaboration avec la SPGE et les Comités d'Acquisition d'Immeubles.

Le Service Foncier est également en charge du suivi administratif de ces conventions et notamment de leur authentification via les notaires ou les Comités d'Acquisition d'Immeubles. Dans le cadre de ce suivi administratif, le Service Foncier est en charge des demandes de paiements et de la récupération des sommes versées auprès de la SPGE.

D.1. NÉGOCIATIONS

Dans le cadre de l'assainissement et de l'assainissement-Bis, les services ont entamé et/ou poursuivi les négociations, pour le compte de la SPGE, des emprises nécessaires à la réalisation des travaux repris ci-après.

- / Chapelle-lez-Herlaimont, construction de la station d'épuration de Godarville :
 - 1 convention pour rupture de bail à ferme ;
 - 1 convention d'indemnités locatives ;
 - 2 dossiers d'acquisition ;
- / Dour, collecteur d'Elouges, phase 2 :
 - 3 conventions de location ;
 - 3 conventions d'indemnités locatives ;
 - 1 dossier d'acquisition ;
- / Dour, collecteur d'Elouges, phase 3 :
 - 1 convention d'indemnités ;
 - 3 conventions d'indemnités locatives ;
 - 2 dossiers d'acquisition ;
- / Estinnes, collecteur « des Estinnes » :
 - 1 convention de location ;
 - 2 conventions pour rupture de bail à ferme ;
 - 2 conventions d'indemnités locatives ;
 - 1 dossier d'acquisition ;
- / Hennuyères, construction de la station d'épuration d'Hennuyères :
 - 1 convention d'indemnités locatives ;
 - 2 dossiers d'acquisition ;
- / Hennuyères, collecteur « d'Hennuyères » et station de relèvement du Ronchy :
 - 1 convention de location ;
 - 1 convention d'indemnités ;
 - 24 conventions d'indemnités locatives ;
 - 9 conventions pour rupture de bail à ferme ;
 - 28 dossiers d'acquisition ;
- / Jurbise, collecteur de « l'Erbisœul » :
 - 1 dossier d'acquisition ;
- / Manage-Seneffe, collecteur de « la Samme » :
 - 3 conventions de location ;
 - 14 conventions d'indemnités locatives ;
 - 16 dossiers d'acquisition ;
- / Mons, collecteur de « l'Aubrecheuil » :
 - 1 convention d'indemnités locatives ;
- / Saint-Vaast, 7^e et 8^e phases de l'aménagement de « la Haine » :
 - 2 conventions de location ;
 - 1 convention d'indemnités ;
 - 1 convention d'indemnités locatives ;
 - 2 dossiers d'acquisition ;
- / Seneffe, collecteur de Feluy « Nie-Pré », phase 2 :
 - 1 convention d'indemnités locatives ;
 - 1 dossier d'acquisition ;

- / Soignies, phase 2, collecteur d'adduction :
 - 1 convention pour rupture de bail à ferme ;
 - 2 conventions d'indemnités locatives.

Au total, le Service Foncier aura, en 2013, obtenu la signature de 10 conventions de location, 13 conventions pour rupture de bail à ferme, 53 conventions d'indemnités locatives, 3 conventions d'indemnités et 56 conventions d'acquisition.

Dans le cadre du plan d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH – dossiers d'égouttage prioritaire), le Service Foncier a, toujours en collaboration avec la Direction Études et Réalisations, la SPGE et les communes, entamé et/ou poursuivi les négociations avec les propriétaires concernés par la mise à disposition de terrains nécessaires pour la réalisation des travaux futurs :

- / Mons, reconstruction du pertuis du « Trouillon » :
 - 3 conventions d'indemnités locatives ;
 - 2 dossiers d'acquisition ;
- / Braine-le-Comte, égouttage de la rue de la Gare à Hennuyères :
 - 2 conventions de location ;
 - 13 conventions d'indemnités locatives ;
 - 15 dossiers d'acquisition ;

- / Binche, amélioration de la voirie et égouttage prioritaire de la rue des Boulois à Leval :
 - 2 conventions de location ;
 - 1 convention d'indemnités locatives ;
 - 2 dossiers d'acquisition ;

- / Anderlues, aménagement de la voirie rue des Fleurs :
 - 1 convention d'indemnités ;
 - 1 convention d'indemnités locatives ;

- / Anderlues, égouttage des rues Culot du Bois et de Chevremont :
 - 1 convention de location ;
 - 1 convention d'indemnités locatives.

Au total, le Service Foncier aura, en 2013, obtenu pour cette partie des négociations, la signature de 5 conventions de location, 19 conventions d'indemnités locatives, 1 convention d'indemnités et 19 conventions d'acquisition.

Toutes ces conventions d'acquisition devront faire l'objet, en 2014 et les années suivantes, d'une authentification par l'intermédiaire des Comités d'Acquisition d'Immeubles de Mons et de Charleroi ainsi que par les notaires.

En outre, pour la majeure partie de ces projets, les arrêtés ministériels d'expropriation ont été établis.



Obourg (Mons) - Station d'épuration

D.2. AUTHENTIFICATION DES ACQUISITIONS

Les négociations menées au cours des années précédentes et de l'année 2013 ont conduit à la concrétisation d'acquisitions pour les projets suivants :

/ acquisitions réalisées par l'IDEA au nom et pour le compte de la SPGE en matière d'assainissement :

Projets	Longueur collecteur	Surface	Nombre acquisitions
Boussu, assainissement du « Saubin »	130 m	2 m ²	1
Braine-le-Comte, collecteur d'Hennuyères et station de relevage du Ronchy	1.305 m	79 m ²	13
Chapelle-lez-Herlaimont, station d'épuration de Godarville	-	6.383 m ²	2
Dour, collecteur d'Elouges, phase 2	95 m	40 m ²	3
Estinnes, collecteur des Estinnes	972 m	1.013 m ²	21
Jurbise, refoulement du Rissouris	229 m	-	3
Jurbise, collecteur de l'Erbisœul	14 m	-	1
Le Rœulx, station d'épuration du Rœulx Sud	-	2.923 m ²	1
Le Rœulx, collecteur d'assainissement	1.323 m	569 m ²	10
Le Rœulx, station de relèvement du Clos des Princes (Le Rœulx Nord) et station de pompage du faubourg de Mignault	168 m	11 m ²	1
Morlanwelz, Manage et Chapelle-lez-Herlaimont, station de pompage et conduite de refoulement	151 m	-	1
Ecaussinnes, collecteur de la Sennette, phase 1	13 m	1 m ²	1
Ecaussinnes, collecteur de la Sennette, phase 2	6 m	1 m ²	1
Manage, collecteur de la Samme	88 m	2 m ²	3
Mons, collecteurs d'Havré	1.711 m	142 m ²	14
Quiévrain, assainissement des ruisseaux	889 m	20 m ²	3
Soignies, phase 1, collecteur d'adduction	828 m	55 m ²	3
Saint-Ghislain, collecteur d'assainissement vers la station d'épuration de Sirault	211 m	316 m ²	4
Soignies, phase 2, collecteur d'adduction	25 m	1 m ²	1
Saint-Vaast, 7 ^e et 8 ^e phases de l'aménagement de la Haine	25 m	-	2
Seneffe, collecteur de Feluy Nie-Pré, Phase 2	325 m	119 m ²	13
Total	8.508 m	11.677 m²	102

/ acquisition réalisée par l'IDEA au nom et pour le compte de la SPGE dans le cadre des travaux communaux d'égouttage :

Projets	Longueur collecteur	Surface	Nombre acquisitions
Mons, égouttage prioritaire « Nouveau Quartier Kennedy » à Nimy	130 m	2m ²	1
Total	130 m	2 m²	1

IV.3 PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH)

Les Plans d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique (PASH) font l'objet de modifications ou de mises à jour résultant de l'avancement des travaux d'égouttage et d'assainissement, de changements de choix techniques, de réunions avec les services communaux et d'inventaires de terrain.

Depuis 2011, l'IDEA transmet les informations utiles à la SPGE pour réaliser les mises à jour du PASH via le logiciel INFONET.

Des demandes particulières de modification des PASH émanent également de communes. Dans ce cas, des études techniques de faisabilité sont menées par la Direction Études et Réalisations.

L'IDEA rend également des avis sur des projets d'urbanisme (lotissements, constructions, ...) au regard de l'assainissement, du type d'égouttage à placer (séparatif ou unitaire), des inondations, ... auprès des associés communaux ainsi qu'auprès des Contrats de Rivière.

IV.4 ÉTUDES DES ZONES PRIORITAIRES

Pour atteindre le bon état qualitatif des masses d'eau en 2015 dans les zones d'assainissement autonome des PASH, l'obligation de mise en conformité pour toutes les habitations d'ici fin 2009 a été remplacée par les études de zones prioritaires des masses d'eau identifiées comme à risque.

La Direction Études et Réalisations est chargée de réaliser ces études de zones afin de réviser les PASH et de mettre en pratique les décisions qui permettront d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Eau.

IV.5. CONTRATS DE RIVIÈRE

Les Contrats de Rivière consistent à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir ensemble un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

Ils associent les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique, ...

Les Contrats de Rivière poursuivent plusieurs objectifs comme l'amélioration de la qualité des eaux de surface, l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, la sensibilisation et la participation des citoyens au respect de l'eau, la valorisation et la protection du patrimoine naturel et touristique lié à l'eau sur le bassin, l'aménagement du territoire et la gestion des inondations, la mise en valeur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, la gestion de l'eau par les entreprises, ...

Les différentes étapes de travail d'un Contrat de Rivière sont :

1. dresser un constat des dégradations aux cours d'eau (phase d'inventaire de terrain) ;
2. hiérarchiser ces dégradations ;
3. définir des actions concrètes permettant de solutionner les problèmes rencontrés ;
4. engager les partenaires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, dans la réalisation des actions définies, via un programme d'actions triennal ;
5. assurer le suivi de la mise en œuvre des actions pour lesquelles les partenaires se sont engagés, tout en préparant le programme d'actions suivant.

En tant qu'Intercommunale active dans le secteur de l'assainissement des eaux usées, l'IDEA est un acteur important des bassins versants de la Haine, de la Senne, de la Dendre et de la Sambre.

L'IDEA, par l'intermédiaire de la Direction Études et Réalisations, est engagée dans le Contrat de Rivière Senne et le Contrat de Rivière Haine (en tant que membre effectif des Comités et des Conseils d'Administration) depuis plus de 6 ans. L'IDEA a poursuivi sa démarche en adhérant au Contrat de Rivière Dendre dès sa reprise en 2013, après une période d'inactivité.

L'implication de l'Intercommunale est moindre pour ce qui concerne le bassin de la Sambre mais son rôle en tant qu'organisme d'assainissement agréé y est toutefois pleinement assuré.

Les objectifs de l'IDEA consistent à respecter les engagements signés avec les Contrats de Rivière en termes de réalisation des programmes triennaux d'action (travaux programmés d'égouttage et d'assainissement), de participation (résolution de problèmes signalés par les Contrats de Rivière liés à l'égouttage, l'assainissement, la pollution de zoning, ...), de communication (information de la population, rédaction de documents, journée wallonne de l'eau, ...).

LE CONTRAT DE RIVIÈRE HAINE



Ce Contrat de Rivière couvre un territoire de 26 communes s'étendant sur tout le bassin hydrographique de la Haine. 16 communes, représentant environ 80 % de la superficie du sous-bassin, y adhèrent. Il s'agit, sur le territoire de l'IDEA, des entités d'Anderlues, Binche, Colfontaine, Dour, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, La Louvière, Mons, Morlanwelz, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain et Soignies. Il est à noter que la commune d'Erquelinnes, située en-dehors du territoire de l'IDEA, est également membre du Contrat de Rivière Haine.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière signé en 2011 s'est achevé en 2013 et a été évalué en fin d'année. Un nouveau programme 2014-2016 a été proposé. L'IDEA s'y est inscrite afin de mener une série d'actions concrètes.

LE CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE



Ce Contrat de Rivière recouvre actuellement le bassin versant de la Senne sur 23 villes et communes dont 19 d'entre elles sont signataires. Sur le territoire de l'Intercommunale IDEA, il s'agit des communes de Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, La Louvière, Manage, Morlanwelz, Seneffe et Soignies.

Comme pour le Contrat de Rivière Haine, le programme d'actions du Contrat de Rivière Senne, signé en 2011, s'est achevé en 2013 et a été évalué. Le nouveau programme 2014-2016 a été proposé et l'IDEA s'y est inscrite afin de mener une série d'actions concrètes.

LE CONTRAT DE RIVIÈRE DENDRE



Le territoire de l'IDEA étant situé en partie sur le bassin hydrographique de la Dendre via les Communes de Jurbise et Lens ainsi qu'une partie de la Commune de Saint-Ghislain, le Contrat de Rivière Dendre, qui a repris son fonctionnement après une période d'inactivité, a invité l'IDEA en 2013 à adhérer à son Comité et à inscrire des actions dans son prochain programme d'actions triennal 2014-2016.

L'IDEA est engagée dans le Contrat de Rivière Senne et le Contrat de Rivière Haine depuis plus de 6 ans. Elle a adhéré au Contrat de Rivière Dendre en 2013

IV.6. ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES

Les ressources en eau de la zone IDEA sont importantes compte tenu de son positionnement à l'aplomb de deux des plus grands aquifères de Belgique : l'aquifère des Calcaires Carbonifères et l'aquifère des Craies du Bassin de Mons.

Des contacts réguliers sont maintenus entre la cellule d'hydrogéologie IDEA - UMons (Faculté Polytechnique) et les carrières de Soignies et d'Ecaussinnes, via des études visant la détermination de l'impact de projets d'extension sur la gestion de la nappe et/ou la valorisation des eaux captées, qui mènent à des projets concrets gérés par le GIE constitué par l'IDEA et la SWDE.

Enfin, la cellule étudie également les zones de prévention des captages de l'IDEA (Cuesmes, Ghlin et Péronnes) et du GIE « Valorisation de l'eau d'exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes ».





CHAP V

LA GÉOTHERMIE



Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la Belgique devra produire, à l'horizon 2020, 13 % de sa consommation d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables, afin de satisfaire ses obligations européennes.

En Wallonie, l'objectif politique fixé par le Gouvernement wallon est de tendre en 2020 vers les 20 % d'énergies renouvelables.

Seule une combinaison harmonieuse des différents types d'énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque, éolien, géothermie, ...) permettra de rencontrer cet objectif ambitieux.

Dans la région de Mons, nous avons la chance d'avoir sous nos pieds, à environ 2.000 m de profondeur, une nappe d'eau chaude dite « géothermique », dont l'exploitation est gérée par l'IDEA au travers des puits existants et à venir.

ZOOM SUR UN PROJET PHARE

Signature avec AW EUROPE de la première convention de fourniture d'énergie géothermique avec une entreprise



L'entreprise AW EUROPE est active dans la fabrication de systèmes électroniques d'info-divertissement embarqués et de boîtes de vitesses automatiques pour l'industrie automobile.

Fin 2011, elle émettait le souhait de recourir aux énergies renouvelables pour l'aménagement de son futur hall de stockage prévu dans son projet d'extension.

Rapidement, des contacts ont été établis avec l'IDEA, responsable à la fois de la gestion des zones d'activité pour le Cœur du Hainaut et de l'exploitation d'un réseau d'énergie géothermique. Étant donné, d'une part, la proximité immédiate du puits géothermique de Douvrain, situé à un peu plus d'1 km au Sud, de l'autre côté du canal, et, d'autre part, la capacité du puits à alimenter d'autres sites, une convention de fourniture d'eau géothermale pour une période de 20 ans a été signée entre les deux parties.

Les travaux ont été entamés en octobre 2013 et ont notamment comporté la réalisation d'un fonçage sous le canal Nimy-Blaton afin de permettre le passage sous ce dernier d'une canalisation calorifugée, ainsi que l'installation d'un poste de transfert avec échangeur de chaleur au cœur des installations techniques d'AW EUROPE. Le chantier sera finalisé en avril 2014.

A terme, l'entreprise AW EUROPE devrait ainsi bénéficier d'un chauffage de ses bâtiments au moyen d'une énergie durable et locale, limitant ainsi fortement ses émissions de CO₂ !



Travaux de pose des conduites calorifugées pour la connexion géothermique d'AW Europe

PUITS DE SAINT-GHISLAIN

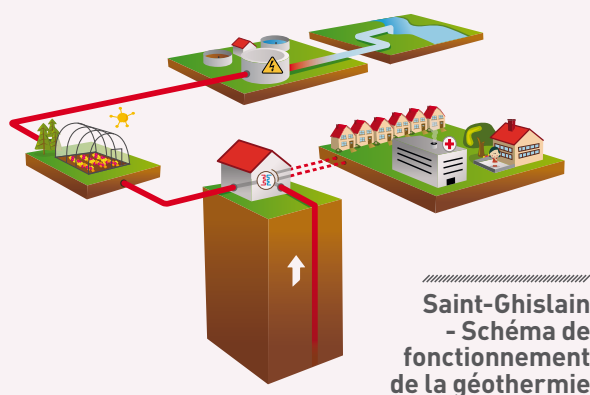
Le puits de Saint-Ghislain est exploité par l'IDEA depuis le milieu des années 1980 et capte une infime partie des ressources en eau géothermique du Bassin de Mons (eau souterraine naturellement à une température d'environ 70 °C).

L'énergie récupérée permet de chauffer de nombreux bâtiments publics (3 écoles, 355 logements sociaux, une piscine, une gare et un hôpital).

L'exploitation de l'énergie géothermique à Saint-Ghislain permet annuellement une économie de plus de 2 millions de litres de mazout, soit l'équivalent de la consommation de 1.000 ménages, ainsi que l'économie de plus de 5.500 tonnes de CO₂.

En 2013, le puits de Saint-Ghislain a fourni un total de 55.000 GJ utiles (soit plus de 15.000 MWh) aux différents clients du chauffage urbain, ce qui correspond à 1.313 Tonnes Equivalent Pétrole (TEP).

300 TEP supplémentaires ont été économisées dans le cadre du préchauffage des boues de la station d'épuration de Wasmuël en vue de la production de biogaz.



L'exploitation de l'énergie géothermique à Saint-Ghislain permet annuellement une économie de plus de 2 millions de litres de mazout ainsi que plus de 5.500 tonnes de CO₂

PUITS DE DOUVRAIN

Le puits de Douvrain a permis quant à lui la fourniture, au cours de l'année 2013, vers le site EpiCURA de Baudour (ex - RHMS L. Caty) de 1.800 GJ (soit 500 MWh) pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage de l'air de ventilation du centre hospitalier. Cela correspond à 42,5 Tonnes Equivalent Pétrole (TEP).

En outre, des travaux ont été entamés pour permettre la valorisation de l'eau géothermale au sein des installations de la société AW EUROPE, qui sera ainsi la première entreprise belge bénéficiant de l'énergie géothermique (cf. Zoom sur un projet phare page 88).

PUITS DE GHLIN

L'exploitation de la géothermie dans le Bassin de Mons comporte au moins deux particularités :

- / la nature des roches qui constituent le réservoir géothermique du Bassin de Mons qui conduit à ce que l'eau géothermale présente une certaine salinité, notamment une concentration en sulfates qui peut être comprise entre 1.000 et 1.500 mg/l ; nous ne sommes donc pas en présence d'une eau potable mais plutôt d'une eau qui pourrait être qualifiée d'« eau minérale » ; ainsi, à titre d'exemple, l'eau de CONTREX contient 1.121 mg/l de sulfates ;
- / en tant que service public, l'IDEA exploite des puits « uniques » initialement forés dans le cadre de recherches géologiques. Contrairement à ce qui se pratique ailleurs dans le monde, l'IDEA ne fonctionne pas avec des « doublets » (un puits de production qui prélève l'eau géothermale et un second qui permet la réinjection de l'eau dans le réservoir, après récupération des calories) mais avec des « simplets » (un puits unique sur chaque site, Saint-Ghislain, Douvrain et Ghlin), et l'eau est ensuite rejetée dans le réseau hydrographique.

Dans le Bassin parisien, l'exploitation de la géothermie s'opère via des doublets (voire des triplets), ce qui est une nécessité absolue car, d'une part, l'eau est beaucoup plus chargée en sulfates (d'un facteur 10) rendant impossible tout rejet en eaux de surface et, d'autre part, la nappe exploitée n'est pas réalimentée par les précipitations.

Dans le Bassin de Mons, la nappe géothermique est bien réalimentée et au niveau du site de Saint-Ghislain, en exploitation depuis 1985, le choix s'est porté sur la récupération d'un forage initialement creusé dans le cadre de recherches géologiques. Le budget d'un second puits (pour la réinjection) aurait été trop pénalisant pour le projet et il n'y a donc pas de réinjection dans la nappe. Après avoir cédé ses calories, l'eau pompée (dont le débit de pointe peut atteindre 150 m³/h) est rejetée dans le réseau hydrographique, en compagnie du rejet de la station d'épuration de Wasmuël, toute proche, dont le débit moyen est de 2.000 m³/h et le débit de pointe s'élève à 3.600 m³/h.

Depuis 1985, les normes de rejet en eaux de surface ont évolué, et pour ce qui concerne les sulfates, la transposition des normes européennes a abouti à ce que le permis délivré début 2013 pour le site de GEOTHERMIA impose un rejet maximal en sulfates de 150 mg/l.

Contrairement au site de Saint-Ghislain, aucun rejet commun avec une station d'épuration n'est envisageable, et un traitement spécifique des sulfates conduirait à des surcoûts importants.

Compte tenu que l'eau géothermale présente les caractéristiques d'une eau minérale, un Bureau indépendant, ARCEA, a été mandaté par l'IDEA afin d'évaluer, via une compilation des données existantes, des mesures de débits et des analyses chimiques, l'impact réel qu'engendrerait le rejet de l'eau géothermale dans le milieu récepteur.

Les résultats de cette étude ont montré que la concentration moyenne annuelle, calculée pour la Haine, canalisée en aval du point de déversement de la Vieille Haine, après rejet de l'eau géothermale issue du puits de Ghlin, respectera la norme (moyenne annuelle) de 150 mg/l fixée par le Code de l'Eau pour un état de qualité « bon ».

Pour les autres paramètres, les rejets d'eau géothermale n'ont pas d'impacts significatifs sur le milieu récepteur, pouvant même, dans une faible mesure, contribuer à l'amélioration de l'état de qualité de ses eaux, par effet de dilution.

Sur base de ces éléments, un permis modificatif a été introduit et obtenu, ouvrant la voie à la construction en 2014 de la centrale géothermique de Ghlin, dernier maillon manquant en vue de la concrétisation du projet.

PROJET DE MONS OUEST

Le projet Mons Ouest, co-financé par la Wallonie, consiste en la création d'un réseau de chauffage urbain au droit du nouveau quartier de la gare de Mons.

Les installations comprendront un nouveau puits géothermique d'une profondeur de l'ordre de 2.300 mètres, une centrale géothermique comportant un espace didactique dédié à la géothermie et un ensemble de conduites calorifugées.

En 2013, compte tenu de la même configuration que celle rencontrée pour le site de Ghlin au sujet des concentrations en sulfates, les missions suivantes ont été poursuivies dans l'attente de l'obtention d'une issue favorable pour le site de Ghlin :

- / élaboration du dossier de demande de permis pour la future centrale géothermique de Mons-Ouest, en ce compris la création d'un espace didactique dédié à la géothermie ;
- / contacts réguliers avec les futurs utilisateurs du réseau de chaleur, en vue d'assurer la parfaite compatibilité entre ce dernier et les installations techniques existantes ou à créer (gare de Mons, cité administrative de l'État, Centre de Congrès, projets immobiliers ATE-NOR et PROJENOR, IKEA, ...).



Le projet Mons Ouest consiste en la création d'un réseau de chauffage urbain au droit du nouveau quartier de la gare de Mons

CONTACTS ET PROJETS EUROPÉENS

Tout au long de cette année, l'IDEA a activement participé au projet européen E+, qui vise à développer, mettre en œuvre et démontrer l'efficacité d'un nouveau modèle de gestion opérationnelle et financière de l'énergie basé sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de manière à augmenter l'efficacité énergétique à l'échelle du quartier, tout en participant à l'objectif « zéro » émissions.

Le nouveau système de commande (E+) sera mis au point pour gérer et contrôler les sources d'énergie, les dispositifs de stockage fixes, l'éclairage public, les infrastructures de chargement des véhicules électriques, les consommations des bâtiments, etc.

Les deux sources d'énergie, électrique et thermique (y compris l'énergie géothermique) et les consommations seront prises en compte dans « E+ ».



Deux sites de démonstration seront étudiés dans le cadre du projet « E+ » :

- / un quartier de la Ville de Malaga, dans le Sud de l'Espagne ;
- / le réseau de chauffage urbain de la Ville de Saint-Ghislain.

Les résultats et les conclusions issues des sites tests serviront de base pour l'élaboration de recommandations en vue d'un aménagement du territoire intégrant positivement la problématique énergétique.

Le consortium en charge de ce projet regroupe les acteurs concernés des secteurs de l'énergie (KEMA – société hollandaise de conseils en énergie), de la construction (ACCIONA – société espagnole de construction et VSM – promoteur immobilier belge) et des TIC (IBM, Teamnet – société roumaine spécialisée en informatique), qui collaboreront étroitement avec les institutions de recherche (CIRCE – centre espagnol de recherches en énergie, EUROGREEN IT – société belge spécialisée en informatique, et COMILLAS – université de Madrid) et les autorités publiques (Ville de Malaga et l'IDEA). La société espagnole DSO ENDESA (principal producteur et distributeur d'électricité en Espagne) est également pleinement engagée dans le projet.

En juin 2013, l'IDEA a organisé en ses murs une des rencontres semestrielles des participants au projet, qui rythment l'avancement de ce dernier.



CHAP VI

SECTEUR PROPRETÉ PUBLIQUE

Pour rappel, Hygea, intercommunale mixte de propreté publique regroupant 24 communes de la région Mons-Borinage-Centre, a été créée en septembre 2011. Elle est issue de la scission partielle du Secteur Propreté Publique de l'IDEA et de la fusion par absorption de l'intercommunale ITRADEC ainsi que d'un partenariat avec le secteur privé, au travers de la société SHANKS.

Cette structure a pour objectif :

- / d'améliorer de manière continue le service rendu aux citoyens en matière de propreté publique ;
- / d'assurer une réduction des coûts globaux pour les associés communaux à euros constants ;
- / de maintenir le caractère public de ce service d'intérêt général ;
- / de préserver l'emploi ;
- / de s'intégrer dans un paysage social, économique et environnemental durable.

En matière de propreté publique, Hygea assure pour le compte des associés communaux de nombreuses missions telles que :

- / la collecte des ordures ménagères et sélectives en porte-à-porte ;
- / les Ecoparcs et les transports y afférents ;
- / le broyage des encombrants ;
- / le transport des ordures ménagères et des encombrants d'Havré à IPALLE en vue d'une valorisation énergétique ;
- / la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) ;
- / la gestion des déchets verts ;
- / la gestion de la biométhanisation ;
- / etc.

L'intercommunale IDEA reste cependant en charge des responsabilités en matière d'organisation des Instances, de gestion administrative, juridique, financière et comptable, de la gestion des ressources humaines ainsi que de la coordination de la communication.

En 2013, le Service Financier d'IDEA a poursuivi ses missions de gestion financière et comptable pour le compte d'Hygea. Il a également, en collaboration avec le Service Juridique, veillé au respect de la convention cadre d'exploitation et de ses avenants avec le partenaire privé en vue d'offrir aux communes affiliées un service de qualité à un coût mesuré et ce, conformément aux objectifs visés par le

partenariat. L'année 2013 est marquée par le dégagement d'un dividende.

De plus, la participation en Valodec (centre de tri des PMC) est restée en IDEA, au sein du Secteur Propreté Publique.

VI.1. MISSIONS ADMINISTRATIVES POUR COMPTE DE L'INTERCOMMUNALE HYGEA

L'intercommunale IDEA est en charge des matières relatives à l'organisation des Instances, la préparation et l'exécution des actes relatifs à la gestion administrative, juridique, financière et comptable ; elle est également en charge de la gestion des ressources humaines ainsi que de la coordination de la communication pour le compte de l'intercommunale Hygea.

L'IDEA, au travers du Secteur Participations et en tant que pouvoir adjudicateur du marché de services ayant conduit à la désignation du partenaire SHANKS pour 20 ans, défend l'intérêt des communes associées et l'intérêt général.

Ainsi, le Service des Ressources Humaines prépare et assiste aux instances de concertation et assure, au-delà de ses missions classiques quotidiennes, en collaboration avec le Service Juridique, le lancement et l'analyse de marchés notamment pour les intérimaires, les conseils juridiques préventifs, ...

Durant l'année 2013, la Direction Juridique, Assurances et Gestion des Instances de l'IDEA a exécuté les volets juridiques des décisions prises par Hygea et a participé au développement du projet de recyclerie souhaité par le Management et le Conseil d'Administration d'Hygea. La Direction Juridique de l'IDEA a également veillé à assurer la défense des intérêts d'Hygea dans le cadre du recours en annulation introduit devant le Conseil d'État à l'encontre du permis d'environnement délivré par le Ministre wallon de l'Environnement pour l'Écopôle.

La Direction a également répondu à diverses demandes de conseils ponctuels.

Au cours de l'année 2013, la cellule marchés publics de l'IDEA a poursuivi sa mission d'assistance dans le cadre des marchés publics lancés par Hygea. Cette mission consiste notamment en la rédaction des clauses administratives des cahiers des charges et la préparation des documents de soumission, l'analyse administrative des offres, la motivation et la rédaction des rapports d'analyse des offres sur base de l'analyse technique fournie par Hygea, les contacts avec la Tutelle, etc. Lors du dernier trimestre 2013, la Direction Juridique a participé à l'analyse et à la réflexion sur l'adhésion pour Hygea aux centrales de marchés mises en place par la SPGE avec effet au 1^{er} janvier 2014, en matière de responsabilité Civile, RC générale, RC mandataire, RC objective et tous risques dégâts matériels. La Direction Juridique a également veillé au renouvellement des Instances suite aux élections communales de 2012.

Le Service Financier a, quant à lui, mené à bien en 2013 ses objectifs classiques pour le compte d'Hygea tels que la tenue des comptes annuels, l'établissement de budgets annuels et la tenue d'outils stratégiques d'aide à la décision.

Enfin, en matière de communication, le Service a assuré, d'une part, le développement et la mise en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets au cours de l'année 2013 et, d'autre part, la coordination, la mise à jour et la dynamisation des supports existants (www.hygea.be, brochures, etc.).

VI.2. MISSIONS D'AUTEUR DE PROJET POUR COMPTE DE L'INTERCOMMUNALE HYGEA

Lors des négociations avec le partenaire privé les études relatives à l'Écopôle ont été réparties en fonction de l'expertise de chacun des partenaires. SHANKS a été chargé principalement de l'étude process. Le Service Infrastructures et Énergies, Direction Études et Réalisations de l'IDEA, a été chargé des études infrastructures et dans ce cadre a étudié les projets suivants phasés pour l'Écopôle :

1. centre de transfert et traitement des déchets ;
2. centre de collecte et garage ;
3. biométhanisation et compostage.

Le Service a également étudié l'extension de l'Ecoparc de Manage, de l'Ecoparc de Boussu et résolu la problématique de mise à disposition des terrains pour l'Ecoparc de Soignies. Enfin, le Service a également coordonné la rédaction du cahier spécial des charges pour l'extension de l'Ecoparc de Frameries. Le démarrage des travaux est en attente de la promesse ferme de subsidiation.



VI.3. TRAITEMENT PAR INCINÉRATION

Pour rappel, lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011, l'IDEA a repris la participation financière détenue par ITRADEC en IPALLE, concentrant ainsi au sein du Secteur Propreté Publique l'intégralité de la participation au sein de l'Intercommunale de Wallonie Picarde. Cette participation s'élève à 4.207.000 €.

Pour mémoire, l'objet social du Secteur Propreté Publique se résume comme suit :

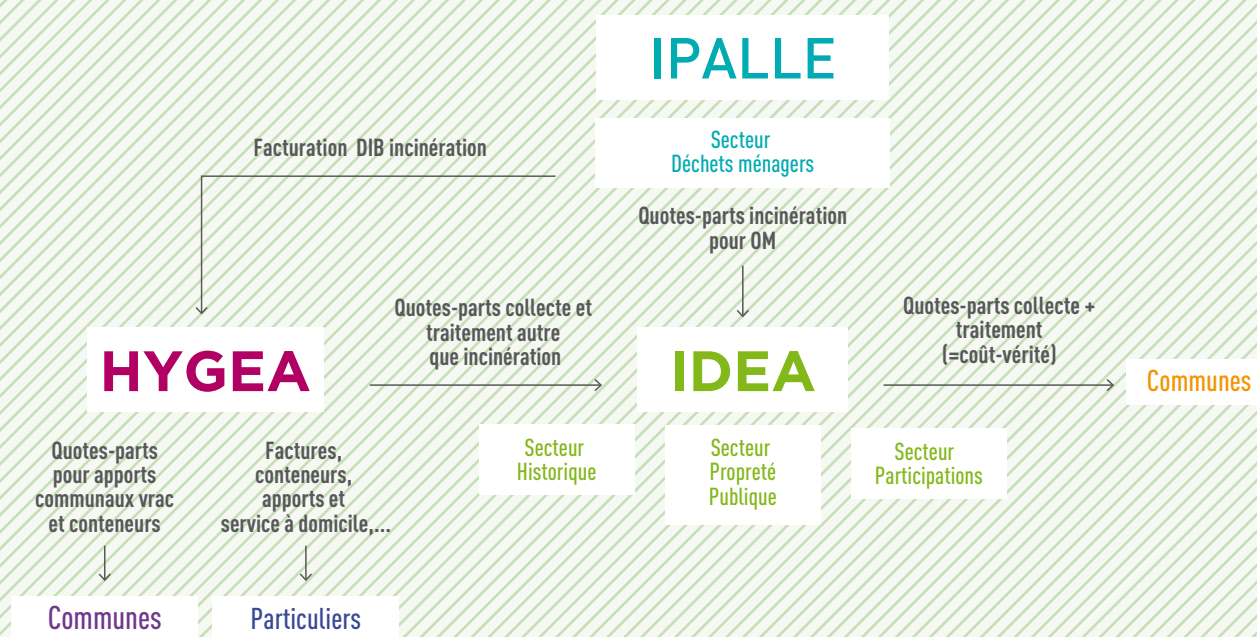
- / le tri des déchets ménagers et des PMC ;
- / le traitement par incinération ;
- / la préparation et l'exécution des actes qui relèvent de la gestion administrative et financière des activités de l'Intercommunale énoncées à l'article 3, § 1 des statuts d'Hygea ;
- / la réclamation auprès des associés du secteur de la cotisation annuelle permettant de couvrir au minimum les frais d'exploitation et de fonctionnement propres aux secteurs de l'Intercommunale Hygea en tenant compte du coût des services exposés ou à exposer.

Aussi, le Secteur Propreté Publique est la structure auprès de laquelle, d'une part, Hygea réalise les appels à cotisations pour les collectes et, d'autre part, IPALLE appelle ses cotisations en matière d'incinération des déchets ménagers. C'est ce secteur qui, après avoir globalisé les différents coûts, appelle auprès des associés les quotes-parts qui constitueront la base de la définition de leur coût-vérité.

En 2013, ce sont 91.223 tonnes d'ordures ménagères et 20.366 tonnes d'encombrants qui ont été incinérées au coût moyen de ± 70 €/tonne (taxe comprise).

L'année 2013 du Secteur Propreté Publique en IDEA est également marquée par la réalisation de plus-value sur des placements financiers de 2005 pour un montant total de 442.325 €.

Enfin, le Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 a marqué accord pour participer à la constitution de provisions en IPALLE en vue de couvrir les communes associées de l'IDEA à divers risques inhérents à l'activité (risque de perte de revenus en cas de sinistre, risque de non valorisation des mâchefers, ...).





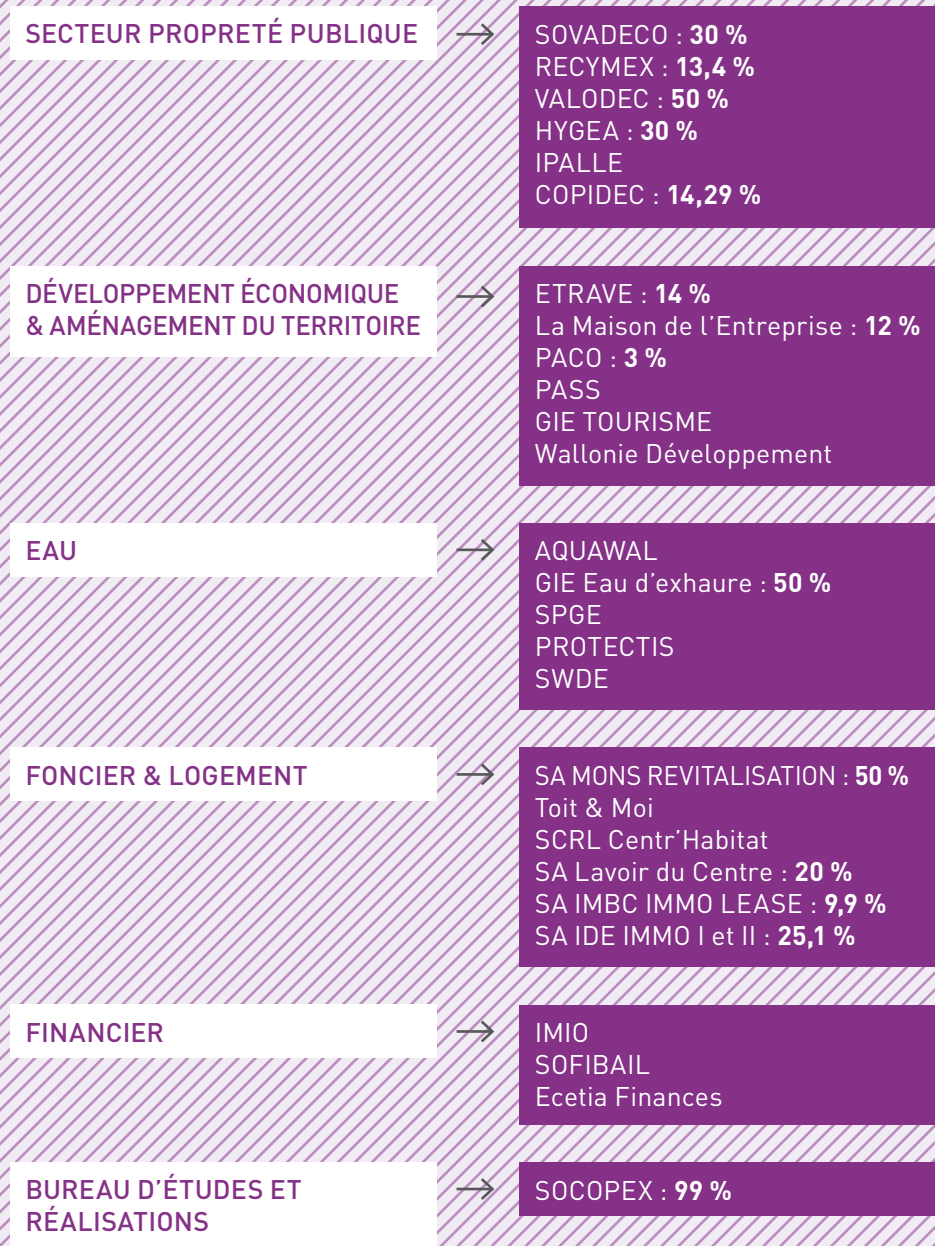
CHAP VII

SECTEUR
PARTICIPATIONS

Le Secteur Participations est organisé en 3 sous-secteurs :

LE SOUS-SECTEUR III.A

Regroupe les participations d'ordre stratégique liées aux différents domaines d'activités de l'intercommunale à l'exception de l'énergie et du câble :

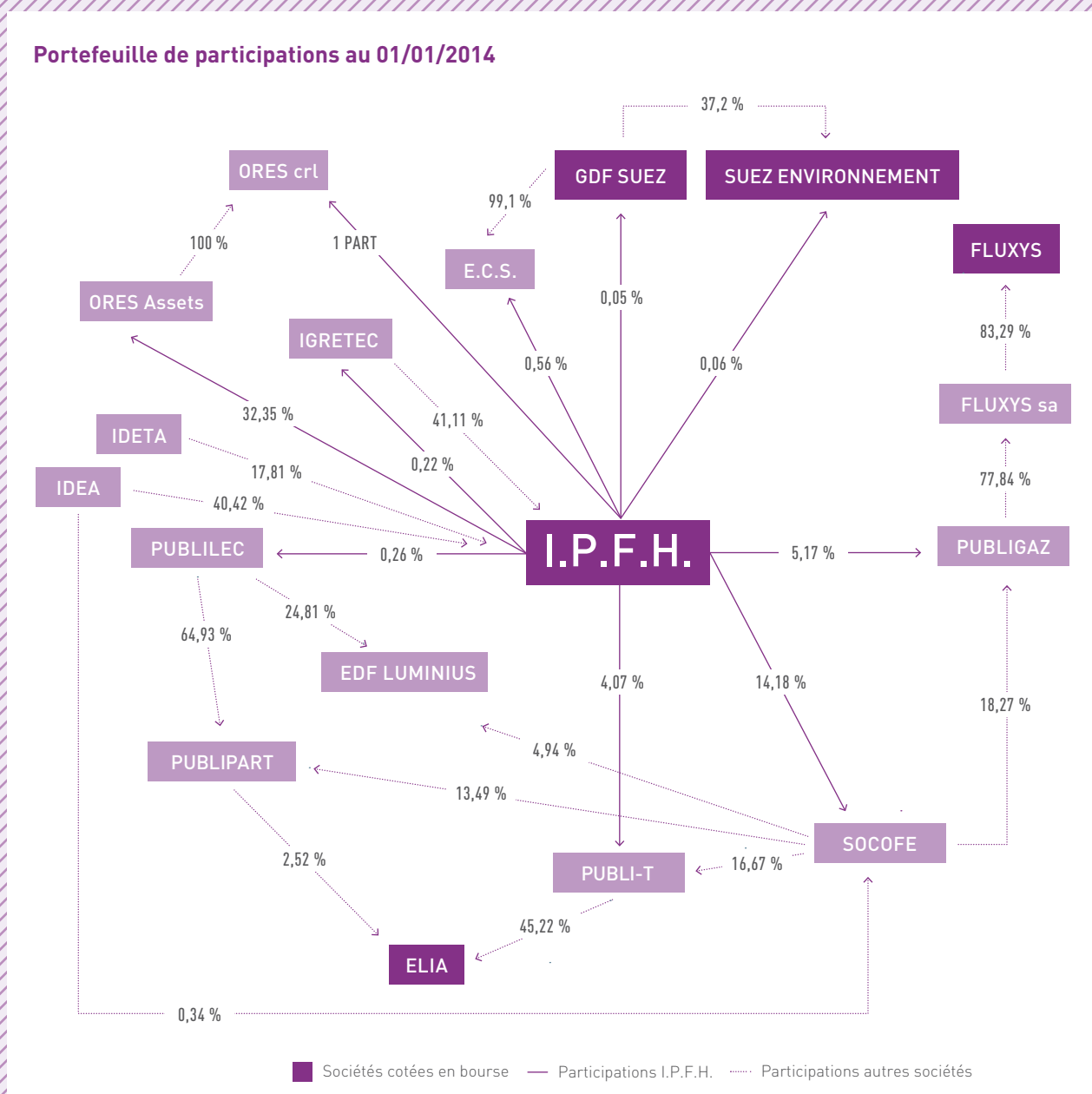


N.B. Aucun pourcentage n'est repris pour les sociétés dans lesquelles la participation de l'IDEA est non significative

LE SOUS-SECTEUR III.B

Concentre les participations énergétiques détenues au sein de l'IPFH¹². Ces participations ont fait l'objet d'un apport en nature par les associés communaux à l'IDEA lors de l'Assemblée Générale de juin 2008. C'est au travers de ces par-

ticipations que les associés de ce secteur sont acteurs du paysage énergétique hennuyer, wallon, belge et européen tel que présenté ci-dessous. En 2013, le dividende qui sera versé aux communes associées à ce sous-secteur s'élèvera à 17.469.339 €, et ce conformément aux comptes 2013 présentés à la fin de ce rapport.



LE SOUS-SECTEUR III.C

Comptabilise les produits financiers relatifs aux placements des fonds issus de la cession de l'activité Câble et les dividendes de la participation en SOCOFE. Ce sous-secteur devrait distribuer en 2013 un dividende de 2 millions € par prélèvement de ± 474.126 € sur résultats reportés à ses communes associées et ce, conformément aux comptes 2013 présentés à la fin de ce rapport.

Pour rappel, ces placements financiers des fonds issus de la vente de l'activité Câble ont été réalisés en l'attente de la réorientation stratégique de l'Intercommunale.

Dans son Plan Stratégique 2014-2016, les Instances de l'IDEA ont confirmé la décision de privilégier, dans la mesure du possible, le financement des activités de l'IDEA (avances et prêts inter-secteurs) notamment dans le domaine de l'eau.

Cette politique de financement interne, misant sur un principe de relations « win-win » entre les secteurs de l'Intercommunale, s'inscrit par ailleurs dans le rôle d'une structure publique de développement économique local.

L'année 2013 est marquée également par la poursuite de la mise en œuvre de dossiers « droits de tirage » en faveur des communes.

De plus, en 2013, l'IDEA a poursuivi les démarches nécessaires à l'implantation de 6 éoliennes sur Soignies et Braine-le-Comte dans le cadre de la convention de partenariat et conclue avec Electrabel pour le développement de ce projet.

L'IDEA a continué le partenariat initié avec Ventis et Duferco dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Sofico pour le développement de projets éoliens sur les terrains dont elle a la gestion et développé un projet de parc éolien le long du Canal du Centre, compatible avec la zone d'activité économique de Garocentre. L'année 2013 a été consacrée à la finalisation des études préalables, approfondissant notamment celle visant les interactions entre les éoliennes et l'activité économique, dans l'optique d'un dépôt de permis début 2014.



CHAP VIII

RESSOURCES INTERNES

VIII.1. RESSOURCES HUMAINES

L'année 2013 a été la continuité de l'année 2012 pour plusieurs dossiers, à savoir :

- / le logiciel de pointage ;
- / l'actualisation des statuts.

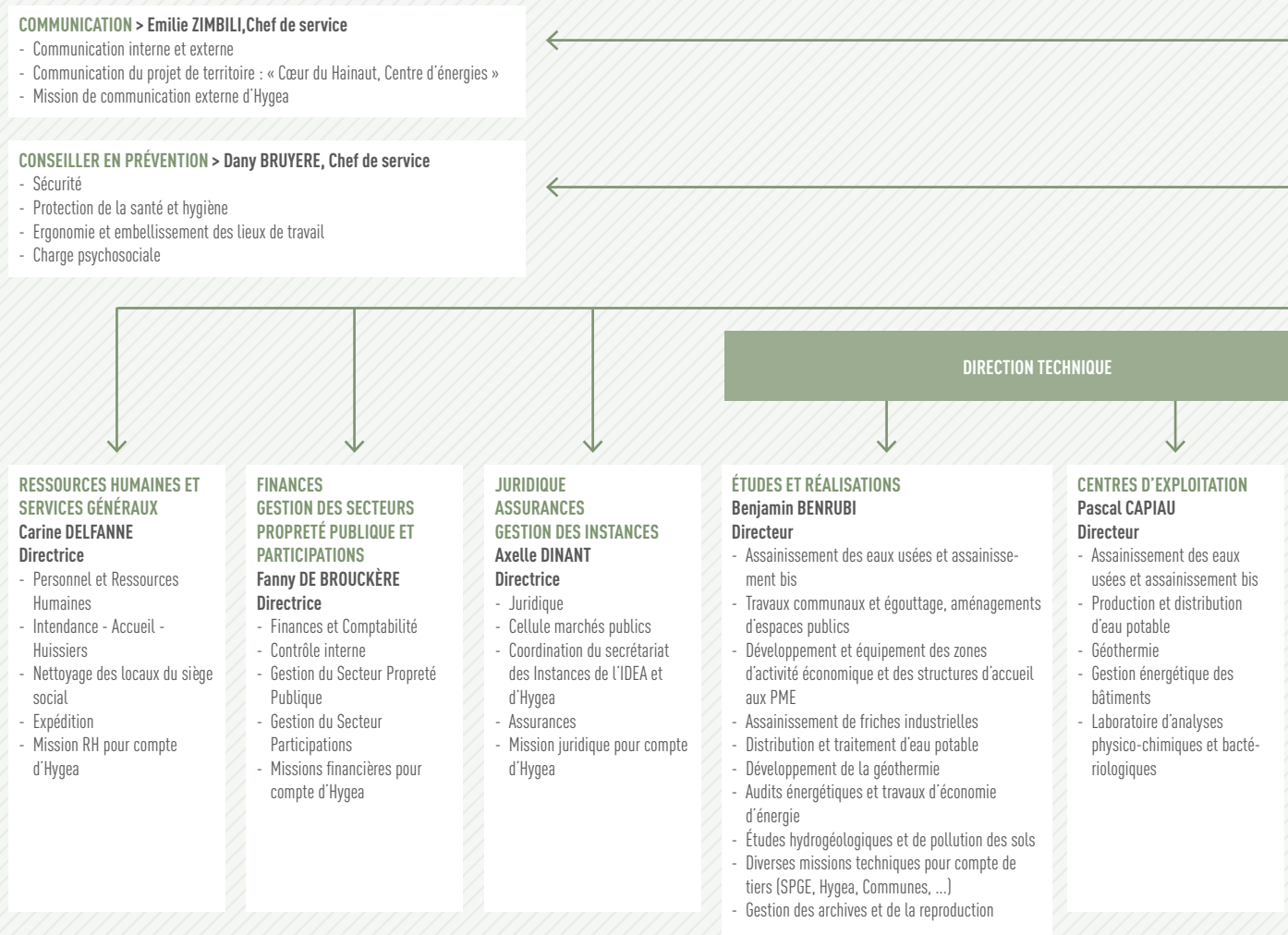
Ces dossiers sont toujours en cours de développement et seront finalisés au cours de l'année 2014.

Le Service des Ressources Humaines a également élaboré de nouveaux marchés publics, et ce dans plusieurs domaines.

Un nouveau marché public a été lancé pour une période de quatre ans pour la gestion des travailleurs intérimaires. La société Pep's Intérim a été désignée afin d'assurer celle-ci.

L'IDEA a également adhéré à la centrale de marchés gérée par la Société Publique de Gestion de l'Eau. Cela a permis à l'IDEA de bénéficier des marchés d'assurances suivants et ce, en faisant des économies d'échelle : accidents de travail, accidents vie professionnelle et vie privée ainsi que l'hospitalisation.

ORGANIGRAMME



Le service externe pour la prévention et la protection au travail (SPMT) a développé un module « extranet » complet afin d'offrir à l'IDEA des possibilités étendues de collaboration. Ce système permet, notamment, de gérer les informations concernant les travailleurs, de gérer les rendez-vous médicaux, d'établir des rapports, ...

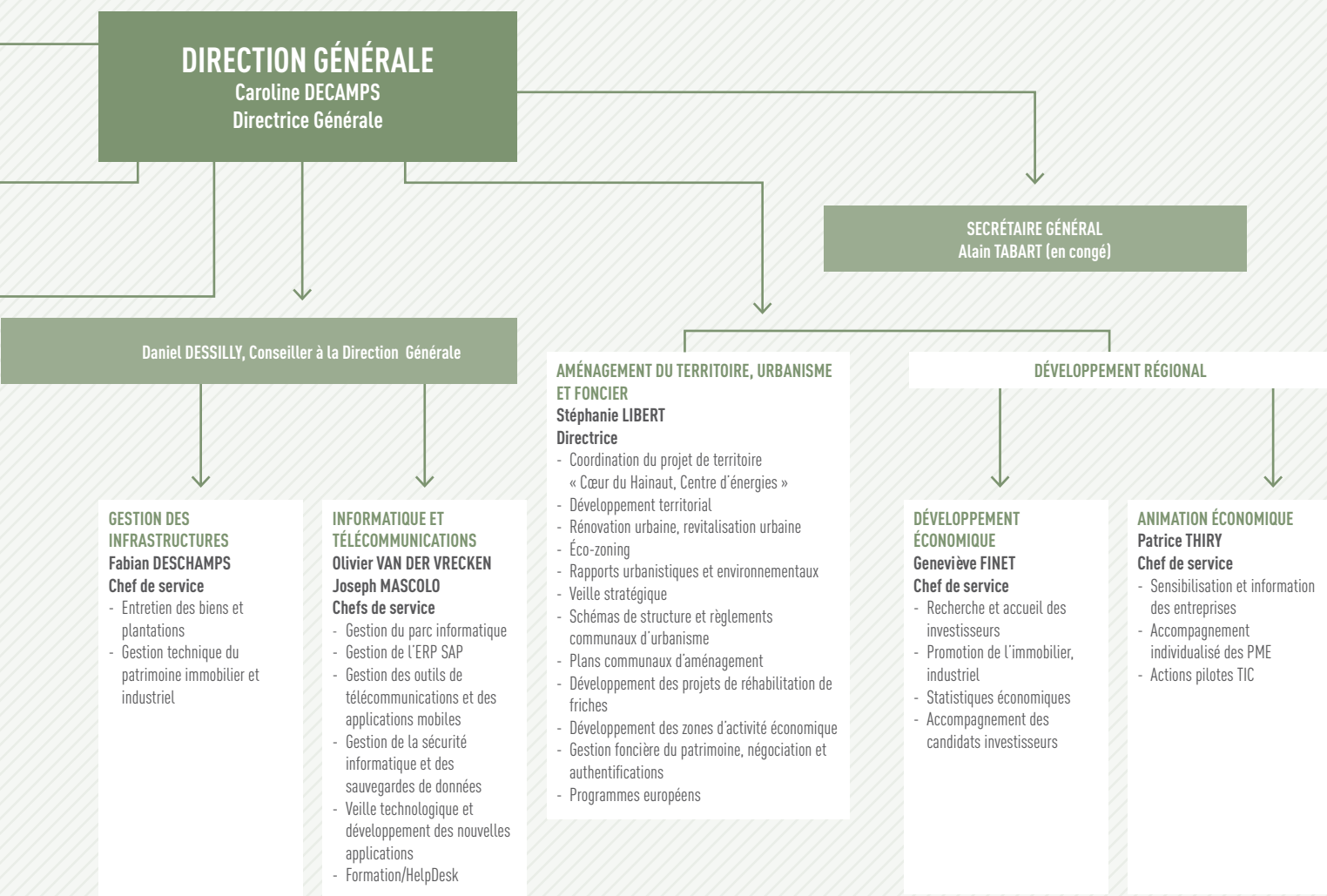
Ce type de logiciel est également mis à disposition par Ethias pour la gestion des accidents de travail.

La réforme des pensions du secteur public a été approfondie et a pu s'appliquer à des cas concrets. De cette manière, il a été possible de se rendre compte des différentes failles

de la loi. Le Service des Ressources Humaines tente d'y apporter chaque jour des réponses et ce afin de satisfaire aux demandes des agents.

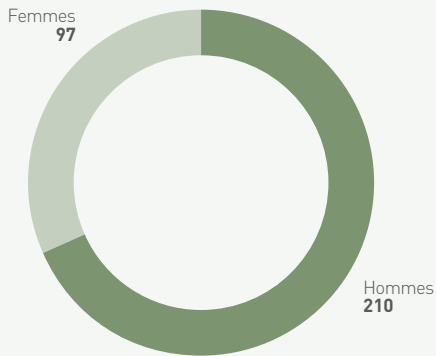
De plus, un système d'informatisation de la carrière des agents a vu le jour et ce, afin d'établir les dossiers de pension. Il s'agit d'un tableur commun à tous les organismes publics, dénommé le Capelo.

Un travail sur le cadre datant de 1992 a été entamé et sera poursuivi durant l'année 2014. L'objectif est d'en présenter un nouveau correspondant à la réalité du terrain.



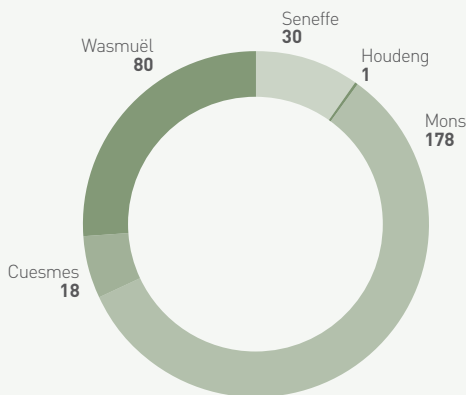
PROFIL DES COLLABORATEURS

A la fin de l'année 2013, l'intercommunale IDEA occupait 307 personnes réparties comme suit : 97 femmes et 210 hommes.



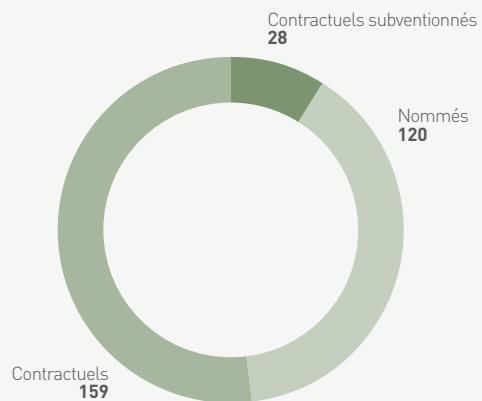
Répartition du personnel par site d'activité

- / 178 personnes au siège social de Mons (Services administratifs, Études et Réalisations, Aménagement du territoire et Urbanisme, La Maison de l'Entreprise, etc.) ;
- / 80 personnes à Wasmuël (Production d'eau, épuration, distribution et géothermie) ;
- / 1 personne à Houdeng (Garocentre) ;
- / 30 personnes à Seneffe (Production d'eau, distribution et épuration) ;
- / 18 personnes à Cuesmes (Plantations et entretien des biens).



Répartition du personnel par statut

- / 120 agents nommés dont 94 employés et 26 ouvriers ;
- / 159 agents contractuels dont 112 employés et 47 ouvriers ;
- / 28 agents contractuels subventionnés dont 22 employés et 6 ouvriers.



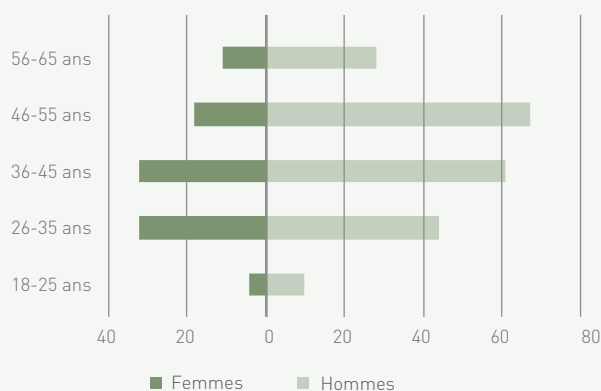
MOUVEMENT DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2013, les mouvements au sein du personnel se répartissent comme suit :

- / entrées : 22 ;
- / sorties : 26.

////////////////////
Fin 2013, l'IDEA occupait 307 collaborateurs tous départements confondus

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE



Nombre d'agents	Tranche d'âge	Hommes	Femmes
14	18-25 ans	10	4
76	26-35 ans	44	32
93	36-45 ans	61	32
85	46-55 ans	67	18
39	56-65 ans	28	11

En l'occurrence, plus de 58 % du personnel a une moyenne d'âge inférieure à 45 ans.

Masse salariale

En 2013, le montant net des rémunérations, déduction faite des subsides accordés, s'est élevé à 19.589.448,28 €, soit 48,88 % du chiffre d'affaires.

VIII.2. FINANCIER

Au cours de l'année 2013, le Service Financier a confirmé son rôle d'acteur clé au cœur de l'analyse de tous les projets stratégiques de l'Intercommunale. Il s'est notamment impliqué dans les dossiers suivants :

- / suivi comptable, financier et budgétaire de l'Intercommunale Hygea et négociation des éléments financiers du partenariat, établissement de la redevance financière du partenaire privé ;
- / montage des projets déposés par les communes associées au sous-secteur III.C. de l'Intercommunale dans le cadre de leur droit de tirage ;
- / mise en œuvre d'un montage financier en vue de permettre aux communes associées au sous-secteur III.B. de réaliser des investissements d'efficacité énergétique sans impacter leur budget communal et ce, via un recours au capital immobilisé dudit sous-secteur ;
- / analyse de projets divers en matière d'énergies renouvelables (éolien, cogénération, ...) ;
- / affinage des business plans des différents projets géothermiques (extension à Douvrain, consolidation à Saint-Ghislain, exploitation de GEOTHERMIA et forage à Mons Ouest) en collaboration avec les Directions Études et Réalisations et Centres d'Exploitation, et collaboration aux négociations avec les clients potentiels ;
- / suivi des décisions stratégiques dans les entreprises liées à l'Intercommunale telles que le GIE des eaux d'exhaure, IPFH, ... ;
- / participation active à l'élaboration du Plan Stratégique de l'IDEA 2014-2016 et coordination du volet budgétaire y lié ;
- / etc.

Outre ces interventions d'analyses effectuées en étroite collaboration avec tous les services de l'Intercommunale, le Service Financier a collaboré avec le Service Informatique en 2013 à la poursuite de la mise en place de la solution « SAP All-In-One ».

L'année 2013 a été consacrée principalement à la poursuite du paramétrage du module « gestion des achats » (MM) pour l'Intercommunale IDEA.

Au cours de l'exercice clôturé, un travail de fond a été établi pour améliorer la qualité des dossiers comptables, remis aux réviseurs externes, et ce, en vue de renforcer l'efficacité de leurs travaux. Ce pré-audit interne a été réalisé tant pour IDEA que pour Hygea.

Bien évidemment, à côté de ces missions ponctuelles et stratégiques, le Service Financier a mené à bien ses objectifs classiques tels que la tenue des comptes annuels, la révision et l'établissement des budgets annuels et la tenue d'outils stratégiques d'aide à la décision.

VIII.3. JURIDIQUE

Le Service Juridique de l'IDEA a connu une évolution au cours de l'année 2013. En effet, en mai, la Direction Juridique, Assurances et Gestion des Instances a été créée avec la reprise du Service Assurances.

Fin 2013, la nouvelle Direction a déménagé afin que les agents soient regroupés au même étage, ce qui permet de renforcer la collaboration entre l'ensemble des collaborateurs.

VIII.3.1. JURIDIQUE

Afin d'accroître sa collaboration avec la Direction Études et Réalisations, la Direction Juridique a mis en place depuis mai un nouveau dispositif d'assistance aux agents techniques du bureau d'études et a procédé à la création de la fonction d'agent technico-administratif.

Ce dispositif consiste de manière générale à assurer un suivi technico-administratif des dossiers contentieux liés aux chantiers menés par l'Intercommunale en son propre nom ou pour le compte de la SPGE ainsi que les autres contentieux à caractère technique.

La Direction a, dès mi-2013, veillé à l'informatisation et au partage documentaire interservices en son sein.

Le Service Juridique veille à pérenniser l'assistance aux autres Directions.

VIII.3.2. ASSURANCES

Depuis le 1^{er} mai 2013, la gestion des assurances, autre que les assurances du personnel, a été attribuée à la Direction Juridique.

PARTICIPATION AUX CENTRALES D'ACHAT

Lors du deuxième semestre, le Service a procédé à la réactualisation en interne de l'audit réalisé par un consultant externe en 2008 en vue du renouvellement des marchés assurances.

Lors du dernier trimestre 2013, le Service a participé à l'analyse et à la réflexion sur l'adhésion pour l'IDEA et Hygea aux centrales de marchés mises en place par la SPGE avec effet au 1^{er} janvier 2014, en matière de :

- / responsabilité Civile ;
- / RC générale ;
- / RC bureau d'études ;
- / RC mandataire ;
- / RC objective ;
- / tous risques de dégâts matériels.

PROCÉDURE DE GESTION DES SINISTRES À CARACTÈRE TECHNIQUE

Une procédure de gestion des sinistres a été mise en place afin d'apporter un support administratif aux agents techniques confrontés à des sinistres sur chantier ou dans le cadre de leur gestion quotidienne.

VIII.3.3. GESTION DES INSTANCES

Le Service a assuré en 2013 :

- / le renouvellement des instances de l'IDEA et d'Hygea suite aux élections communales et provinciales d'octobre 2012 ;
- / l'informatisation du Conseil d'Administration de l'IDEA.

Le Conseil d'Administration a décidé en sa séance du 28 juin 2012 d'adhérer à l'Intercommunale IMIO.

En effet, début 2012, une nouvelle intercommunale, créée à l'initiative de la Région wallonne, a proposé à ses associés de bénéficier de logiciels libres dont un permet la gestion des organes de gestion et des délibérations.

Ce logiciel de gestion est très intuitif, ergonomique et évolutif dans son utilisation. L'année 2013 a été consacrée à l'adaptation et aux besoins spécifiques des dossiers et au fonctionnement de l'IDEA.

Une procédure de renouvellement des délégations de signature a été mise en place suite à la désignation du nouveau Management de l'IDEA.

Au niveau de la gestion des réunions, il permet la gestion des points à l'ordre du jour, de la liste des présences, du procès-verbal, des décisions liées aux points inscrits (tableau des exécutions instantané), du registre aux délibérations généré instantanément ainsi qu'une personnalisation des documents à la carte avec une gestion interne aisée.

////////////////////
**L'informatisation du Conseil
 d'Administration a été initiée
 au cours de l'année**

VIII.3.4. CELLULE MARCHÉS PUBLICS

A. GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DES INTERCOMMUNALES IDEA ET HYGEA

Au cours de l'année 2013, la Cellule Marchés Publics a poursuivi sa mission d'assistance des services des deux intercommunales pour la passation de leurs marchés publics respectifs.

Cette mission d'assistance vise principalement :

- / la rédaction des clauses administratives des cahiers des charges et la préparation des documents de soumission ;
- / l'analyse administrative des offres ;
- / la motivation et la rédaction des rapports d'analyse des offres ;
- / la préparation des courriers d'information, de notification, etc. ;
- / les contacts avec l'Autorité de Tutelle ;
- / la rédaction d'avis sur demandes ponctuelles.

Parmi les marchés présentés au cours de l'année 2013, on peut notamment lister les dossiers suivants :

- / la désignation de conseils juridiques pour les différents services de l'Intercommunale ;
- / la désignation du réviseur d'entreprises ;
- / la désignation d'un bureau d'études afin d'établir un schéma d'accessibilité sur l'ensemble du bassin « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies » ;
- / l'attribution des marchés portant sur la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail ;
- / la désignation d'un fournisseur unique de mobilier de bureau ;
- / la fourniture d'acide acétique et de chlorure ferrique pour les Centres d'exploitation ;
- / la désignation d'un prestataire de services chargé du transport des boues liquides et déshydratées pour les Centres d'Exploitation ;
- / etc.

B. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS

La loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et ses arrêtés royaux d'exécution sont entrés en vigueur en date du 1^{er} juillet 2013, modifiant ainsi l'ensemble de la réglementation applicable précédemment.

Dans ce cadre, la Cellule Marchés Publics a veillé à assurer la transposition de cette nouvelle réglementation.

Ainsi, de nouveaux modèles de documents ont été établis (cahiers spéciaux des charges, courriers d'information, avis de marché, notes au Conseil d'Administration, ...).

Il a par ailleurs été profité de cette entrée en vigueur pour mettre en place un groupe de travail chargé de revoir en profondeur les modèles utilisés par la Direction Études et Réalisations et de veiller à garantir la cohérence entre ceux-ci.

Enfin, une séance d'information a été organisée à destination de l'ensemble des services de l'Intercommunale afin de les informer des principales modifications apportées par la nouvelle réglementation.

C. MISE EN PLACE DES PROCÉDURES DE SUIVI ET INFORMATISATION

Outre le tableau de bord reprenant la liste des marchés publics lancés par les intercommunales IDEA et Hygea et qui permet d'assurer le suivi des différents dossiers en cours, des plannings par service ont été établis afin d'organiser au mieux le travail et de veiller à respecter les échéances souhaitées.

La Cellule Marchés Publics a également mis en place un classement informatique des dossiers de suivis.

D. DIVERS

Les membres de la Cellule Marchés Publics ont veillé à mettre à jour leurs connaissances via leur participation à diverses formations relatives notamment à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des marchés publics.

Ils ont également initié une réflexion sur l'intégration de clauses sociales et environnementales dans le cadre des marchés passés par l'Intercommunale.

VIII.4. SIPP

Comme chaque année, dans le cadre de l'application du système dynamique de gestion des risques relatif à la politique du bien-être au travail, différentes actions ont été poursuivies voire entreprises afin de promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être au travail.

Parmi ces actions, inscrites notamment au plan annuel d'action 2013, les principales mesures et dispositions entreprises sont :

- / le maintien de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière offerte à l'ensemble des agents tous secteurs confondus ;
- / l'installation d'un défibrillateur entièrement automatique sur les principaux sites (Mons, Wasmuël et Seneffe) avec souscription d'un contrat de maintenance et formation sur leur utilisation adressée à l'ensemble des agents sur base volontaire ;
- / la mise à jour du plan interne d'urgence des sites d'exploitation de Wasmuël et Seneffe en vue d'assister la ligne hiérarchique sur les procédures à suivre en cas de sinistres ;
- / la souscription auprès de notre Service Externe de Prévention et de Protection au travail d'une étude sous forme d'un questionnaire anonyme distribué à l'ensemble du personnel afin de réaliser une analyse des risques primaires en matière de charge psychosociale assurant le lien entre les politiques de prévention dans le cadre de la loi sur le bien-être et la gestion des ressources humaines ;
- / le cloisonnement de certains bureaux administratifs permettant d'assurer une meilleure organisation du travail et d'éviter les nuisances liées aux bureaux collectifs ;
- / la formation de nouveaux secouristes en vue de renforcer les équipes actuelles suite à la rotation du personnel (nouvelle affectation, départ en retraite, ...) ;
- / la formation des agents de la Direction des Centres d'Exploitation sur l'utilisation des nouveaux équipements de protection individuelle mis à leur disposition dans le cadre de la protection contre les chutes de hauteur et le principe de maintien/retenu pour le poste de travail ;
- / la formation en collaboration avec notre Service Externe de Prévention et de Protection au travail des agents de la Direction des Centres d'Exploitation distribution d'eau sur la réglementation CLP relative à la classification et l'étiquetage des produits chimiques ;

- / la poursuite des analyses des risques relatives aux installations électriques basse tension antérieures à 1983 (A.R. du 2 juin 2008) afin de permettre dans un second temps leur remise en conformité ;
- / le lancement d'une étude en collaboration avec le Service Externe de Prévention et de Protection au travail pour la réalisation d'un modèle d'analyse des risques adapté aux stations d'épuration et de pompage en fonction de l'importance de ces ouvrages ;
- / la réalisation d'une installation pilote de traitement d'eau potable au moyen d'hypochlorite (captage de Péronnes) en vue du remplacement futur des unités de chloration au chlore gazeux ;
- / l'achat de deux appareils de mesure permettant de relever sur site (Mons et Wasmuël) les valeurs de la température ambiante, l'hygrométrie ainsi que l'indice de confort WBGT¹³ ;
- / l'installation d'un réfrigérateur sur les sites de Wasmuël et Seneffe en vue de maintenir au frais les bouteilles d'eau destinées aux agents de terrain en période estivale ;
- / l'achat de deux saloirs sur roues permettant le traitement hivernal des voiries privées des sites d'exploitation.

VIII.5. GESTION DES INFRASTRUCTURES

Suite à la réorganisation du service en 2012, le Service Gestion des Infrastructures a poursuivi ses missions dans ses domaines de compétence, à savoir :

- / la gestion et la coordination globale des fonctions supports de l'entreprise par des prestataires de services tiers spécialisés ;
- / la gestion technique des différents parcs d'activité économique ainsi que celles des différents halls-relais, entrepôts, incubateurs, ... ;
- / les interventions de première ligne et l'entretien dans les bâtiments administratifs et techniques des différents sites de l'IDEA ;
- / l'entretien des espaces verts aux abords des bâtiments administratif et techniques, dans les zones d'activité économique et sur d'autres terrains appartenant à l'Intercommunale.

III.6. SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES (SIG)

L'information géographique occupe une place toujours plus importante dans notre quotidien aussi bien d'un point de vue personnel que professionnel. Face à l'abondance d'informations rencontrées dans ce domaine, l'IDEA se devait de se doter d'un outil efficace et convivial qui permette à tous d'exploiter au mieux ces données géographiques. L'année 2013 a été une étape clé dans cette voie puisque la Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme a développé un portail cartographique qui place l'information géographique au cœur des activités de l'IDEA. Cet outil, basé sur les dernières technologies en matière de cartographie en ligne, est utilisé dans différents domaines tels que :

- / la gestion des zones d'activité économique : il permet de gérer l'occupation des terrains et de conseiller efficacement les investisseurs qui souhaitent s'implanter dans les parcs. De plus, l'application alimente directement les inventaires semestriels de disponibilités des parcs d'activité dont le SPW-DG06 a besoin ;
- / la gestion foncière des parcs : l'outil permet de suivre précisément les différentes ventes et acquisitions réalisées tout en conservant un historique de ces opérations ;
- / le traitement des différentes demandes d'avis (permis d'urbanisme, permis unique, enquête, ...) : l'application permet de situer rapidement la demande par rapport aux contraintes réglementaires existantes et d'assurer le suivi de ces demandes afin des respecter les délais imposés par la législation ;
- / l'activité quotidienne l'IDEA : le portail cartographique constitue une source précieuse d'information et se positionne comme un réel outil de communication tant vers l'extérieur qu'au sein même de l'Intercommunale.

Fort de cette expérience, de nouveaux développements sont d'ores et déjà prévus avec notamment l'intégration de l'activité de bornage au portail cartographique.

VIII.7. INFORMATIQUE

Durant l'année 2013, le Service Informatique a lancé des opérations d'uniformisation des logiciels mis à disposition des agents suite à la réalisation des actions suivantes :

- / mise en place d'un domaine offrant :
 - une gestion centralisée des différentes applications ;
 - une automatisation des mises à jour des softwares ;
 - une sécurité de sauvegarde des données ;
- / mise en place de partages d'espaces de stockage avec gestion des accès adaptés aux besoins des services ;
- / mise en place d'une plate-forme de monitoring (SpiceWorks) ;
- / mise en place d'une assistance « Help Desk » à distance (TightVNC) ;
- / mise en place d'une plate-forme de gestion des demandes d'intervention « Help Desk » (1^{ère} phase).

En collaboration avec les Services des Ressources Humaines et Juridique, le Service Informatique a participé à la mise en place de nouvelles plates-formes telles que :

- / Kronos, plate-forme de pointage ;
- / Plone Meeting, plate-forme de gestion des Instances de l'IDEA.

Le Service Informatique a adapté les outils de télécommunications et a initié les premières applications mobiles par la réalisation des opérations suivantes :

- / changement de l'opérateur de téléphonie mobile avec la création de profils adaptés aux fonctions ;
- / acquisition, configuration et mise en service de nouveaux terminaux de communications (smartphones et tablettes) ;
- / changement de la centrale de téléphonie analogique du siège de Mons par une nouvelle centrale digitale (VoIP – 3CX) avec le remplacement du parc complet des terminaux agents par l'installation de nouveaux téléphones fixes.

Enfin, le Service Informatique a :

- / réalisé une analyse pour :
 - l'acquisition et l'installation d'une plate-forme de gestion de projets (CoWorkingPlace) ;
 - la mise en place d'un portail IDEA ;
 - l'automatisation de la gestion des signatures électroniques des e-mails ;

- / initié une étude pour l'implémentation d'une gestion électronique des documents au sein de l'IDEA comprenant l'automatisation de gestion des documents entrants, des documents sortants et des archives ;
- / formé les agents dans différents domaines ;
- / développé et adapté des logiciels propriétaires tels qu'IdeaSig, DecADom, SAPFAC, PrestId selon les besoins des différents services ;
- / développé et implémenté des nouvelles fonctionnalités dans SAP (adaptation du workflow, gestion des articles, ...) ;
- / assuré un « Help Desk Hot Line » pour l'ensemble des besoins informatiques de tous les agents de l'IDEA.

VIII.8. COMMUNICATION

Le Service Communication a poursuivi au cours de l'année 2013 ses missions destinées à valoriser les métiers de l'Intercommunale au travers de la réalisation/publication de brochures ou autres supports à destination des deux cibles clés, à savoir les entreprises et les communes associées. Ainsi, outre les traditionnels documents tels que la Déclaration environnementale, le rapport d'activités, les cartes de vœux ou bien encore les annonces presse, etc., le Service Communication a assuré le développement d'une nouvelle plaquette visant à valoriser au mieux la plate-forme multimodale de Garocentre. Celle-ci servira de modèle pour le développement en 2014 de nouvelles plaquettes consacrées à GEOTHERMIA, aux halls-relais ou bien encore aux zones d'activité économique de manière générale, etc.



En matière de visibilité des zones d'activité économique, un important travail de refonte des panneaux d'entrée des zones et des panneaux de signalisation au cœur de celles-ci a été mené en collaboration avec le Service Développement Économique et devrait être concrétisé au cours de l'année 2014 avec notamment la pose de totems à l'entrée des parcs d'activité.

Le Service Communication a également veillé à l'actualisation du site web actuel ainsi qu'à l'organisation d'événements externes divers tels que l'inauguration ou la pose de première pierre de sites (futur hall-relais Manège de Sury à Mons, etc.).

Le Service a poursuivi, en collaboration avec la Direction des Centres d'Exploitation, ses missions relatives à la sensibilisation et à la prévention environnementale tant vers le grand public que vers les écoles en matière de gestion durable de l'eau. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- / **les visites des stations d'épuration** : celles-ci sont proposées gratuitement aux écoles de la région Mons-Borinage-Centre et ont pour objectif de permettre aux enfants ou adolescents de prendre conscience de l'impact de leurs comportements quotidiens sur l'environnement. En 2013, plus de 7 visites didactiques de stations d'épuration ont été réalisées, ce qui représente près de 200 enfants ou adolescents sensibilisés ;
- / **la participation aux journées wallonnes de l'eau** : en collaboration avec les Contrats de Rivière Haine et Senne, l'IDEA a pris une part active à l'organisation des journées wallonnes de l'eau en 2013. Celles-ci ont pour objectif de sensibiliser le grand public à la gestion durable de l'eau ainsi qu'à la protection de cette ressource naturelle. En 2013, l'IDEA a ouvert au grand public les portes de la station d'épuration de Soignies-Biamont lors du dimanche 17 mars 2013. Des visites scolaires ont par ailleurs été organisées pour les enfants de l'enseignement primaire sur le site de la station d'épuration d'Anderlues lors de la journée du vendredi 22 mars. Au total, plus de 150 visiteurs, enfants et adultes, ont été accueillis lors de ces journées ;



- / **la conception et la diffusion auprès des écoles primaires d'un calendrier scolaire 2013-2014** composé d'un schéma didactique sur le cycle anthropique de l'eau. Ce document a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des intercommunales wallonnes du secteur de l'eau réunies au sein d'Aquawal ;
- / **la diffusion d'un dossier pédagogique à destination de l'enseignement maternel, « Au fil de l'eau »**. Suite au succès rencontré par le dossier pédagogique primaire, l'IDEA et l'ensemble des intercommunales wallonnes actives dans le secteur de l'eau ont développé un dossier pédagogique destiné aux enfants de l'enseignement maternel, intitulé « Au fil de l'eau ».



Cette mallette, composée notamment de fiches théoriques et pratiques ainsi que de 3 petits livres de contes sur le thème de l'eau, permet d'approcher la thématique de l'eau de manière ludique avec les enfants âgés de 2,5 ans à 6 ans. Elle regroupe des notions théoriques, ainsi que de multiples activités et exploitations pratiques à réaliser en classe en offrant la possibilité aux enfants de travailler de manière interdisciplinaire.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le Service Communication a poursuivi sa mission d'entretien des bonnes relations avec la presse ; dans ce cadre, il a assuré le suivi des informations données, l'organisation des conférences de presse et l'élaboration des communiqués et dossiers de presse.

En ce qui concerne la mise en œuvre du projet de territoire « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies », le Service Communication a poursuivi la stratégie visant à assurer une communication « spécifique », destinée à communiquer principalement sur les actions mises en œuvre. Ainsi en 2013, trois projets ont principalement fait l'objet d'une attention particulière, soit l'organisation par l'UMons du colloque transfrontalier sur le thème de l'écriture des paysages de la régénération industrielle, la sensibilisation et l'information des forces vives locales menée dans le cadre de la future

programmation FEDER ainsi que le développement et la diffusion du dossier pédagogique du Cœur du Hainaut destiné aux élèves de 5^e et 6^e années primaires.

En matière de communication interne, outre la publication du journal interne « IDEALogue », le Service Communication a assuré en 2013 l'organisation de divers événements internes tels que la fête annuelle du personnel, la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel, la fête des secrétaires ou bien encore la visite d'une exposition, etc.

Enfin, le Service Communication de l'IDEA a poursuivi la gestion de la communication externe de l'intercommunale de gestion environnementale Hygea. Dans ce cadre, en 2013, le Service a assuré la coordination et la concrétisation des actions de sensibilisation et de prévention en matière de gestion durable des déchets ainsi que la mise en œuvre d'actions et le développement de supports divers (Guide des Écoparcs, etc.) en lien avec le tri et le recyclage des déchets. Un travail de coordination, mise à jour et dynamisation des supports existants a également été poursuivi notamment en ce qui concerne le site internet www.hygea.be.



CHAP IX

LES FINANCES

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2013 (montants en milliers d'euros)

ACTIF	Codes	Exercice 2013	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	211.300	202.101
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles	21	0	0
III. Immobilisations corporelles	22/27	71.937	63.825
A. Terrains et constructions	22	20.903	13.719
B. Installations, machines et outillage	23	6.625	7.386
C. Mobilier et matériel roulant	24	269	312
D. Location-financement et droits similaires	25	35.681	32.365
E. Autres immobilisations corporelles	26	967	932
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	7.492	9.111
IV. Immobilisations financières	28	139.363	138.276
A. Entreprises liées	280/1	784	784
1. Participations	280	784	784
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	129.736	129.731
1. Participations	282	129.736	129.731
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	8.843	7.761
1. Actions et parts	284	8.744	7.660
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	99	101
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	237.935	242.560
V. Créances à plus d'un an	29	51.408	53.693
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	51.408	53.693
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	43.663	44.446
A. Stocks	30/36	43.663	44.446
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	132	132
5. Immeubles destinés à la vente	35	43.531	44.314
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	50.491	46.587
A. Créances commerciales	40	18.027	22.107
B. Autres créances	41	32.464	24.480
VIII. Placements de trésorerie	50/53	84.456	91.210
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	84.456	91.210
IX. Valeurs disponibles	54/58	7.442	6.320
X. Comptes de régularisation	490/1	475	304
Total de l'actif	20/58	449.235	444.661

PASSIF	Codes	Exercice 2013	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES (+) [OU (-)]	10/15	237.337	234.815
I. Capital (annexe VIII)	10	164.330	164.040
A. Capital souscrit	100	175.146	175.895
B. Capital non appelé (-)	101	10.816	11.855
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	91	91
IV. Réserves	13	5.035	7.035
A. Réserve légale	130	1.867	1.867
B. Réserves indisponibles	131	159	159
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311	159	159
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	3.009	5.009
V. Bénéfice reporté	140	49.568	48.190
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15	18.313	15.459
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	34.417	35.631
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	34.417	35.631
1. Pensions et obligatoires similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretiens	162	16.953	11.781
4. Autres risques et charges	163/5	17.464	23.850
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	177.481	174.215
VIII. Dettes à plus d'un an	17	114.951	101.961
A. Dettes financières	170/4	106.782	96.517
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligatoires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	37.572	33.859
4. Établissements de crédit	173	69.210	62.658
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175	8	8
1. Fournisseurs	1750	8	8
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	8.161	5.436
IX. Dettes à un an au plus	42/48	54.782	63.530
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6.944	6.646
B. Dettes financières	43	23.155	21.155
1. Établissements de crédit	430/8	23.155	21.155
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	8.084	5.759
1. Fournisseurs	440/4	8.084	5.759
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes sur commandes	46	1.980	3.476
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.223	1.472
1. Impôts	450/3	78	0
2. Rémunération et charges sociales	454/9	1.145	1.472
F. Autres dettes	47/48	13.396	25.022
X. Comptes de régularisation	492/3	7.748	8.724
Total du passif	10/49	449.235	444.661

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(sous forme de liste - montants en milliers d'euros)

	Codes	Exercice 2013	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	60.080	74.792
A. Chiffre d'affaires	70	40.078	36.779
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	-791	4.824
C. Production immobilisée	72	0	
D. Autres produits d'exploitation	74	20.793	33.189
II. Coût des ventes et prestations (-) [ou (+)]	60/64	- 64.003	- 78.968
A. Approvisionnements et marchandises	60	3.473	22.191
1. Achats	600/8	3.473	22.191
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	0	0
B. Services et biens divers	61	34.289	32.983
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (+) [ou (-)]	62	19.705	18.622
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.405	4.685
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	-320	-101
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	245	-536
G. Autres charges d'exploitation	640/8	1.206	1.124
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	-3.923	-4.176
IV. Produits financiers	75	23.155	22.135
A. Produits des immobilisations financières	750	55	264
B. Produits des actifs circulants	751	20.099	20.566
C. Autres produits financiers	752/9	3.001	1.306
V. Charges financières (-) [ou (+)]	65	-2.449	-1.226
A. Charges des dettes	650	2.404	938
B. Réduction de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sur II.E. (dotation +, reprises -)	651		
C. Autres charges financières (+ [ou (-)])	652/9	45	288
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	16.783	16.733
Perte courante avant impôts (+)	65/70		
VII. Produits exceptionnels	76	5.328	2.898
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels	764/9	5.328	2.898

	Codes	Exercice 2013	Exercice précédent
VIII. Charges exceptionnelles (-) [ou (+)]	66	- 3.138	- 235
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662	0	
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres produits exceptionnels	664/8	3.138	235
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	18.975	19.396
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IX BIS. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transferts aux impôts différés (-)	680		
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	-129	-22
A. Impôts (-)	670/3	-129	-22
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	18.846	19.374
Perte de l'exercice (-)	67/70		
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	18.846	19.374
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		

AFFECTATIONS & PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice 2013	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter (+)	70/69	67.036	70.381
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	18.846	19.374
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	48.190	51.007
Perte reportée de l'exercice précédent	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	2.112	112
1. Sur le capital et les primes d'émission	791		
2. Sur les réserves	792	2.112	112
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	-112	-120
1. Au capital et aux primes d'émission	691	0	0
2. A la réserve légale	6920	0	8
3. Aux autres réserves	6921	112	112
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	-49.568	-48.190
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	-19.468	-22.183
1. Rémunération du capital	694	19.468	22.183
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ 2013 (en milliers d'€)

Le présent rapport de gestion est établi en application des articles 95 et 96 du Code des Sociétés et complète le rapport d'activités du Conseil d'Administration. Il met en évidence le bénéfice de 18.846 milliers € dégagés par l'exercice 2013.

I) COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013

A. BILAN (EN MILLIERS D'€)

ACTIF

Immobilisations corporelles (22/27)

L'importante augmentation de cet exercice 2013 provient des nouveaux investissements liés aux stations d'épuration d'Erbisœul (2.853 €) et Obourg (3.105 €) - leasing SPGE, au secteur de l'Eau (château d'eau en cours de construction) (1.065 €), à la Géothermie ainsi qu'à la rénovation du bâtiment Manège de Sury (1.120 €).

Immobilisations financières (28)

Comme pour les exercices précédents, une participation auprès de la SPGE a été souscrite dans le cadre du financement des frais d'exploitation de l'assainissement bis.

La comptabilisation de cette participation dans le capital de la SPGE pour les travaux d'investissements liés à l'assainissement bis, aux frais d'exploitation et à l'épuration prioritaire est réalisée, avec en contrepartie, la participation au capital de l'Intercommunale des communes affiliées au Secteur Historique.

En outre, l'intercommunale détient des participations dans des entreprises en lien avec ses activités.

Créances à plus d'un an (29)

Cette rubrique regroupe :

- / les créances détenues envers la Région wallonne dans le cadre des emprunts consentis à l'Intercom-

munale dont le remboursement en principal et intérêts incombe à la Région wallonne (Sowafinal) ; de nombreuses conventions ont pris cours en 2010, 2011 et 2012. La diminution de ce poste entre 2012 et 2013 résulte du transfert à court terme des tranches à rembourser en 2014 ;

- / le droit réel consenti à la SPGE sur certains ouvrages d'épuration. Au cours de chaque exercice, le montant en capital versé à la SPGE l'année suivante est reclassé en créances court terme.

Stock et commandes en cours (3)

Ce compte reprend essentiellement le patrimoine immobilier de l'Intercommunale à concurrence de 43.531 €. La légère baisse constatée en 2013 provient de la clôture des équipements en 2012 des nouvelles ZAE telles que Soignies/Braine-le-Comte et GEOTHERMIA.

Créances à un an au plus (40/41)

- / Créances commerciales

Le montant de 18.027 € se ventile comme suit :

- débiteurs particuliers	1.892
- administrations communales	3.267
- Région et Province	7.539
- SPGE	2.409
- avances et acomptes	58
- factures à établir	2.862

L'évolution du solde relatif à la Région wallonne est en accord avec l'évolution des investissements sur halls-relais et parcs industriels. En effet, ces travaux sont financés en partie sur base de subsides.

- / Autres créances 32.464

Cette rubrique comprend la créance échue inhérente au mécanisme de financement SOWAFINAL, les subsides différés « géothermie » ainsi que les traitements et charges payés d'avance.

A noter que, pour cet exercice comme pour les trois exercices précédents, on y retrouve également le solde de divi-

dendes 2013 à recevoir de l'Intercommunale IPFH dans le courant du mois de juin 2014.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (50/58)

La rubrique « autres placements » est principalement liées au sous-secteur III.C (Câble).

Les montants de la rubrique « valeurs disponibles » proviennent des montants perçus en fin d'exercice, le placement ne pouvant être exécuté qu'en début d'exercice 2014. De plus, au vu des faibles rendements garantis sur les placements à long terme en 2013 et pour rester flexible aux éventuelles opportunités de marché, les excédents de trésorerie ont été principalement placés sur des comptes courant spéciaux proposant un rendement légèrement plus élevé.

Comptes de régularisation (490/1)

Ils comprennent les charges à reporter relatives à des contrats d'assurances et des produits à imputer liés à des intérêts financiers.

PASSIF

Capital (10)

Le capital de l'Association est souscrit comme suit :

Secteur I

- communes de Mons-Borinage	3.857
- communes du Centre	3.784
- Province de Hainaut	150
- capital Égouttage prioritaire non totalement libéré	11.606
- capital Travaux assainissement bis non totalement libéré	2.066
- capital Frais de Fonctionnement 2004-2012 non totalement libéré	3.244
- capital Dihecs 2004-2012 non totalement libéré	296

Secteur II Propreté Publique

- communes de Mons-Borinage	921
- communes du Centre	772

Secteur III.A

- communes de Mons-Borinage	1.653
- communes du Centre	1.302

Secteur III.B

- communes de Mons-Borinage	53.218
- communes du Centre	68.963

Secteur III.C

- communes de Mons-Borinage	13.351
- communes du Centre	9.962

En regard de la prise de participation de l'IDEA au capital de la SPGE pour les travaux d'Égouttage Prioritaire, Travaux d'Assainissement bis et les 25 % de frais de fonctionnement de l'assainissement bis, il y a lieu d'acter la participation des communes pour ces nouveaux travaux ayant fait l'objet d'un décompte final, ainsi que pour leur intervention annuelle dans les frais de fonctionnement.

2012 était le premier exercice ayant permis le financement d'un chantier dit « droit de tirage ». Le capital souscrit et libéré par la commune de Frameries dans ce sous-secteur III.C a donc été révisé suite au décompte des travaux facturés pour ce chantier (Agrappe Frameries).

En 2013, la commune de Dour a également usé de la totalité de son droit de tirage afin de couvrir une partie de la charge des travaux réalisés pour l'aménagement du terrain de football et la construction de vestiaires.

La commune du Rœulx a réalisé des travaux de rénovation d'une voirie, rue de la Reine à Gottignies.

Plus-value de réévaluation (12)

Ce poste n'a enregistré aucune évolution en 2013.

Réserves (13)

Cette rubrique est en diminution de 2.000 € suite au prélèvement sur les réserves disponibles afin de neutraliser la perte reportée comptabilisée en 2011 et 2012.

La poursuite de la dotation à une réserve disponible en prévision du coût de l'option d'achat des leasings SPGE (112 €) est opérée par le prélèvement intégral sur les autres réserves disponibles.

Pour mémoire, lors de la création des trois secteurs, une partie des réserves a été convertie en capital souscrit et libéré.

Bénéfice reporté (140)

Le solde du bénéfice de l'exercice est reporté à l'exercice suivant.

La progression de ce poste provient du prélèvement sur les réserves disponibles.

A noter qu'un montant de 474 € a été pris sur les reports des résultats antérieurs afin de permettre la distribution d'un dividende de 1.999 € pour le sous-secteur III.C.

Subsides en capital (15)

S'élèvent à 18.313 € et sont relatifs aux subsides État/Région Objectif 1.

Ces subsides sont destinés à financer partiellement les immobilisations corporelles.

Provisions pour risques et charges (16)

S'élèvent à 34.417 €.

Les dotations classiques ont été comptabilisées en 2013. Les provisions constituées dans le cadre des règles d'évaluation liées au calcul du prix de revient des terrains industriels n'ont pas généré d'impact significatif sur les comptes 2013. Par contre, une dotation est comptabilisée pour la couverture des frais d'études liés à une mission d'audit permettant de fait un état de la pollution des sols des zonings, propriétés d'IDEA. Ces études seront étalées dans le temps (10 ans).

Dettes à plus d'un an (17)

Il s'agit de la totalité des emprunts contractés par l'IDEA dont la prise en charge de certains est assurée par les Pouvoirs publics.

L'augmentation du poste (Établissements de crédits) provient de la contraction de trois nouveaux emprunts bancaires réalisés en vue de financer, d'une part, les activités « eau », « géothermie » et « hall-relais » (5.090 €) et, d'autre part, le patrimoine immobilier de l'Intercommunale (4.000 € et 1.550 €).

Figure également sous cette rubrique, la dette provenant des droits de location-financement liant l'Intercommunale à la SPGE. Celle-ci est en augmentation vu la signature des contrats des stations d'épuration d'Erbisœul (2.853 €) et d'Obourg (3.105 €).

Le remboursement échéant dans l'année 2014 est comptabilisé en dettes court terme.

On retrouve également sous cette rubrique les avances des anciens associés privés.

Dettes à un an au plus (42/48)

On constate une diminution de ±8.746 € dont les divers composants évoluent différemment :

- / dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) :
Hausse de 297 €. Il s'agit des tranches d'emprunt à rembourser en 2014 sur les emprunts contractés auprès des différents organismes bancaires (tranches de remboursement progressives). La hausse résulte des tranches liées aux nouveaux emprunts. Parallèlement, des emprunts contractés en 1998 ont été clôturés ;
- / dettes financières (43) :
Ce poste reprend notamment les intérêts et les tranches de capital 2013 qui seront prélevées début 2014. On y retrouve également les straight loans contractés pour faire face aux besoins de trésorerie (8.000 € pour le préfinancement des dossiers droit de tirage et 6.752 € pour la ZIP Borraine) ;
- / dettes commerciales (44) :
Elles sont constituées d'états d'avancement à payer ainsi que de factures inhérentes aux différentes activités. L'importance de ce poste se justifie par la comptabilisation en fin d'exercice de factures de travaux réalisés en 2013 dont l'échéance de paiement est 2014 et ce, compte tenu de l'importance des chantiers en cours (immobilisés), le solde des factures fournisseurs comptabilisées mais non échues justifie le solde ouvert ;
- / acomptes reçus (46) :
Constitués essentiellement des avances Région wallonne et des montants perçus d'avance sur des ventes (options sur terrains industriels) ;
- / autres dettes (47/48) :
Depuis 2011, la comptabilisation des avances reçues liées aux nouveaux engagements Région wallonne y est reprise : les liquidations des premières avances étant effectives avant le début des travaux (notification), le suivi de ces demandes est comptabilisé via cette rubrique. Contrairement à 2011 et 2012 où les liquidations des premières avances anticipaient le déroulement des chantiers et affichaient un solde créateur important (7.760 €), 2013 affiche un solde de 1.033 €, étant donné que la majorité des chantiers entamés sont en fin de réalisation.

Comptes de régularisation (492/3)

Cette rubrique représente essentiellement :

- / **des revenus à reporter** sur les exercices ultérieurs relatifs notamment :
 - à des revenus divers (loyers) encaissés en 2013 mais se rapportant à 2014 ;
 - à des prestations du Service Études et Réalisations : 548 € ;
 - à la plus-value sur la cession de stations à la SPGE (à étaler dans le temps au même rythme que les leasings) pour 6.987 €.

- / **des charges à imputer** relatives :
 - à des montants à payer en 2014 mais se rapportant à 2013 (intérêts dettes).

B. COMPTE DE RÉSULTATS (en milliers d'€)

Le résultat final de l'exercice 2013 est un boni de 18.846 €.

Les résultats distincts relatifs à chaque secteur d'activités de l'Intercommunale sont :

- Secteur I :** mali de 113 € ;
- Secteur II :** équilibre par le report en dettes associées de 530 € ;
- Secteur III.A :** mali de 37 € ;
- Secteur III.B :** boni de 17.470 € ;
- Secteur III.C :** boni de 1.526 €.

Les principaux constats relatifs au compte de résultats sont les suivants :

1. EN MATIÈRE DE CHARGES

Biens et services

Les biens et services représentent 34.289 €.

Ils sont en progression par rapport à l'exercice 2012 (3,96 %).

Cet impact à la hausse sur les Biens et Services Divers est la conséquence de l'évolution des coûts des Secteurs Historique et Propreté Publique.

En effet, les comptes enregistrent une hausse des entretiens et réparations, et plus spécifiquement les travaux relatifs aux stations d'épuration et de pompage. Il est à noter que la hausse de ces frais est à mettre en relation avec les reprises de provisions actées en 2013 et notamment au niveau de la « géothermie » et de l'activité « eau ».

Au niveau des consommables, on constate une baisse notamment au niveau de l'évolution des coûts des produits énergétiques et ce, en raison du nouveau marché de fourniture d'électricité entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et des tarifs revus à la baisse par rapport à 2012.

Cette baisse est toutefois compensée par une hausse des achats de fournitures diverses et petits matériels. Cette augmentation est à mettre en relation avec les reprises de provisions notamment au niveau des activités « eau » et « géothermie ».

Au niveau des rétributions de tiers, les honoraires architectes sont en hausse notamment en raison des frais exposés dans le cadre de la rénovation du Manège de Sury ; les études et analyses diminuent en 2013 (essentiellement suite aux études géothermiques réalisées en 2012). Dans le cadre des accords contractuels avec Hygea, les prestations de services Shanks impactent les frais 2013 de l'IDEA.

Les frais intérimaires diminuent légèrement.

Frais de personnel

La masse salariale de 19.705 € a augmenté de 5,81 % (18.622 € en 2012).

Cette évolution correspond à la conjonction des éléments suivants :

- / diminution du nombre d'équivalents temps plein à concurrence de 1,95 ETP, les départs à la retraite neutralisent les renforcements/spécialisation des équipes (Direction Générale, Informatique, Urbanisme, Reproduction et Photocopies) notamment par le fait d'avoir anticipé les exercices précédents les remplacements suite aux maladies longue durée ;
- / application des annales, biennales et évolution de carrière ;
- / application d'un index au 1^{er} janvier 2013 ;
- / majoration du taux de cotisation pour les pensions du personnel nommé suite à l'impact de la réforme des pensions intervenue par arrêté du 28/12/2011 avec

effet au 01/01/2012 (portant le taux moyen de l'exercice 2013 à 42 % contre 40 % en 2012) ;

- / l'impact de la cotisation de responsabilisation à charge du Secteur Historique pour un montant de 756 €. Pour rappel, cette charge est déterminée sur la base de calcul de référence de l'année N-1. Pour l'avenir, la méthode de prise en charge de celle-ci sera fonction de son importance et dépendra de la politique de personnel décidée par les Instances.

Amortissements

L'augmentation constatée en 2013 au niveau des amortissements (+ 720 €) porte essentiellement sur les amortissements liés aux conventions de location-financement relatives aux différentes stations d'épuration et notamment suite aux deux nouvelles conventions relatives aux stations d'Erbisœul (130 €) et d'Obourg (120 €) ainsi qu'à l'activation du site Ubell de La Louvière (190 €) et des halls-relais de Frameries-Crachet (110 €) et Manage (110 €).

Provisions

Les provisions classiques constituées annuellement ont été poursuivies en 2013.

Elles concernent principalement :

- / les infrastructures eau (407 €) ;
- / les gros entretiens halls-relais (100 €) ;
- / les litiges (118 €) ;
- / le passif social (398 €) ;
- / les infrastructures zones industrielles (420 €).

Vu les programmes d'équipement des parcs industriels, certaines provisions ont été dotées ou reprises selon les zones afin d'assurer la couverture des divers risques de charges liés à l'équipement et l'accessibilité des terrains industriels.

La variation sur cette activité « parcs industriels » est négative et correspond à 43 €.

Une dotation est comptabilisée pour couverture des frais d'études liés à une mission d'audit permettant de fait un état de la pollution des sols des zonings, propriétés d'IDEA. Ces études seront étalées dans le temps (10 ans), montant annuel provisionné (+ 420 €).

Des reprises de provision ont été actées pour les dossiers liés à l'entretien des halls-relais (- 100 €) et aux créances douteuses (- 437 €).

La continuité de la reprise de la provision liée au risque du transfert des agents nommés lors de la vente de l'activité câble a été réalisée (- 822 €).

Charges financières

Sont comptabilisées dans cette rubrique, les charges d'intérêts de tous les emprunts contractés auprès des établissements de crédit ainsi que les intérêts issus des straight loans tirés afin d'assurer le préfinancement des travaux subsidiés. La hausse de ce poste résulte de nouveaux emprunts et straight contractés.

Impôts

Il s'agit du précompte mobilier sur les revenus de placement et droits de chasse.

2. En matière de produits

Notons que depuis 2008, l'Intercommunale compte, parmi les produits du Secteur Historique, les cotisations de ses associés à concurrence de 1.273 €.

Les ventes et prestations sont en diminution de 8,03 % par rapport à 2012.

Les superficies vendues en 2013 sont en baisse par rapport à la moyenne des années précédentes, passant de l'ordre de 15 ha à 13 ha.

De plus, même constat que pour l'année 2012, 2013 est caractérisée par des ventes d'une superficie moyenne de 0,6 ha. L'année 2013 a vu la concrétisation de 21 ventes contre 18 en 2012 et 26 en 2011.

Par contre, les ventes d'eau sont en hausse ± 218.000 m³ par rapport à 2012.

Outre l'effet volume, le résultat de cette activité est impacté par l'effet de la révision du coût-vérité distribution (CVD) au 1^{er} janvier 2013. Pour rappel, le prix du CVD fixé à 0,4965 €/m³ en 2011 a été revu en 2012 à 0,62325 €/m³ et s'établit finalement, en 2013, à 0,75 €/m³.

Le chiffre d'affaires 2013 se ventile par activité comme suit :

Pour le Secteur I		17.164 €
Épuration		9 €
Vente de biens		2.579 €
Vente d'eau		7.393 €
Bureau d'études		3.415 €
Assainissement bis		47 €
Surveillance		1.019 €
Géothermie		998 €
Halls-relais		814 €
Garocentre		244 €
Urbanisme		172 €
Développement régional pour compte de tiers		3 €
Opérations immobilières		169 €
Gestion énergétique des bâtiments		106 €
Prestations administratives		55 €
Foncier		141 €
Pour le Secteur II		22.914 €
Chiffre d'Affaires Total		40.078 €

En ce qui concerne les autres produits d'exploitation, il s'agit essentiellement des subsides pour :

le personnel contractuel (APE)	514 €
les travaux sur parcs industriels	4.085 €
la refacturation de charges diverses	351 €
la cotisation des communes	1.273 €
l'assainissement	13.451 €
l'assainissement bis	1.118 €

Produits financiers

Les produits financiers 2013 sont principalement composés, d'une part, du dividende 2013 IPFH d'un montant de 17.470 € et, d'autre part, des produits financiers des placements correspondants à 1.525 € dont la majorité sont afférents aux fonds issus de l'activité Câble.

Produits exceptionnels

Il s'agit principalement de la reprise de plus-value relative aux conventions « droit de superficie SPGE » (981 €) et de la couverture d'une partie des frais d'exploitation liés aux amortissements des autres stations SPGE (1.714 €).

Le résultat reporté de 2011 comptabilisé en Secteur Propreté Publique a été intégralement utilisé en 2013 et ce, afin de constituer la réserve en Ipalle pour le démantèlement. Cette utilisation de résultat a permis également de couvrir le mois de franchise en cas d'arrêt des fours ainsi que la prise en charge de la cotisation de responsabilisation à charge de l'exercice.

III) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat 2013 est affecté comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18.846 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	48.190 €
Prélèvement sur les Autres Réserves disponibles	2.112 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation au capital	0 €
Affectation aux autres réserves	112 €
Bénéfice reporté	49.568 €
Rémunération du capital	19.469 €

III) ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

IV) INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

V) CIRCONSTANCES INFLUENÇANT NOTABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT

Néant.

VI) PARTICIPATIONS

En regard du Code des Sociétés, il est établi que tous les éléments de faits propres à l'IDEA, permettant de définir la notion de contrôle telle que définie par la loi, n'obligent pas la consolidation de l'Intercommunale avec ses différentes filiales.

Éléments importants survenus en 2013 (en milliers d'€) :

- / Nouvelles participations
Copidec, souscription et libération de 5 € (14,28 %).
- / Majoration des participations
Néant.
- / Demande de libérations complémentaires
Néant.
- / Vente d'actions

L'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut (IPFH) a procédé à la fusion par absorption de la société CHF en juin 2013.

VII) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

VIII) SUCCURSALES

La société ne dispose pas de succursale.

IX) PERTES REPORTÉES ET RÈGLES DE CONTINUITÉ

Compte tenu de l'affectation du résultat proposée, et notamment le prélèvement sur les réserves, la société ne présente pas de pertes reportées au terme de l'exercice 2013.

X) INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers.

XI) RACHAT ET DÉTENTION D' ACTIONS PROPRES

La société ne détient pas d'actions propres.

XII) PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les administrateurs ne sont pas au courant de risques ou incertitudes éventuels susceptibles de survenir dans les exercices à venir.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COOPÉRATEURS SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 449.235.303 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 18.846.181 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion

et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

/ le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer, suite aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat, que les risques éventuels auxquels la société doit faire face sont correctement adressés dans les comptes annuels ;

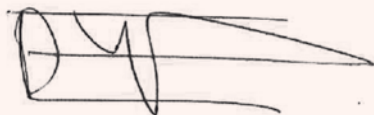
- / sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- / nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Mons, le 22 mai 2014.

RSM - INTERAUDIT SCRL

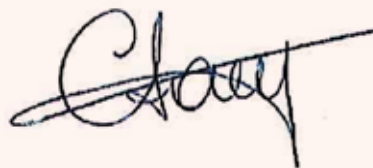
Commissaire

Représentée par :



Thierry Lejuste

Réviseur d'entreprises Associé



Catherine Saey

Réviseur d'entreprises Associée



CHAP X

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADL	Agence de Développement Local.	OFI	Office for Foreign Investors.
Aquawal	Union professionnelle des opérateurs wallons du cycle de l'eau.	PACO	Port autonome du Centre et de l'Ouest.
AWEX	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers.	PAE	parc d'activité économique.
CAI	Comité d'Acquisition d'Immeubles.	PASH	Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique.
CCATM	Commission Consultative Aménagement du Territoire et Mobilité.	PCA	plan communal d'aménagement.
CCIH	Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut.	PEMH	Parc Environnemental de Mons-Hainaut.
CHF	Coopérative hennuyère de financement.	RCU	règlement communal d'urbanisme.
CoDT	Code de Développement Territorial.	RUE	rapport urbanistique et environnemental.
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie.	SAR	site à réaménager.
CWEDD	Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable.	SIG	système d'information géographique.
DEPA	Direction de l'Équipement des Parcs d'Activité.	SPAQuE	Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement.
DGPL	Direction Générale des Pouvoirs Locaux.	SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau.
DGO1	Direction Générale et Opérationnelle des Routes et Bâtiments.	SPW	Service Public de Wallonie.
DGO4	Direction Générale et Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie.	SRPE	site de réhabilitation paysagère et environnementale.
DGO6	Direction Générale et Opérationnelle de la Recherche et des Technologies.	TEP	tonne équivalent pétrole.
EH	Équivalent-Habitant, soit la notion théorique qui exprime la charge polluante d'un effluent par habitant et par jour.	UCM	Union des Classes Moyennes.
EGEC	European Geothermal Energy Council.	UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie.
EMAS	Environmental Management & Audit Scheme.	ZACC	zone d'aménagement communal concerté.
FEDER	Fonds européen de Développement Régional.	ZAE	zone d'activité économique.
HD	Hainaut Développement.		
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du territoire de la région Mons-Borinage-Centre.		
IDETA	Intercommunale de Développement Économique du Tournaisis.		
IEG	Intercommunale d'Étude et de Gestion.		
IPFH	Intercommunale Pure de Financement du Hainaut.		
LME	La Maison de l'Entreprise.		
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué.		
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé.		



INTERCOMMUNALE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA
RÉGION MONS-BORINAGE-CENTRE

IDEA

Rue de Nimy, 53 - 7000 Mons
Tél. +32 (0) 65 37 57 11
info@idea.be

www.idea.be